

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 FÉVRIER 2026 à 18 H 00

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président de séance, M. Patrick FLOQUET, Mmes Nicole CHARRON, Sylvie VINCENT, M. Daniel GORNET, Mme Isabelle BOISSEL, M. Christian GRÉGOIRE, Mme Fabienne PICARD, MM. Valentin VASSALLO, André HAUTCHAMP, Mme Véronique GROSSIER, MM. Francis MARQUIS, Jean-Jacques GAULTIER, Thierry LEDZINSKI, Mmes Ghislaine COSSIN, Nadine BAILLY, MM. Olivier SIMONIN, Joël GROSJEAN, Éric LAMONTRE, Mme Dominique ALBOUSSIÈRE, M. Didier FORQUIGNON, Mme Marie-Laurence ZEIL

Excusés ayant donné procuration : M. Jacky CANEPA à M. Patrick FLOQUET, Mme Denise MAIRE à Mme Isabelle BOISSEL (à partir de 18h45), Mme Maryse RATTIER à Mme Nadine BAILLY, M. Bernard NOVIANT à M. Didier FORQUIGNON

Absent : M. Jean-Rémi LASSAUSSE

Secrétaire de séance : M. Daniel GORNET

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, et en préambule à l'ouverture de cette dernière séance de la mandature, Monsieur le Maire précise que l'esprit de responsabilité a toujours animé les élus qui ont eu à cœur de servir et d'agir dans l'intérêt général, au profit des vittellois.

Il remercie les élus de la majorité, comme de la minorité, les services municipaux pour leur dévouement au quotidien et le travail accompli. Il a une pensée pour les conseillers municipaux décédés, Monsieur Pierre GÉRARD et Madame Marie-Thérèse TOMASINI, qui ont œuvré et poursuivi leurs engagements, tout au long de leur mandat. Il forme le vœu de la continuité de ce sens de responsabilité collective et constructive pour poursuivre et assurer le développement de Vittel.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la séance du conseil municipal du 11 décembre 2025.

2. FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2026 :

Créé par l'ordonnance 2025-526 du 12 juin 2025, l'article L.1612-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des effectifs, la structure et la gestion de la dette, dans les dix semaines précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire est une étape essentielle dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il intervient, cette année, dans le contexte particulier des prochaines élections municipales et communautaires.

Aux termes de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales modifié par ordonnance du 12 juin 2025, le budget d'une collectivité territoriale doit être adopté «... avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants », contre le 15 avril en temps habituel.

Par souci démocratique, l'actuelle municipalité a choisi de laisser le soin à l'assemblée issue du scrutin de voter le budget 2026.

La prochaine équipe municipale aura comme première mission de voter ce budget en conformité avec les choix validés par les électeurs les 15 et 22 mars prochain.

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire actuelle en précisant :

- ✓ les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement,
- ✓ les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- ✓ les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- ✓ l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Il est enfin l'occasion pour l'équipe municipale actuelle d'affirmer ses engagements politiques et de présenter les moyens de les financer.

En propos liminaires, et avant de céder la parole à Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire, en charge des ressources, moyens généraux et du contrôle de gestion, qui présentera une analyse de la situation de Vittel, Monsieur le Maire salue le travail accompli par le service des finances et la direction générale des services qui ont réalisé ce document.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que ce rapport, détaillé en commission des finances le 12 février dernier, porte le titre « *l'année des choix* ». Ce document comportant les orientations de l'actuelle municipalité, retrace aussi l'environnement régional, départemental et intercommunal. La future assemblée municipale devra voter un budget, avant le 30 avril prochain, sur la base de ces orientations ou sur celles validées par les électeurs.

Alors que le contexte international influe sur l'économie française, marquée par une instabilité politique et économique, une incertitude budgétaire, le vote tardif de la loi de finances 2026 par les parlementaires, suivi de son examen par le Conseil Constitutionnel, impacte fortement les collectivités territoriales. Cette situation a pour conséquence de leur demander un effort supplémentaire sur le montant de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) qui devrait être encore fortement réduit les prochaines années.

Cette tendance a été confirmée par le cabinet « Finances Active » qui accompagne la ville dans la performance, la prospective financière, depuis plusieurs années. Si la D.G.F. devrait encore être versée en 2026, son montant s'établira vraisemblablement à quasi zéro en 2027, 2028. De plus, la modification des bases des valeurs locatives industrielles et la baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (D.C.R.T.P.) laissent présager une diminution de produits pour la ville. Alors que la ville a échappé cette année au versement de 230 000 €, au titre du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), les produits de la fiscalité attendus de l'État devraient eux-aussi être fortement minorés entre 300 000 à 400 000 € par an.

Avant de présenter les données de ce rapport, Monsieur FLOQUET rappelle que la préparation budgétaire débute dès le mois de septembre, suivie de réunions internes, de concertation et d'arbitrages jusqu'en novembre. Il remercie le service des finances, constitué de quatre agents, qui contribuent à la rédaction de ce rapport d'orientations budgétaires. Il informe que l'actuelle responsable du service des finances quittera la collectivité, fin avril, pour convenances personnelles.

Le contexte de la préparation budgétaire :

Entre résilience et incertitude

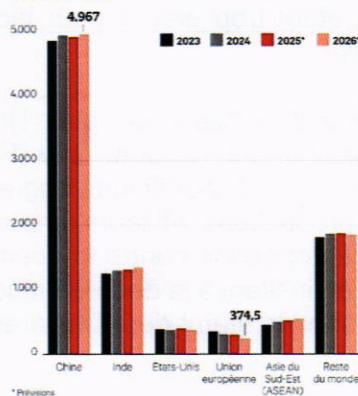
Le contexte international

Un an après le remaniement en profondeur des politiques aux États-Unis et en Chine, l'économie mondiale a déjoué les pires pronostics. Pourtant, les règles du jeu ont bel et bien changé. La croissance se maintient, l'activité commerciale garde le cap et les entreprises s'adaptent à cette nouvelle réalité façonnée par les tarifs douaniers, les alliances changeantes et l'incertitude politique. Dans ce décor complexe, on notera par ailleurs

- ✓ Un regain de la croissance mondiale : Le produit intérieur brut (PIB) devrait grimper à 3,1 % en 2026 et à 3,2 % en 2027, mais restera à la traîne par rapport aux moyennes historiques.
- ✓ Un maintien des obstacles au commerce : Les tarifs douaniers et la volatilité des politiques ne vont pas disparaître de sitôt. Ils transforment les chaînes d'approvisionnement et contraignent les entreprises à repenser leurs stratégies.
- ✓ Des perspectives pour l'économie américaine : La croissance américaine avoisinera 2 %, tirée par l'investissement dans les infrastructures et les incitations fiscales, avec, en toile de fond, des consommateurs plus moroses.
- ✓ Un portrait divergent pour la Chine et l'Europe : La Chine continuera de miser sur les exportations alors que l'Europe sera aux prises avec des épisodes d'incertitude et une croissance poussive.
- ✓ Un défi écologique mondial dépendant en grande partie des grandes puissances économiques

La consommation de charbon dans le monde

En millions de tonnes



* Prévisions
• LES ECHOS • / SOURCE : AIE

L'économie mondiale amorce ses trois années consécutives de plus faible croissance depuis des décennies. Dans un contexte marqué par une inflation persistante et une volatilité tenace, les entreprises devront s'adapter à un monde où il est primordial de faire montre de résilience et de pensée stratégique.

Le contexte national

En France, la croissance devrait s'accélérer modérément pour atteindre +1,1 % en 2026, grâce à la reprise des investissements des entreprises et des exportations et cela malgré un contexte politique intérieur complexe. En effet, la France continue de faire face à un déficit important et à une incertitude budgétaire, les efforts de consolidation des finances publiques étant compliqués par les pressions politiques et les demandes budgétaires concurrentes.

Dans le même temps, l'investissement résidentiel a continué à sous-performer. En revanche, l'investissement des entreprises s'est accéléré tout au long de l'année, sous l'effet d'une reprise des investissements industriels (notamment dans les biens d'équipement) et dans les technologies de l'information et de la communication. De plus, la dynamique des exportations s'est renforcée. Par ailleurs, on peut penser que l'augmentation des dépenses de défense et d'infrastructure en Europe profitera aux entreprises françaises du secteur manufacturier, tandis que la généralisation de l'IA pourrait soutenir l'investissement global. Les exportations de matériel de transport devraient s'accélérer.

Alors que l'année 2025 s'est achevée sur un bilan contrasté, 2026 s'annonce comme une année charnière pour l'économie française et mondiale. Entre la gestion de la dette publique, l'évolution des politiques monétaires et les défis technologiques, les ménages, comme les investisseurs, devront naviguer dans un environnement complexe.

La question de la soutenabilité de la dette française sera au cœur des débats en 2026. Après une année 2025 difficile, le gouvernement a affiché une ambition claire : ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026, contre environ 5,4 % l'année précédente. Cette trajectoire est surveillée de près par la Commission européenne et les marchés financiers. La dette publique devrait continuer de croître pour atteindre près de 119 % du PIB. Pour tenir ces objectifs, l'État devra réaliser des économies substantielles, qui ne semblent pour l'instant pas vraiment à l'ordre du jour. Cependant, le risque politique reste élevé. Si les négociations budgétaires s'enlisent, certains scénarios pessimistes prévoient un déficit qui pourrait dérapé vers 5,3 %, compliquant le retour sous la barre des 3 % visé pour 2029.

Après deux années de repli, le marché immobilier français pourrait retrouver des couleurs. La stabilisation, voire la légère baisse des taux de crédit immobilier, attendue autour de 3,25 % à 3,40 % en moyenne annuelle, redonnerait du pouvoir d'achat aux ménages. Si la reprise de l'immobilier se confirme, elle est attendue douce et raisonnable. Elle semblerait concerner l'ensemble du territoire, et en particulier les appartements. Les décisions de politique monétaire seront décisives à ce sujet.

La stabilité des prix en 2025 a été l'un des points forts de l'économie française. À moins de 1 % sur l'année, l'inflation française est (avec celle de Chypre) la plus faible de toute la zone euro. Après l'épisode d'inflation post-covid, cette stabilité peut être saluée. Cependant, la faible inflation pourrait constituer l'une des problématiques de l'année prochaine : En effet, puisque la France a une inflation bien en-dessous de la

moyenne de la zone, cela signifie que la politique monétaire de la BCE sera probablement trop restrictive pour l'Hexagone. On peut envisager deux conséquences néfastes pour notre économie : un frein à la croissance (les taux d'emprunts réels étant trop élevés pour inciter l'investissement), et un risque de déflation (un lent poison pour l'économie).

Enfin, le 1^{er} janvier 2026 a marqué une date historique pour l'industrie européenne, avec l'entrée en vigueur complète du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF). Concrètement, les importateurs de produits polluants (acier, ciment, aluminium, engrais...) devront désormais payer pour les émissions de carbone liées à leurs productions et leurs importations, via l'achat de certificats. Ce mécanisme vise à protéger l'industrie européenne contre la concurrence déloyale de pays aux normes environnementales moins strictes, tout en incitant à la décarbonation mondiale. Pour les entreprises, c'est un défi logistique et financier majeur : sans le statut de « Déclarant MACF Autorisé », les marchandises ne pourront plus passer la douane.

L'engouement autour de l'intelligence artificielle générative continuera de dominer l'actualité financière. Après des investissements colossaux en 2024 et 2025, 2026 sera peut-être l'année pivot pour les géants de la tech. Les marchés attendent désormais des retours sur investissement tangibles. Certains analystes alertent sur le risque d'un éclatement de la « bulle IA » en 2026 si les gains de productivité promis ne se matérialisent pas rapidement dans l'économie réelle.

Une loi de finances 2026 adoptée synonyme d'un triple échec

Après de multiples péripéties dignes d'un film sans fin, le Parlement et le Gouvernement ont réussi à finaliser l'examen du projet de loi de finances pour 2026. Le constat est clair : ce texte est un triple échec.

✓ Un échec sur le fond :

Le déficit public, qui devait être ramené à 4,6 % du PIB, atteindra finalement 5 %, soit plus de 12 milliards d'euros de dégradation. Entre 2019 et 2026, le déficit de l'État passe de 73 à 154 milliards d'euros.

Dans le même temps, les entreprises sont lourdement mises à contribution : surtaxe de l'Impôt sur les Sociétés (I.S.) prolongée et alourdie, baisse de la CVAE abandonnée, +8 milliards d'impôts au total. Le tout sans réforme structurelle sérieuse : ni retraites, ni dépenses publiques, ni niches fiscales.

✓ Un échec de méthode :

Des mois de débats, des votes clairs du Sénat et de l'Assemblée... puis l'utilisation tardive de l'article 49-3, en contradiction avec les engagements antérieurs, et un texte réécrit à la hâte. Résultat : un projet incohérent et juridiquement fragile.

✓ Un échec pour la crédibilité de la France

Revirements permanents, annonces contredites, économies « découvertes » au dernier moment, recettes hypothétiques... Tout cela affaiblit la parole politique et abîme la confiance, en France comme en Europe.

Les conséquences de la loi de finances sur les collectivités territoriales

Le projet de loi de finances pour 2026 a été définitivement adopté par l'Assemblée Nationale à la suite du recours à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution le 2 février 2026. Le Premier ministre a annoncé la saisine du Conseil Constitutionnel, qui sera amené à se prononcer sur la conformité du texte. Une première analyse, qui peut encore évoluer, tend à montrer des conséquences moins lourdes pour le bloc communal sous l'impulsion du sénat :

🚧 Une contribution des collectivités ramenée à un niveau plus soutenable :

L'effort initialement envisagé, à hauteur de 4,6 milliards d'euros, apparaissait disproportionné au regard du rôle déterminant des collectivités dans l'investissement public. Il a été réduit à deux milliards d'euros, permettant de mieux préserver la capacité d'équipement et de développement des territoires.

🚧 Un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO 2) profondément remanié

Le mécanisme proposé par le Gouvernement a été revu afin d'en corriger les effets les plus pénalisants. Les communes ont été totalement exonérées, la contribution des départements et des intercommunalités divisée par deux, celle des régions réduite d'un tiers, et le remboursement des sommes prélevées ramené

à trois ans. Bien qu'imparfait, ce dispositif relève désormais davantage d'un effort temporaire que d'une ponction durable.

✚ Une remise en cause limitée de la compensation des valeurs locatives industrielles

La compensation décidée en 2021 constituait un engagement clair de l'État. Sa réduction rapide n'était pas acceptable. Le dispositif a donc été encadré afin d'en plafonner les effets pour chaque collectivité et de prévenir toute déstabilisation budgétaire brutale. S'agissant des bases industrielles, la réduction envisagée initialement - de l'ordre de 50% - faisait peser un risque majeur sur l'attractivité industrielle et l'équilibre financier de nombreux territoires.

Vittel dans son environnement institutionnel :

La Ville de Vittel s'inscrit dans les diverses politiques nationales et ses déclinaisons régionales, candidate à de nombreux appels à projets et perçoit des aides sur divers domaines :

L'État

En investissement :

2023	Restauration candélabres Parc Thermal	11 468,20
2023	Solde DSIL Caméras LAPI	11 585,24
2023	2 ^{ème} acompte DSIL Stade	120 340,78
2023	Avance ANS Stade	162 000,00
2024	Achat 4 urnes neuves service population	760,00
2024	Réhabilitation Hôtel des Thermes DSIL	204 085,00
2024	Matériel ergonomique	7 029,01
2025	Réhabilitation des ensemble sportifs	411 224,68
	Total Etat 2023-2025	562 407,91

En fonctionnement :

2023	Dotations titres sécurisés	17 500,00
2024	Commémorations	10 000,00
2024	Dotation titres sécurisés	29 000,00
2024	Schéma directeur réseau chaleur Agence de la transition écologique	27 179,52
2025	Dotations titres sécurisés	24 462,00
	Total Etat 2022-2024	108 141,52

La Caisse d'Allocations Familiales :

En investissement :

2023	Mobilier restaurant scolaire 2 ^{ème} tranche	22 441,92
2023	Savoir Rouler à vélo	1 748,00
2023	Espace multi sensoriel	3 855,00
2022	Climatisation Maison de l'Enfance	15 408,82
2024	Climatisation	4 622,65
2024	Acquisition mobilier scolaire	6 721,36
2024	Acquisition mobilier ALSH	18 958,08
	Total CAF 2023-2024	73 755,83

En fonctionnement :

2023	Ludothèque	11 280,00
2023	Mini camps été	3 390,00
2024	Ludothèque	11 220,00
2024	Accueil ado	9 404,00
2024	Accueil périscolaire	157 076,00
2024	Accueil extrascolaire	21 127,00

2024	Mini camp d'été	2 960,00
2024	Aide transport ALSH	12 290,00
2024	Enfant porteur de handicap	4 423,00
2025	Accueil ado	1 622,32
2025	Accueil périscolaire	145 995,00
2025	Accueil extrascolaire	26 556,00
2025	Ludothèque	11 260,00
	Total CAF 2023-2025	373 040,32

La Région Grand Est



De Strasbourg à l'Est à Nogent-sur-Seine à l'Ouest, la Région Grand Est s'étend sur 57 441 km². Elle compte 10 départements : Ardennes, Aube, Bas-Rhin, Haute-Marne, Haut-Rhin, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges.

Peuplée de 5 556 219 habitants au 1^{er} janvier 2022 (soit 8,3 % de la population française), 1^{ère} région française en nombre de communes, la Région Grand Est se caractérise par son caractère rural avec 5 121 communes dont 91 % comptant moins de 2 000 habitants. Profondément européenne, elle est la seule de France à être limitrophe de 4 pays : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse avec 760 kilomètres de frontières avec ses voisins.

Avec près de 80% de son territoire dédié à l'agriculture et à la forêt, la région occupe les premières places du palmarès national pour ses productions agricoles, agroalimentaires et pour le nombre d'emplois dans la filière bois. Elle est la deuxième région exportatrice française derrière l'Île de France

La Région Grand Est compte 5 aires urbaines de plus de 250 000 habitants : Metz, Mulhouse, Nancy, Reims et Strasbourg. Elle se situe au 2^{ème} rang des régions industrielles de France.

Ses principales compétences sont axées sur le développement économique, les transports et les déplacements, les relations internationales et transfrontalière, la jeunesse et le lycée.

30 % de sa population a moins de 25 ans : Près de 300 000 jeunes sont inscrits dans les lycées et centres de formation du Grand Est. Parmi eux 217 000 jeunes fréquentent 353 lycées que la Région construit et rénove. Chaque jour, des milliers de repas y sont servis par des agents, employés par la Région, ce qui explique qu'elle emploie 7 747 agents.

169 élus composent le Conseil Régional : 59 pour l'Alsace, 38 pour la Champagne-Ardenne et 72 pour la Lorraine. Le 1^{er} Adjoint de la Ville de Vittel est Conseiller Régional depuis 2021 : Il est Vice-Président de la commission formation professionnelle et membre de la commission tourisme.

Dotée de **4,141 milliards** d'euros de budget en 2026, ses principales stratégies sont impulsées par :

Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et l'Orientations Professionnelles,

Le pacte pour la ruralité

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

Le Schéma Régional de Développement Touristique

La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation.

Le Schéma Régional de Développement du Sport

Depuis 2019, le Conseil Régional Grand Est a accompagné la Ville de Vittel particulièrement dans sa politique thermique et touristique :

2020	Création d'espaces ludiques aux thermes	42 142,28
2020	Solde étude d'élaboration d'une stratégie de destination	14 220,00
2020	Acte création d'espaces d'activités intergénérationnelles	2 059,80
2020	Acompte valorisation du patrimoine thermal	7 496,80
2021	Accessibilité Hôtel de Ville	23 910,75
2021	Solde création d'espaces ludiques aux thermes	6 599,93
2021	Solde création d'espaces d'activités intergénérationnelles	12 451,59
2022	Solde Parcours de cross et centre équestre	48 229,31
2021	Animations de Noël	4 080,00
2023	Acompte réhabilitation Centre Sportif	122 250,00
2023	Vidéo protection entrées de Ville	20 000,00
2024	Réhabilitation Hôtel des Thermes Région	674 262,80
2024	2 nd acompte réhabilitation centre sportif	48 900,00
2024	1 ^{er} acompte Région Climaxion Stade	15 000,00
2024	Climatisation Maison de l'enfance Région	7 190,68
2024	Valorisation Patrimoine Eclairage du Parc	6 7471,2
2024	Transport scolaire	9 000,00
2024	Le sport pour tous	3 000,00
2025	Solde réhabilitation centre sportif	73 350,00
2025	Solde Réhabilitation Hôtel des Thermes	11 737,00
2025	Fontaine impériale	113 105,00
	Total Conseil Régional 2019-2025	1 326 457,14

Le Département des Vosges



Le département des Vosges (88) s'étale sur une superficie de 5 874 km² pour une population de 360 673 habitants. Le département est découpé en 3 arrondissements et 17 cantons. Il compte 507 communes, Vittel étant classée 11^{ème} en nombre d'habitants.

Vittel est la 4^{ème} ville au plus fort potentiel fiscal sur 507 communes dans le département.

Nom de la commune	Potentiel fiscal 4 taxes
ÉPINAL	34 809 576
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES	17 700 901
GOLBEY	14 690 971
VITTEL	13 311 593

Sources : Ministère de l'intérieur D.G.C.L. fiches 2024

L'assemblée départementale est composée de 34 conseillers départementaux. Monsieur le Maire de Vittel est, depuis juillet 2021, Vice-président du Conseil Départemental délégué à l'économie, au tourisme, à l'agriculture et à la forêt.

Les principales compétences du Conseil Départemental sont l'action sociale, l'éducation (collèges), l'aménagement du territoire, la culture, le tourisme, le sport et l'environnement.

Doté d'un budget 2026 de **550 millions d'euros**, la politique départementale est adossée au plan « Vosges Ambitions 2027 » qui a vocation à répondre à 3 priorités :

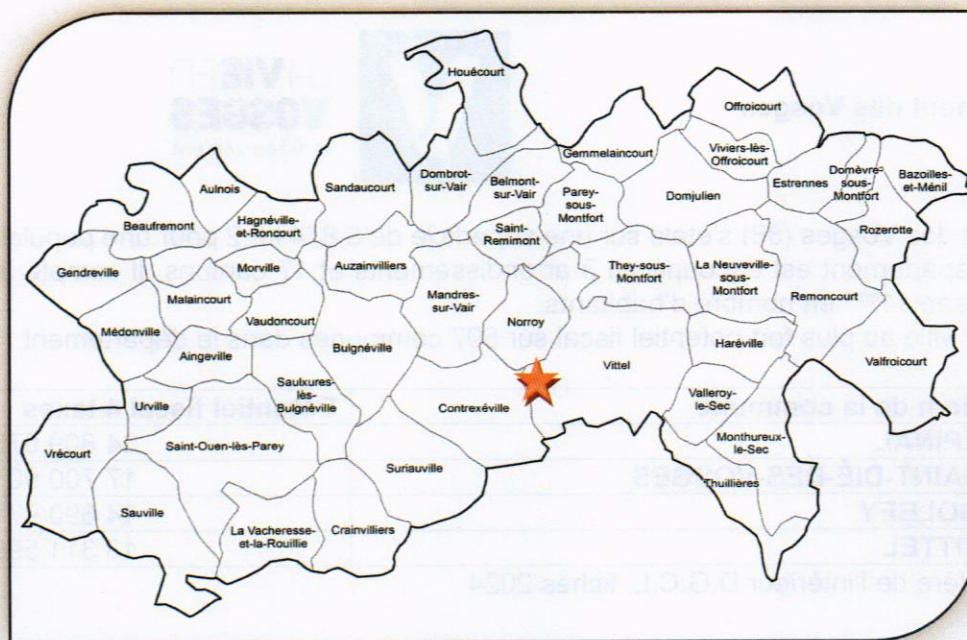
- ✓ l'attractivité du territoire,
- ✓ la qualité de vie des Vosgiens et
- ✓ le respect des équilibres territoriaux.

Il est décliné dans un contrat de territoire permettant l'abondement des aides départementales dont Vittel bénéficie dans nombre de ses investissements depuis 2019 :

En investissement :

2021	Financement du poste de chef de projet bourg-centre	15 511,20
2021	Animation tous en bulle	800,00
2021	Requalification du centre bourg	20 000,00
2021	Caméras LAPI	4 161,00
2022	Solde subvention élaboration stratégie de destination	4 000,00
2022	AMO Camping	1 285,00
2022	Aménagement Rues Ferry, Tocquard, Charité...	17 771,00
2022	Voirie rue des Pâquerettes	35 000,00
2023	Solde Carrière centre équestre	64 306,00
2023	Carrefour samaritaine	16 355,00
2024	Acompte 30 % Requalification Hôtel des Thermes	90 000,00
2024	1 ^{er} acompte Stade	99 843,00
2024	Solde Valorisation Patrimoine Eclairage du Parc	80 461,00
2025	Réhabilitation ensembles sportifs	289 481,00
2025	Contrat de Territoire	210 000,00
	Total Conseil Départemental 2019-2024	598 442,00

La Communauté de Communes Terre d'Eau :



Sur 415 km², la Communauté de Communes Terre d'Eau (C.C.T.E.) est composée de **45 communes** où vivent **17 397 habitants**.

Le Conseil Communautaire, élu le 17 juillet 2020, regroupe 69 conseillers titulaires, dont 14 Vittellois, et 42 conseillers suppléants.

Le Bureau Communautaire rassemble le président et 9 vice-présidents. Deux vice-présidents sont issus de la Ville de Vittel :

- ✓ M. Franck PERRY, 2^{ème} vice-président délégué au développement économique
- ✓ M. Patrick FLOQUET, 5^{ème} vice-président délégué au projet de territoire et au suivi des politiques territoriales et contractuelles

Les budgets (principaux et annexes) de la C.C.T.E. représentent le tiers de ceux de la Ville de Vittel

Compétences de la Communauté de Communes Terre d'Eau		
Obligatoires	Optionnelles	Facultatives
Aménagement de l'espace Développement économique Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Aire d'accueil des gens du voyage Collecte et traitement des déchets	Protection de l'environnement Politique du logement Action sociale France Services	Culture Sports Loisirs

Au regard des diverses compétences de la C.C.T.E., en 2020, la Ville de Vittel a acté

- ✓ la mise en place opérationnelle du projet de territoire,
- ✓ la mise en œuvre de l'harmonisation et de l'optimisation du service de déchets ménagers au 1^{er} juillet 2020 en confiant l'exécution du service à un prestataire,
- ✓ la campagne de distribution des bacs jaunes (extension des consignes de tri plastique),
- ✓ la labellisation de la maison ressource en maison France Services ouverte le 30 novembre 2020 dans des locaux mis à disposition de la Communauté par la Ville,
- ✓ la mise en place de la conférence des maires, le 9 décembre.

En 2021, la Ville

- ✓ a sollicité la reprise de la compétence promotion du tourisme dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article 6 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique adoptée le 27 décembre 2019,
- ✓ a acté le transfert de la compétence mobilité : En effet, suite à la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, à compter du 1^{er} juillet 2021, 100 % du territoire national est couvert par une autorité organisatrice des mobilités (A.O.M.) et la compétence « mobilité » s'exerce à l'échelle intercommunale. La navette Navig'Eaux est donc gérée par la Communauté depuis le 1^{er} juillet. Le transport scolaire intra-muros reste à titre exceptionnel à la charge de la Ville de Vittel,
- ✓ a accepté l'acquisition du 1^{er} étage de la Maison Ressource par la Communauté pour y installer France services,
- ✓ a approuvé les projets de centrales photovoltaïques sur les zones d'activités d'Auzainvilliers et de Vittel,
- ✓ a voté la Convention Territoriale Globale 2021-2025 avec la caisse d'allocations familiales.

L'année 2022 a vu

- ✓ La création de la SPL Contrex Tourisme,
- ✓ La transformation de la SPL Destination Vittel,
- ✓ La contractualisation avec la Banque des Territoires visant à mettre en place d'un dispositif d'avance remboursable pour les travaux d'économie d'énergie à destination de toutes les communes de la communauté de communes Terre d'Eau, solution de financement innovante, baptisée « In Tracting », qui consiste à rembourser les dépenses d'investissements liées à la performance énergétique par les économies générées par les travaux réalisés sur une durée courte (maximum de 13 ans).

En 2023, la Communauté a acté :

- ✓ L'élaboration de l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.),
- ✓ L'offre de mutualisation du marché de téléphonie,
- ✓ Sa participation à l'Agence de Développement Economique des Vosges,
- ✓ Le portage des travaux de création de la voie douce entre Vittel et Contrexéville,
- ✓ L'étude prévisionnelle du transfert des compétences eau et assainissement à l'horizon 2026,
- ✓ La validation du Contrat de Territoire Eau et Climat,
- ✓ Le changement d'un conseiller communautaire vittellois (Mme COSSIN remplace M. CHOPINEZ).

En 2024, la Communauté a approuvé

- ✓ L'étude et la mise en place du dispositif A.C.C.O.R. (Accompagnement des commerces en ruralité pour la revitalisation des bourgs) pour financer partiellement un projet d'aménagement, de modernisation et de réhabilitation des espaces consacrés à l'accueil du public, des travaux de devanture commerciale ou d'achat d'équipements/mobiliers professionnels et de véhicule atelier
- ✓ L'inscription de l'étude des aménagements du lit du Petit Vair au PAPI 3
- ✓ L'introduction de la taxe GEMAPI
- ✓ La recapitalisation de la S.P.L. Destination Vittel
- ✓ Le changement d'un conseiller communautaire vittellois (Mme GROSSIER remplace Mme LEHMANN).

2025 a été l'année de

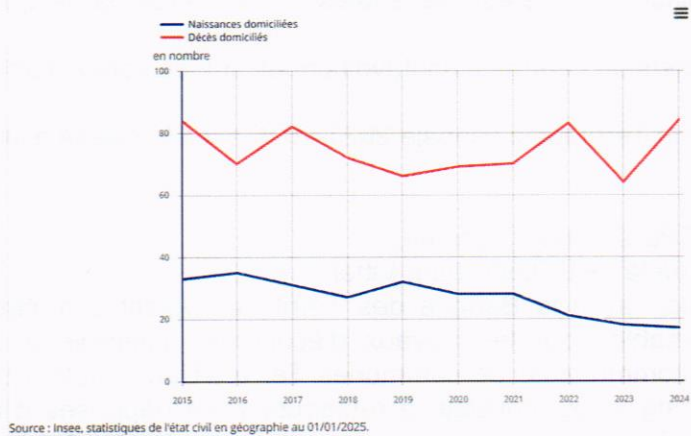
- ✓ la validation de l'opération, du plan de financement actualisé et des demandes de subventions de la liaison douce Vittel-Contrexéville (début des travaux 2^{ème} trimestre 2026),
- ✓ la validation de la Convention Territoriale Globale 2026-2030,
- ✓ du déploiement de l'opération d'accompagnement des commerces en milieu rural (ACCOR) initiée par la Région Grand Est, visant à soutenir l'offre commerciale de proximité, améliorer l'attractivité des commerces locaux en zones rurales et renforcer l'armature commerciale locale,
- ✓ la finalisation du Plan de Mobilité Simplifié et du Schéma de Mobilité Douce qui doivent être approuvés début 2026,
- ✓ la création du Comité des Partenaires de la Mobilité visant à garantir un dialogue entre la Communauté de Communes « Terre d'Eau », les partenaires institutionnels, les usagers et représentants de la société civile, ainsi que les représentants du tissu économique du territoire intercommunal.

Vittel, la ville et ses habitants :

Vittel s'étend sur **2413 hectares** où serpentent un peu plus **de 38 kilomètres** de voiries communales.

La démographie :

La courbe des naissances reste relativement stable



On notera la part importante des familles monoparentales (16,8%) :

FAM T3 - Composition des familles

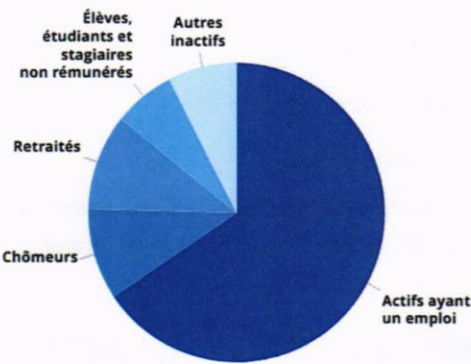
Type de famille	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	1 532	100,0	1 467	100,0	1 304	100,0
Couples avec enfant(s)	522	34,1	461	31,4	366	28,1
Familles monoparentales	204	13,3	252	17,1	219	16,8
Hommes seuls avec enfant(s)	24	1,6	40	2,7	44	3,4
Femmes seules avec enfant(s)	180	11,7	211	14,4	175	13,4
Couples sans enfant	807	52,7	755	51,4	719	55,2

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

La situation du travail et du chômage reste relativement stable et positive :

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2022

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2022



Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

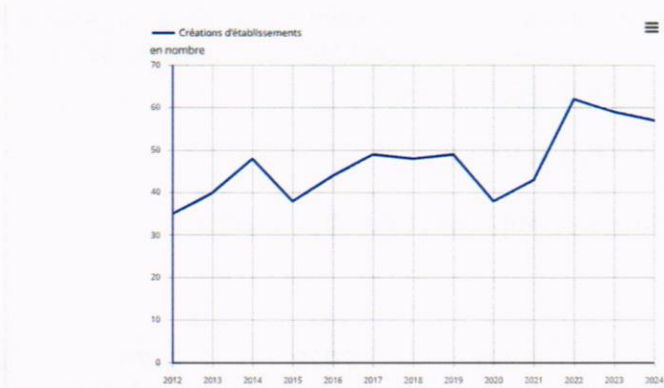
EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

Nombre de chômeurs et taux de chômage	2011	2016	2022
Nombre de chômeurs	291	376	262
Taux de chômage en %	11,9	16,4	13,1
Taux de chômage des 15 à 24 ans	29,1	34,5	19,3
Taux de chômage des 25 à 54 ans	10,7	14,7	12,9
Taux de chômage des 55 à 64 ans	5,5	13,9	11,8

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Le tissu économique local maintien son dynamisme retrouvé depuis 2014 :

DEN G2 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2025.

La fiscalité :

Le revenu médian reste stable à 24 530 € depuis quelques années et reste nettement supérieur à la moyenne française (20 820 €)

REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2021

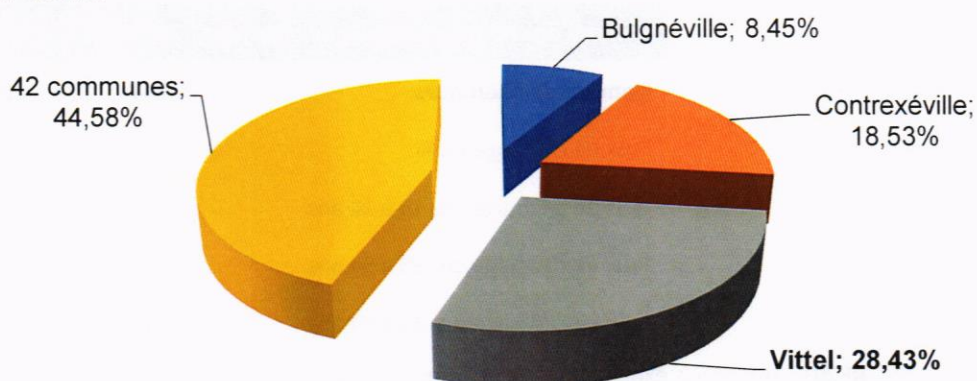
Indicateurs de distribution	2021
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 530
Rapport interdécile	3,1
1er décile (en euros)	13 490
9e décile (en euros)	42 250

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) en géographie au 01/01/2024.

Bien que Vittel ne représente que 7 % des 75 825 habitants de l'Ouest Vosgien, elle représente **26 % du potentiel fiscal de ses 250 communes**.

Vittel est la ville la plus peuplée de la Communauté de Communes Terre d'Eau comptant **28 % de la population totale**.



Elle représente, à elle seule, 52 % du potentiel fiscal de cette communauté induisant une participation exceptionnellement forte de sa population au financement de cette communauté.

A ce titre, on notera, par ailleurs que le contribuable Vittellois apporte **47 %** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au budget communautaire.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

L'évolution de la section de fonctionnement de 2021 à 2025

Evolution des charges

(en milliers d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025*
Charges à caractère général (011)	4 299	4 739	5 007	4 415	4 460
Charges de personnel (012)	6 398	6 804	6 870	6 962	7 029
Atténuations des produits	860	761	705	660	670
Autres charges	1 214	1 422	1 416	1 528	1 307
Charges financières	219	204	235	257	295
Dotation aux provisions	133	401	289	279	
Charges exceptionnelles	164	279	52	76	61
Total	13 123	14 331	14 522	14 101	13 824
variation N/N-1	0,87%	9,20%	1,33 %	-2.9%	-2%

* provisoire

Les charges sont en recul pour la deuxième année consécutive. Malgré la progression du 011, le maintien des autres chapitres permet un recul significatif du **total des dépenses de 4,9 % depuis 2023**.

	2021	2022	2023	2024	2025*
Dépenses réelles de fonctionnement	13 123	14 331	14 522	14 177	13 824
Charges à caractère général	4 299	4 739	5 007	4 415	4 460
Charges à caractère général/DRF	32,76%	33,07%	34,48%	33,14 %	32,26%

* provisoire

Les charges à caractère général (011) représentent un tiers des dépenses réelles de fonctionnement. Il est essentiel que ce taux reste inférieur à 35 % pour assurer un équilibre optimal de l'ensemble du budget général.

	2021	2022	2023	2024	2025*
Charges financières	219	204	235	257	295
Dépenses réelles de fonctionnement	13 123	14 331	14 522	14 101	13 824
Charges financières / DRF	1,67%	1,42%	1,62%	1,82%	2,13%

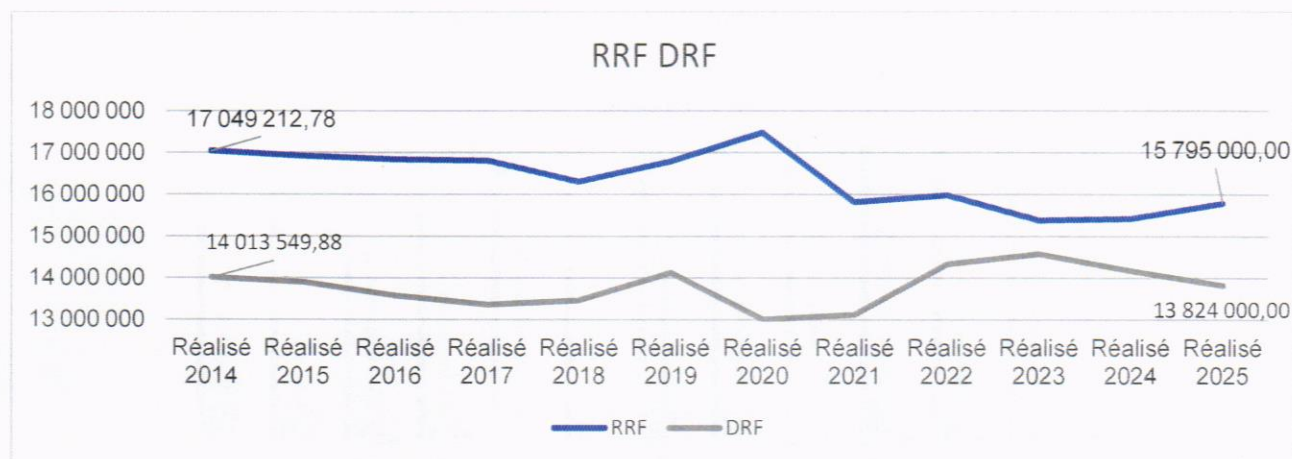
Les charges financières (intérêts des emprunts) sont inférieures à 2 %, à un niveau très soutenable pour la collectivité.

Evolution des produits

En milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025*
Atténuations des charges	206	281	179	175	209
Produits des services	1 211	1 605	1402	1 305	1 319
Impôts et taxes	9 972	10 256	9 998	9 709	9 828
Dotations et subv. reçues	3 668	3 022	3 235	3 363	3 197
Autres produits	765	817	592	743	887
Produits spécifiques	302	312	189	123	354
Total	15 820	15 981	15 766	15 426	15 795
variation N/N-1	-9,52%	1,02%	-1,35%	-2,99 %	3,26 %

* provisoire

Les produits sont en diminution régulière depuis 2023, liée à la baisse des produits de fiscalité, la stagnation des produits des services. Pour autant, 2025 retrouve le niveau de produits de 2023, grâce à la stabilité de la surtaxe sur les eaux minérales et à la hausse des autres produits.



RRF : Recettes réelles de Fonctionnement - DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

Sur l'ensemble de la période 2014-2025, on observe une baisse significative des recettes à partir de 2020, accentuée depuis 2023 (baisse de la surtaxe sur les eaux minérales). Les dépenses restent maîtrisées malgré le choc énergétique et inflationniste de 2022-2023.

On note également que l'évolution des produits et des charges suivent la même tendance depuis 2023, en recul de 4 %.

Ce pilotage conjoint des recettes et des dépenses doit être poursuivi dans les années futures pour éviter « l'effet ciseau » impliquant une baisse délétère de l'autofinancement et donc un blocage de la capacité d'investissement.

Ratio de rigidité structurelle :

En milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025*
Charges de personnel (1)	6 398	6 804	6 870	6 962	7 029
Intérêts de la dette (2)	219	204	235	257	295
Produits réels de fonctionnement (3)	15 818	15 981	15 766	15 426	15 795
Taux de rigidité structurel (1+2)/3	41,83%	43,85%	45,06%	46,70%	46,37%

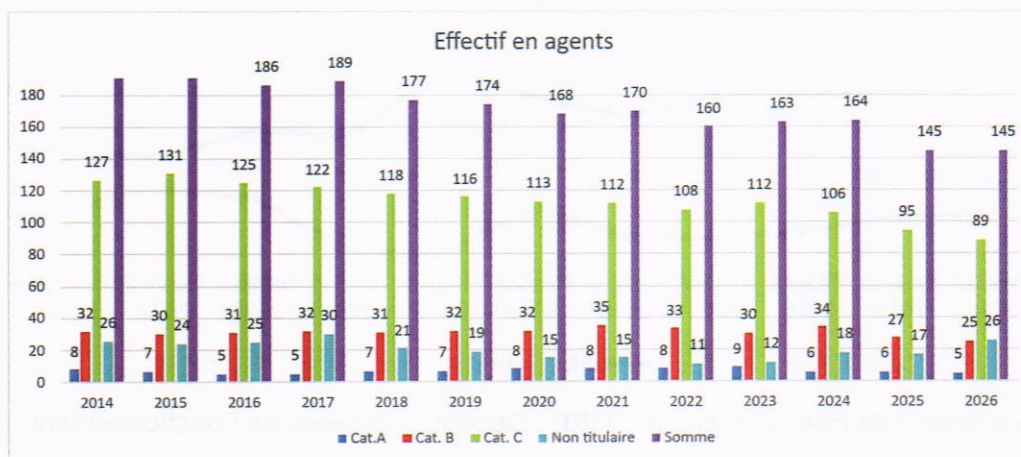
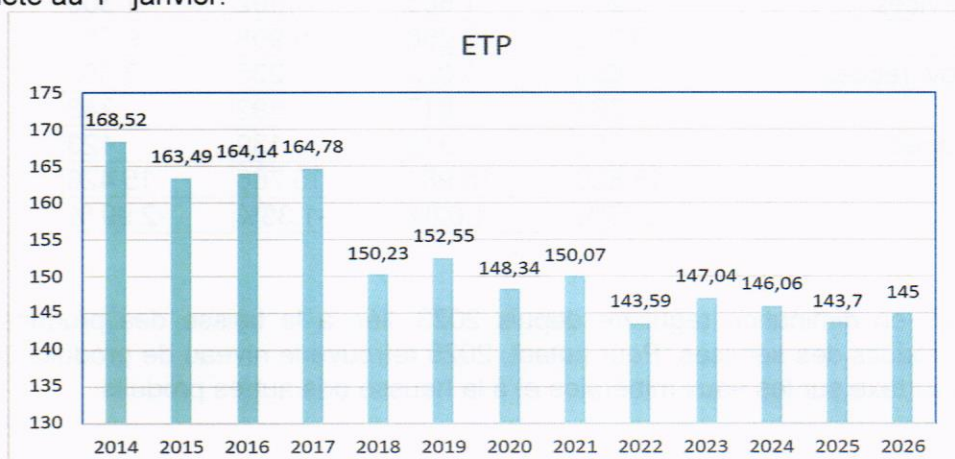
*provisoire

Le ratio de rigidité progresse de 5,54 points en 5 ans.

Il reste néanmoins très inférieur au seuil critique de 55 % grâce à la relative stabilité des produits réels de fonctionnement et à une forte maîtrise de la masse salariale depuis 2022 (+ 3,2% seulement en 4 ans).

Le personnel

Sont pris en compte tous les agents (tout statut confondu, sauf remplacement maladie) avec plus de 6 mois d'ancienneté au 1^{er} janvier.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025 *
Charges de personnel	6 375	6 398	6 804	6 889	6 960	7 029
Dépenses réelles de fonctionnement	13 010	13 123	14 330	14 521	14 177	13 837
012/DRF	49,00%	48,75%	47,48%	47,44%	49,09%	50,79%

*provisoire

Bien que Vittel soit surclassée ville de 7 500 à 9 999 habitants, le ratio de 50,79 % reste conforme à la moyenne nationale des villes de 3 500 à 5 000 habitants et bien inférieur au ratio des villes classées de 5 000 à 10 000 habitants : 56,84% et de 10 000 à 20 000 habitants : 58,80%*

*Source : DGCL données DGFIP – CA 2023

Monsieur FLOQUET précise que la municipalité a recherché toutes les pistes de mutualisation des services municipaux, en collaboration avec les 145 agents (168 en 2020), et ce malgré le transfert de compétences de l'État vers les collectivités. Il remercie les agents qui ont contribué à cet effort.

La fiscalité

Les bases fiscales augmentent grâce à la dynamique du territoire et des nouvelles constructions. Ces dernières sont également revalorisées chaque année par application de la variation de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé. Ce dernier est lié à l'inflation constatée l'année précédente

Taxe d'Habitation :

ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2021	918 572	19,38%	178 872	NS
2022	986 290	19,38%	191 143	6,86%
2023	1 056 317	19,38%	204 714	7,10%
2024	1 126 040	19,38%	218 227	6,60%
2025	891 984	19,38%	172 866	-19,4%

Depuis 2021, la taxe d'habitation ne concerne que les habitations secondaires. Les compensations de taxe d'habitation jusqu'alors très dynamiques sont réintégrées dans la taxe foncière via le mécanisme du coefficient correcteur.

Taxes Foncières :

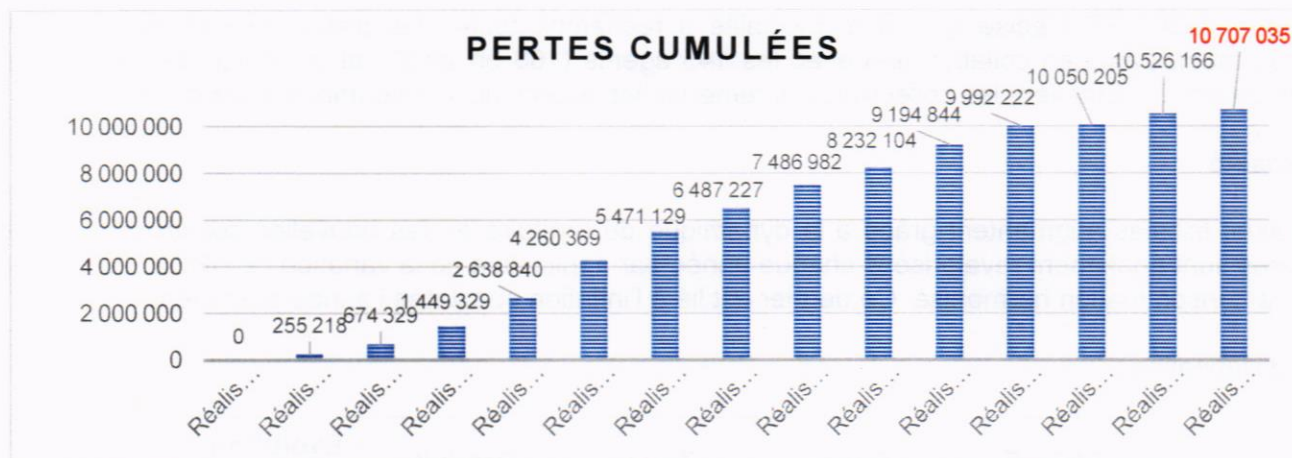
ANNÉE	Taxe foncière sur le bâti				Taxe foncière sur le non bâti			
	Bases	Taux	Produit	Evolution produit	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2021	10 330 330	39,68 %	4 144 018		107 175	17,86 %	19 141	-0,26%
2022	10 679 734	39,68 %	4 273 682	3,13 %	109 204	17,86 %	19 504	1,89%
2023	11 357 840	43,18 %	4 904 315	14,76 %	116 046	17,86 %	20 726	6,27%
2024	11 461 193	43,18 %	4 966 593	1,27 %	118765	17,86 %	21 211	2,3 %
2025	11 832 000	43,18 %	5 117 929	3,04 %	111 292	17,86 %	19 877	-6,29 %

Cotisation Foncière des Entreprises :

ANNÉE	Bases	Taux	Produit	Evolution produit
2020	8 637 391	20,10%	1 739 806	1,51%
2021	5 166 832	20,10%	1 041 263	-40,15%
2022	5 186 048	20,10%	1 044 532	0,31%
2023	5 610 000	23,17%	1 299 837	24,44%*
2024	5 736 749	23,17%	1 329 378	2,27%
2025	5 603 000	23,17%	1 298 215	-2,35%

Les concours de l'état

Comme les années précédentes, la Dotation Globale de Fonctionnement continue de diminuer. De plus, en additionnant le montant de la D.G.F. au prélèvement au titre du fonds de péréquation le manque à gagner s'élève à plus de **10,7 millions d'euros depuis 2012**.



Plan pluriannuel d'investissement 2021-2025

Depuis 2014, un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) est décliné par la Municipalité.

Sur les cinq dernières années, **16,6 millions d'euros d'investissements** ont été réalisés.

Parmi les principales opérations : la réhabilitation d'ensemble sportifs, les équipements touristiques et thermaux ainsi que la réhabilitation de l'hôtel des Thermes.

En 2025, on soulignera le remplacement de l'éclairage public en 100% LED, l'ouverture du restaurant scolaire et de nombreux travaux de voirie (rue du Cras, aménagement du carrefour de la Samaritaine, rue de Sugène).

		2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 - 2025
op	TOTAL DÉPENSES	1 165 658	3 868 093	4 684 058	4 292 194	2 670 859	16 680 862
101	Gymnases Roger Lefebvre	9 216		48 568	6 581		64 365
102	CPO	35 732	45 753	13 327	23 397	70 350	188 559
1021	Réhab ensemble sportif	20 536	272 870	1 747 257	1 107 567	278 777	3 427 007
103	Ecole de musique	5 784	8 297	10 547	5 390	7 071	37 089
104	Centre d'hébergement HT	1 240	1 088	753	35 237	12 400	50 718
105	Bois et forêts	11 901	16 058	11 764	8 957	44 835	93 515
106	Extension cimetièr		22 136	41 331,00	14 571	12 478	90 516
107	Equipements touristiques	81 276	2 171 141	1 039 515	2 465 273	482 167	6 239 372
1071	Etablissement Thermal HT	33 000	65 180		3 504	363	102 047
108	Centre multi accueil			1 280			1 280
109	Cité administrative	28 984	65 280	40 232	16 955	20 640	172 091
110	Aménagements urbains	211 309	177 108	377 954	95 902	49 473	911 746
1101	Voirie 2020-2026	196 076	396 418	196 938	52 504	441 869	1 283 805
111	Informatisation services	113 253	157 121	112 006	86 493	112 615	581 488
112	Alhambra - Terminus	0	10 810	18 498	5 478		34 787
115	Bibliothèque-Médiathèque	8 280	6 534	54 664	8 600	5 465	83 543
116	Scolaire et périscolaire	28 479	124 773	108 778	36 542	238 750	537 322
117	Stade et équip. sportifs	11 447	67 619	43 067	3 617	151 911	277 661
118	Centre technique municipal	58 019	45 981	379 482	30 408	141 430	655 320
120	Affaires sociales	8 663	2 860		40 554	2 880	54 957
121	Immeubles productifs de revenus	3 132	51 502	21 917	9 608,64	412	86 572
122	Bâtiments socio-culturels	403	1 933	1 726	3 042	19 347	26 451
123	Edifices cultuels	0,00		7 305		1 777	9 082
124	Vigie de l'eau HT			6 157	7 294		13 451
125	Chauffage collectif	87 412,00	87 445,00	88 452,00	87 042,00	86 127,00	436 478
126	Galerie thermale	7 246,00		22 058,00	37 561,00		66 865
127	Centre Equestre HT	151 083	9 261	20 000			180 344
128	Accessibilité	30 939	5 280	0,00			36 219

		2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 - 2025
129	Centre bourg	13 907	26 176	27 186	66 719	183 787	317 775
130	Rénovation énergétique			54 700	33 397	305 935	394 032
	Divers	8 341	29 469	188 596			226 406

Sur la période 2021-2025, Monsieur FLOQUET précise que le plan pluriannuel d'investissement décliné par la municipalité, a permis de réaliser une moyenne annuelle d'investissement à hauteur de 3,5 M€, à l'exception de l'année post-covid.

		2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Op	TOTAL RECETTES	927 241	2 837 468	752 623	1 164 242	1 417 082	7 098 656
1021	Réhab ensemble sportif		150 000	404 591	163 743	775 055	1 493 389
105	Bois et forêts	12 452				44 835	57 287
107	Equip touristiques & thermes		91 465		968 348	482 167	1 541 980
1071	Etablissement Thermal HT	6 600				363	6 963
109	Cité administrative				2651		2 651
110	Aménagements urbains	20 270	19 033	16 591		114 662	170 556
1101	Voirie 2020-2026		35 000				35 000
111	Informatisation des services	4 161	46 047	31 585			81 793
116	Affaires scolaires et périscol.	36 851	4 901	43 454	23 978		109 184
117	Stade et équip. sportifs			5 400			5 400
118	Centre technique municipal	22 040					22 040
122	Bâtiments socio-culturels						0
126	Galerie thermale	34 513					34 513
127	Centre Equestre		48 229	64 306			112 535
128	Accessibilité	23 911					23 911
129	Centre bourg	20 000			5 522		25 522
	Divers	746 443	2 442 793	186 696			3 375 932

Budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du quartier des collines et du pôle public

Budget de l'eau

Le budget annexe de l'eau est relativement modeste. Les recettes proviennent de la part communale sur le prix de l'eau. La baisse des charges est liée au départ de la chargée de mission Eau en juin 2024 remplacée en décembre 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025*
Charges	72 501	84 629	73 764	42 533	79 241
Produits	116 189	161 544	133 259	224 532	139 770

*provisoire

Budget quartier des collines

	Total 2014-2024	2021	2022	2023	2024	2025*
Charges	1 106 983	27 483	305 736	23 643	104 242	520 388
Apport du budget général	700 000					
Ventes de terrains	407 151	389 945	167 841	194 432	26 718	169 238
Produits	1 107 151	389 945	167 841	194 432	26 718	169 238

*provisoire

Le budget annexe du quartier des collines est un budget de stock. Il comptabilise les acquisitions de terrains, les travaux d'aménagement de voirie et les ventes de terrains. Il prend en compte le début du financement des travaux de voiries en cours de finalisation.

Budget parc acti horizon 2030 (pôle public)

Pour mémoire, ce budget annexe a été créé en 2022 suite à l'acquisition des bâtiments Vittel Palace et espaces Charles Garnier (Ancien casino-théâtre) par la Région Grand Est, le Département des Vosges et la ville de Vittel, cette dernière étant le gérant de l'indivision.

	2022	2023	2024	2025*
Dépenses	20 486	318 061	354 996	414 847
Recettes	43 327	383 823	420 459	399 353
Investissement	0	5 463	41 703	60 477

*provisoire

Ce budget est financé par les 3 indivisaires à raison d'un tiers des charges de fonctionnement.

État de la dette

	Au 31/12/2025
Capital restant dû	8 199 049,02
Taux moyen (EX/Ex Annuel)	3,59 %
Durée de vie résiduelle moyenne	13 ans
Durée de vie moyenne	6 ans et 9 mois

	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
Budget Principal	8 077 899,23 €	3,56%	13 ans	9
Budget Eau	179 437,26 €	4,88%	12 ans et 2 mois	1

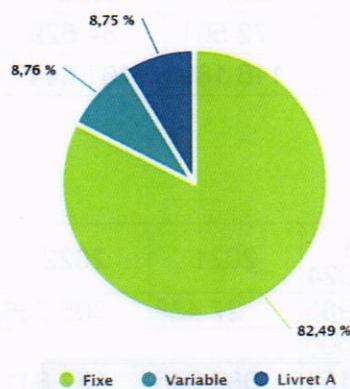
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	6 753 097,23 €	82.37 %	3,82 %
Variable	1 445 951,79 €	17.63 %	2,50 %
Ensemble des risques	8 199 049,02 €	100,00 %	3,58%

Au 31/12/2025, la dette est composée de 10 emprunts pour un capital restant dû de 8 199 049,02 € (amortissement annuel de 707 000€).

Les deux emprunts en cours sur le budget assainissement ont été transférés au 1^{er} janvier 2025.

Le taux moyen est de 3,83 %, pour une durée de vie résiduelle de 13 ans.

La dette est majoritairement indexée à taux fixe (82,49%). La part des taux variables (17,51%) est en deçà de l'objectif de répartition recommandé (25%).

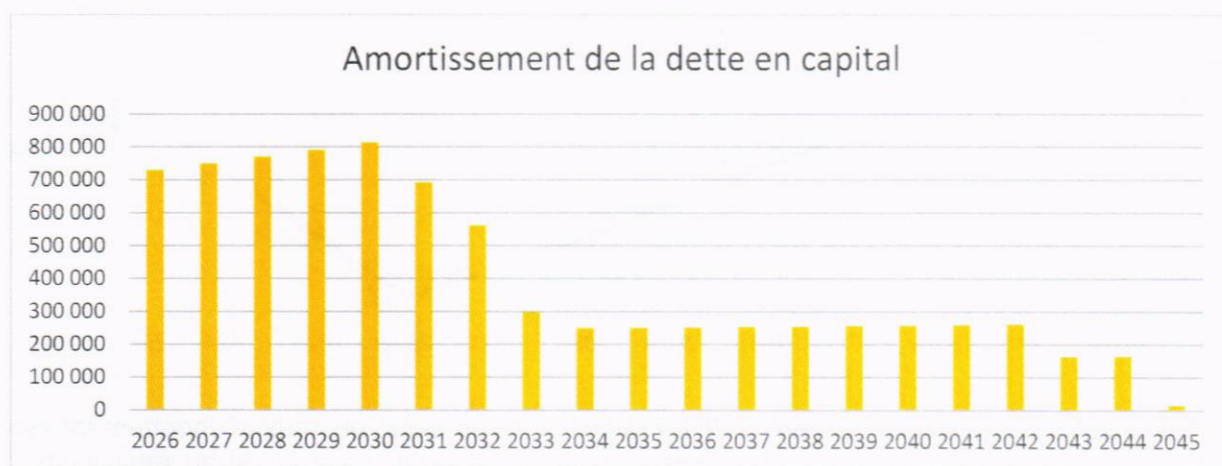
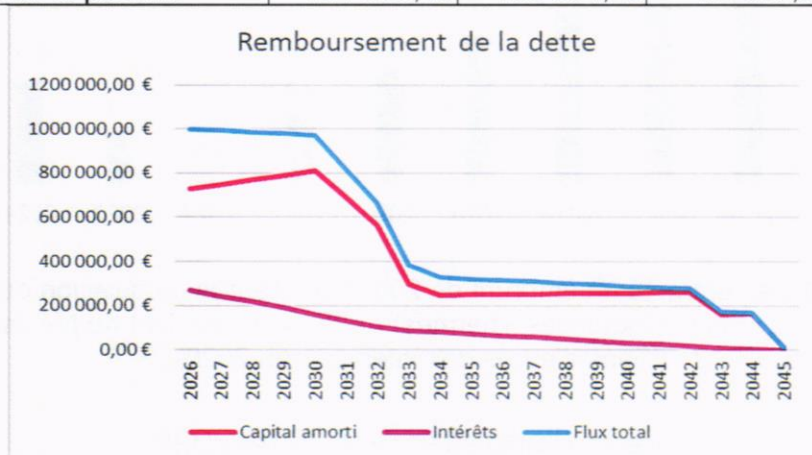


Dette tous budgets par année

	2026	2030	2035	2040
Capital restant du	8 199 049,02	5 115 049,44	2 432 025,79	1 112 481,37
Capital payé sur la période	740 134,75	825 430,98 €	266 491,70	256 654,09
Intérêts payés sur la période	279 397,51	166 160,40 €	74 504,24 €	33 157,89

Dettes par année Budget Général

	2026	2030	2035	2040
Capital restant du	8 019 611,76	4 983 302,19	2 373 975,15	1 112 481,37
Capital payé sur la période	729 057,64	812 042,06	249 562,32	256 654,09
Intérêts payés sur la période	271 008,18	160 094,28	72 027,86	33 157,89

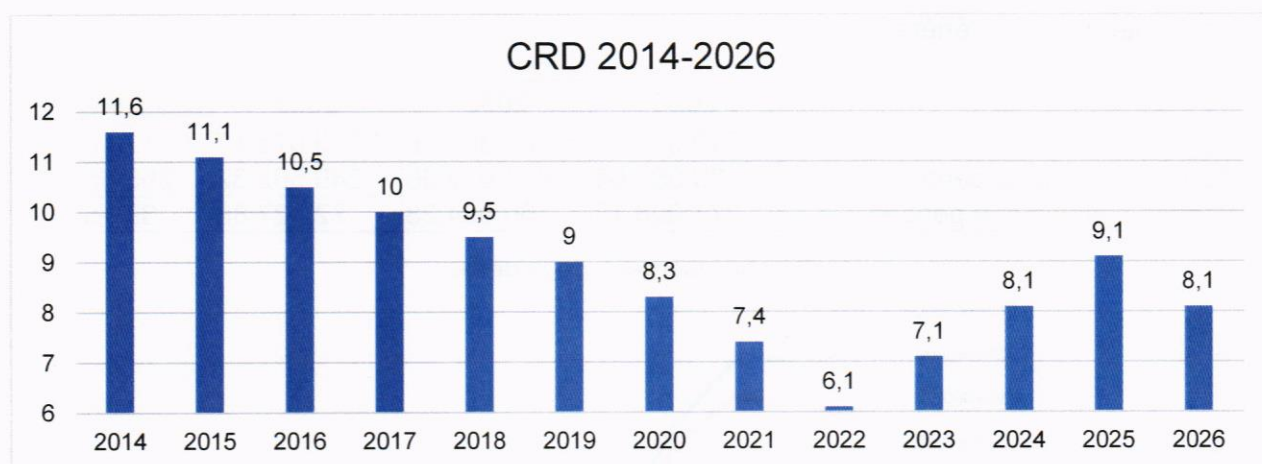


Le ratio de désendettement reste inférieur à la moyenne de sa strate et au seuil critique de 15 ans.

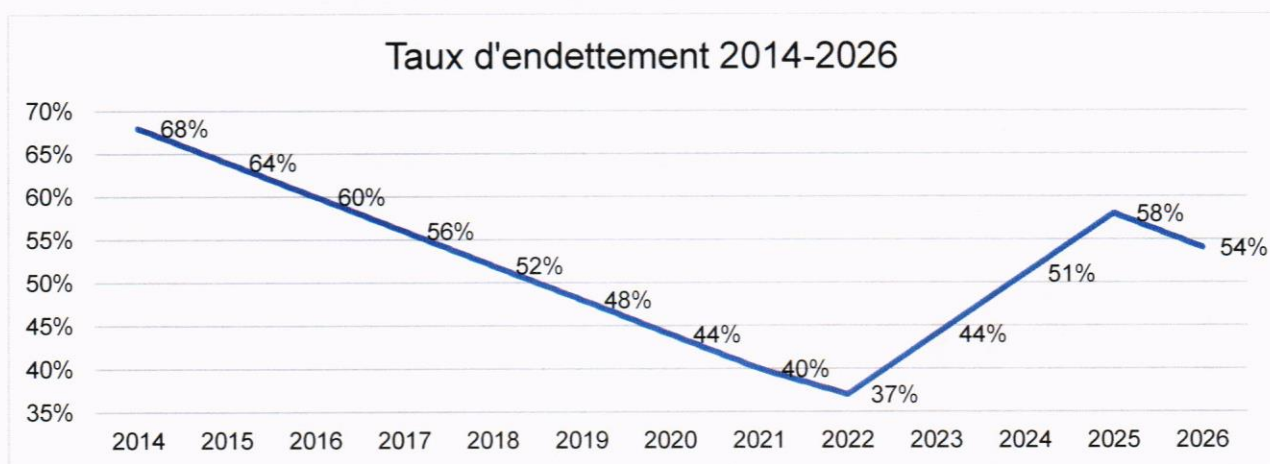
L'évolution de la dette de 2014 à 2026 :

Au 1^{er} janvier 2014, sur un nominal global de capital de 15,2 millions d'euros d'emprunts réalisés entre 2001 et 2012, le capital restant dû (C.R.D.) s'élevait à 11,6 millions d'euros soit un taux d'endettement de 68 % (C.R.D./ Recettes Réelles de Fonctionnement).

Jusqu'en 2022, les municipalités successives n'ont pas eu recours à l'emprunt et ont dû rembourser le capital et les intérêts de la dette des anciennes municipalités soit 8,5 millions d'euros sur la période 2014-2022 ramenant le C.R.D à 6,1 millions d'euros pour un taux d'endettement de 37 %.



La municipalité actuelle a contracté un emprunt de 2 millions d'euros (acquisition du pôle public) en 2023 et de 3 millions d'euros (Stade et Hôtel des Thermes) en 2024. Il convient de préciser que la vente réelle de l'Hôtel des Thermes pour 2 millions d'euros doit intervenir en 2026-2027.



Le C.R.D. au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 8,1 millions d'euros pour un taux d'endettement de 54%. Le ratio de désendettement de 13 ans reste inférieur à la moyenne de sa strate et au seuil critique de 15 ans.

Le remboursement ultérieur du capital et des intérêts sera de 10,4 millions d'euros étalés jusqu'en 2044 constitué de 4,3 millions de dette antérieure à 2014 et 6,1 millions d'euros relative à celle de 2023-2024.

Les autres ratios de gestion

En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Charges de personnel (1)	6 376	6 398	6 804	6 870	6 960	7 029
Intérêts de la dette (2)	238	219	204	261	241	306
Produits réels de fonctionnement (3)	17 481	15 818	15 981	15 766	15 426	15 407
Taux de rigidité structurel (1+2)/3	37,84%	41,83%	43,85%	45,23%	46,68%	47,61%
charges courantes 011	4 126	4 299	4 738	5 007	4 415	4 687
Dépenses réelles de fonctionnement	13 010	13 123	14 330	14 521	14 177	13 832
011/DRF	31,71%	32,76%	33,06%	34,48%	31,14%	33,89%
Charges de personnel (1)	6 375	6 398	6 804	6 889	6 960	7 029
Dépenses réelles de fonctionnement	13 010	13 123	14 330	14 521	14 177	13 832
012/DRF	49,00%	48,75%	47,48%	47,44%	49,09%	50,82%

2025 montre la nécessité de poursuivre en 2026 les efforts déjà engagés pour contenir :

- ✓ le ratio de rigidité structurelle en dessous de 45 %,
- ✓ les dépenses de personnel (012/DRF) sous la barre des 48 %,
- ✓ les dépenses de charges générales (011/DRF) à un maximum 35 %.

Les ratios fin 2025 restent cependant soutenables conjoncturellement au regard des baisses importantes de surtaxe sur les eaux minérales depuis 3 ans.

Pour autant, ces efforts devront être le fruit de modifications plus structurelles à l'avenir pour assurer leur pérennité dans les années futures.

Les perspectives 2026-2032

Les autorisations de programmes

La procédure des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) est prévue par l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales.

Elle constitue un aménagement du principe d'annualité qui permet d'adapter la programmation de certaines dépenses, notamment d'investissement, qui voient leur réalisation s'échelonner sur plusieurs exercices.

Les AP/CP déterminent donc **la vision pluriannuelle des opérations d'investissement** les plus importantes d'une collectivité.

Les six autorisations de programmes au 31 décembre 2025 :

		2020	CP2020	CP2021	CP2022
126	Galerie thermique	4 251 229,68	4 489,78	7 245,67	
129	Centre Bourg	308 948,31	119 567,71	13 906,80	26 175,54
1021	ensembles sportifs		1 631,00	20 535,96	272 869,86
1101	voiries		0,00	196 075,63	396 417,69
1131	ressources en eau				
131	Rénovation toiture				
Total		4 560 177,99	125 688,49	237 764,06	695 463,09

		CP2023	CP2024	CP2025	>2025
126	Galerie thermique				
129	Centre Bourg	27 185,56	66 719,64	224 626,14	3 288 870,30
1021	ensembles sportifs	1 747 256,88	1 107 567,93	448 138,37	
1101	voiries	196 938,16	52 504,15	654 164,10	4 503 900,27
1131	ressources en eau			144 800,00	2 475 211,00
131	Rénovation toiture				567 000,00
Total		1 971 380,60	1 226 791,72	1 471 728,61	10 834 981,57

Au global, l'ensemble des C.P. de la période 2014-2025 s'élèvent à **10 288 994,56 €**

Les A.P. inscrites actuellement sur la période 2026-2031 se montent à **11 004 342,46 €** et devront être prises en compte et/ou amendées pour les budgets 2026-2031.

		CP2026	CP2027	CP2028	CP2029
129	Centre Bourg	888 870,30	800 000,00	800 000,00	800 000,00
1021	ensembles sportifs	169 360,89			
1101	voiries	902 000,00	743 000,00	743 000,00	743 000,00
1131	ressources en eau	2 213 211,00	262 000,00		
131	Rénovation toiture	56 000,00	418 000,00	93 000,00	
Total		4 229 442,19	2 223 000,00	1 636 000,00	1 543 000,00

		CP2030	CP2031	2026-2031	Total
126	Galerie thermique				4 262 965,13
129	Centre Bourg			3 288 870,30	4 076 000,00
1021	ensembles sportifs			169 360,89	3 598 000,00
1101	voiries	743 000,00	629 900,27	4 503 900,27	6 000 000,00
1131	ressources en eau			2 475 211,00	2 620 011,00
131	Rénovation toiture			567 000,00	567 000,00
Total		743 000,00	629 900,27	11 004 342,46	21 123 976,13

Au global, l'ensemble des C.P. de la période 2014-2031 pourraient atteindre **21 123 976,13 €**

Les orientations 2026

Fonctionnement :

TOTAL RECETTES ESTIMÉES		15 828 000,00
	OPÉRATIONS RÉELLES	14 898 000,00
013	Atténuation des charges	370 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 220 000
73	Impôts et taxes	9 850 000,00
74	Dotations et participations	2 970 000,00
75	Autres produits de gestion courante	473 000,00
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	15 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00
002	Excédent antérieur reporté	730 000,00

Monsieur FLOQUET précise qu'un excédent de 730 000 € a pu être dégagé de l'exercice budgétaire antérieur, grâce à la maîtrise rigoureuse des dépenses des charges à caractère général (011) et des charges de personnel (012). Alors que le total prévisionnel des recettes 2026 est estimé à près de 15 M€, cet excédent modeste pourrait toutefois être malmené si l'État décidait d'appliquer de nouvelles règles contributives impactant les collectivités locales en 2026. Contrairement au budget de l'État, les collectivités territoriales, comme la ville de Vittel, sont dans l'obligation de voter chaque année un budget à l'équilibre, présentant l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice.

Les produits des services (70) sont estimés sur une hypothèse faible et divergent de la trajectoire 2021-2026. La question tarifaire reste ouverte quant à une évolution de la tarification des prestations des charges de centralité très largement supportées par la collectivité vittelloise.

Les chapitres impôts et taxes (73) dotations (74) et autres produits (75) divergent de la trajectoire 2022-2026 en raison de l'impact de la baisse de la surtaxe sur les eaux minérales, des compensations partielles de l'État suite aux exonérations de base fiscale sur les établissements industriels et de la baisse continue de la Dotation Globale.

TOTAL DÉPENSES ESTIMÉES		15 828 000,00
	OPÉRATIONS RÉELLES	14 628 000,00
011	Charges à caractère général	4 960 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 100 000,00
014	Atténuation des produits	500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 400 000,00
66	Charges financières	306 000
67	Charges exceptionnelles	25 000
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	337 000
	OPÉRATIONS D'ORDRE	1 200 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)		0,00

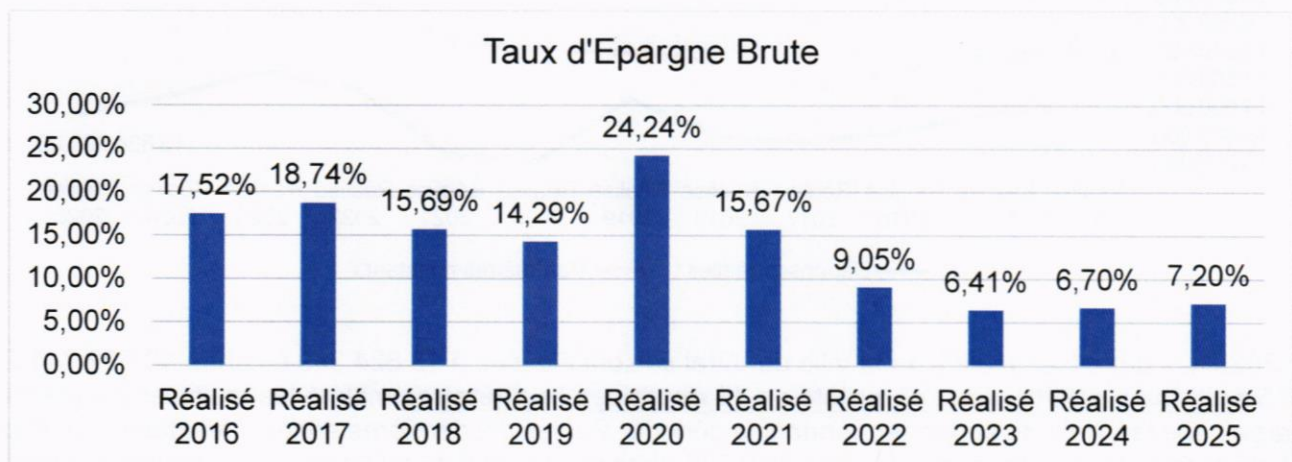
Les charges à caractères générales (011) restent lourdement impactées par l'évolution du prix des fluides et des matières premières et devront être contenues dans un objectif maximal de 4,8 à 5 M€.

Les charges de personnels (012) seront également influencées par la hausse des cotisations C.N.R.A.C.L., la modification des conditions du contrat d'assurance statutaire et devront être à un maximum de 7 M€.

Les atténuations de produits (014) et les charges exceptionnelles (67) devraient être identiques à la trajectoire 2021-2026.

Les charges financières (66) ont augmenté d'un peu plus de 100 000€ en 2025 en raison du recours à l'emprunt des années 2022 et 2023 mais devraient rester stable en 2026. Celles-ci demeurent cependant soutenables ne représentant que **2,5% des dépenses réelles**.

Cette bonne maîtrise des charges et la bonne santé financière doivent permettre de conserver un taux d'épargne brute supérieur à 7% garant de la capacité de la Ville à poursuivre son cycle d'investissement



Investissement

Le mandat 2014-2019 a permis un plan d'investissement pluriannuel de **20 604 278€**.
Les subventions et aides diverses se sont élevées à **3 253 738 €**.

Sans recours à l'emprunt et grâce à la politique financière de maintien d'un taux d'épargne brute supérieur à 10 % chaque année, l'autofinancement s'est élevé à **17 350 540 € (84,20 %)**

De 2020 à 2025, le nouveau plan d'investissement s'est élevé à **21,35 K €**. Les subventions et aides diverses ont atteint **1 632 832 €** nécessitant un emprunt en complément de 2 millions d'euros en 2022 et un second de 3 millions d'euros en 2024.

Sur l'ensemble de la période 2014-2025, la municipalité a donc décliné un ambitieux programme d'investissement de **41 940 142 €** autofinancé à 88 % (**36 940 142 €**)

En 2026, le budget d'investissement du budget général fera l'objet d'inscriptions plus prudentes que les années précédentes sous réserve des modifications éventuelles, conséquences de l'adoption de la loi de finances:

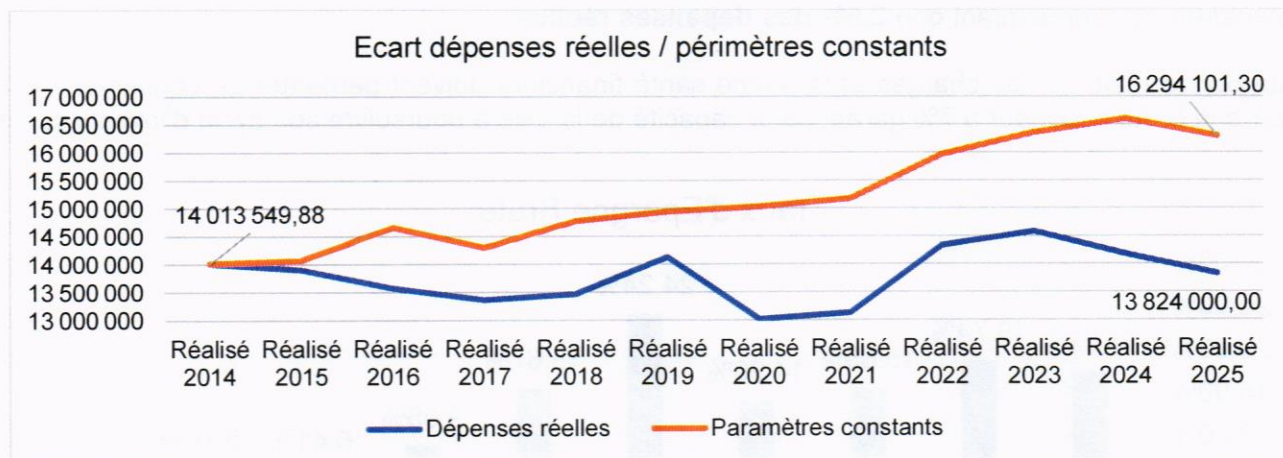
Compte	Libellé	Total	RAR	AC	Mesures 2026
TOTAL DÉPENSES		3 813 847,09	1 127 843,16	521 798,00	2 164 205,93
	Opérations	2 669 647,09	1 200,00	233 000,00	1 254 205,93
	Hors opérations	1 144 200,00	1 200,00	233 000,00	910 000,00
TOTAL RECETTES		3 813 847,09	92 454,05		3 721 393,04
	Opérations	130 398,76	92 454,05		37 944,71
	Hors opérations	3 683 448,33	0,00		3 683 448,33

Les orientations budgétaires par domaines de délégation

RESSOURCES, MOYENS GÉNÉRAUX, CONTRÔLE DE GESTION

Finances

Depuis 2015, la Ville de Vittel a décliné une politique volontariste afin de maîtriser ses dépenses réelles de fonctionnement qui lui a permis **un effort financier cumulé de 16 641 650 €** sur la période 2015-2025 entre dépenses réelles et dépenses prévisionnelles à périmètres constants :



En 2025, les dépenses réelles de la Ville de Vittel se sont élevées à 13 824 349 € contre 13 902 744 € en 2015 **soit une stabilité quasi complète en 11 exercices budgétaires** malgré les multiples transferts de charges que la Ville a dû supporter pendant la période. Sur les dix dernières années, les dépenses réelles ont été maîtrisées et n'ont augmenté que de 0,7 % alors que l'évolution prévisionnelle à périmètre constant induisait une progression de 17%. Cet effort permanent de maîtrise des dépenses a garanti le maintien d'une capacité d'autofinancement importante.

Le très bon niveau de trésorerie de la Ville de Vittel fin 2021 a permis d'absorber la compensation partielle de recettes par l'Etat et **la violence du choc financier induit par la crise sanitaire**. Les bons résultats financiers ont servi **d'amortisseurs puissants** pour permettre la continuité des services, la préservation des emplois publics et les mesures d'aides et de soutiens divers.

Par ailleurs, la crise énergétique et inflationniste a ajouté ses conséquences négatives à la situation financière de la Ville qui, là également, ne bénéficie pas de bouclier financier. Le choc budgétaire inflationniste ressenti dès 2022 et qui s'est accentué en 2023 est venu directement bouleverser les équilibres d'action de la Ville.

Début 2023, le groupe Nestlé Waters a suspendu brutalement l'utilisation de deux de ses six forages dédiés à la production d'Hépar induisant une chute vertigineuse de la surtaxe sur les eaux minérales perçue par la collectivité.



De nombreuses discussions ont été engagées avec la société, sous la direction de Madame la Préfète des Vosges et des services de l'État.

La préservation de la ressource en eau, et notamment de l'impluvium, l'accompagnement des acteurs du territoire dans la transition écologique constituent des enjeux majeurs et des objectifs importants pour Nestlé qui souhaite contribuer à la pérennité de son activité sur le territoire de la commune et à l'attractivité de cette dernière.

C'est dans ce cadre que Nestlé a proposé à la ville une convention cadre de mécénat et des conventions d'application subséquentes portant sur des projets identifiés et pouvant être financés en partie par Nestlé afin d'encourager le développement de projets publics et privés contribuant à l'atteinte de ces objectifs de préservation et protection de l'environnement et du cadre de vie dans les sites à proximité desquels sont situés les sources qu'il exploite.

Globalement, la participation de Nestlé porte sur un montant total de **810 000 €** dont :

- ✓ 183 819,47 € en 2024 et 2025 pour l'entretien du parc thermal,
- ✓ 151 307,22 € en 2024 pour la rénovation de l'éclairage du parc thermal,
- ✓ 124 873,31 € en 2024 pour les travaux d'assainissement
- ✓ 166 180,53 € en 2025 pour le soutien des actions menées par l'Office de Tourisme en vue de promouvoir notre ville et dynamiser la cité.

Si la très bonne santé financière avant inflation et les nombreux investissements de la Ville ont permis de supporter une certaine dégradation de son épargne, la puissance des hausses inflationnistes conjuguée à la brutale dégradation des recettes liée à la surtaxe des eaux minérales et la volonté de préserver les capacités d'investissement dans la durée enjoignent la poursuite de mesures budgétaires fortes en 2026, pour certaines déjà engagées depuis 2022 :

Lancé dès novembre 2022, le plan de sobriété énergétique fait écho à l'objectif de réduction de 10% de la consommation énergétique sur deux ans fixé par l'État.

- optimisation des éclairages du complexe sportif
- baisse de puissance d'éclairage de l'ensemble des rues équipées de LEDs.
- mise en œuvre générale des consignes de température.

Dans un budget sous tension, ces mesures de sobriété énergétique sont un volet important mais insuffisant pour la maîtrise des marges de manœuvre de la Ville.

A l'inflation directe sur l'énergie et indirecte sur la masse salariale s'ajoute une tension sur les prix dans un très grand nombre de domaines : Alimentation, déchets, produits, fournitures, matières premières, prestations ... tous les achats et contrats de la Ville sont concernés par l'omniprésence de l'inflation.

Afin d'endiguer cette situation difficile, la Ville devra perdurer dans une orientation budgétaire de prudence en 2026.

Comme les années passées, toutes les pistes d'économies seront analysées avec la plus grande attention pour maintenir les charges incompressibles et **conserver un ratio de rigidité structurelle inférieur à 45 %.**

Comme le prévoit la lettre de cadrage annuelle, les dépenses de charges générales seront maintenues à **35 % des dépenses réelles**, les dépenses de personnel seront fixées à **48 % des dépenses réelles totales.**

Les contraintes et les objectifs demeurent encore plus forts que depuis 2014 pour maintenir un équilibre budgétaire.

Par ailleurs, le débat autour des enjeux des charges de centralité reste plus que jamais d'actualité :

Celles-ci constituent un enjeu financier important au sein des intercommunalités. Il n'existe pas aujourd'hui de règles permettant de les évaluer ni de les intégrer. Les charges de centralité sont supportées par une commune proposant des services et équipements publics dans le secteur social, culturel ou sportif

fréquentés entre autres par des usagers ne contribuant pas par la fiscalité, ou peu par la billetterie, à leur financement. Ces services ou équipements publics constituent une charge supplémentaire pour la commune qui en assure seule le financement.

La conséquence directe des effets de débordement sur les coûts de centralité est une charge supplémentaire pour la commune qui possède l'équipement de centralité.

En effet, les charges de fonctionnement d'un équipement sont, dans l'écrasante majorité, supérieures aux recettes qu'elles permettent de recouvrer. Il en résulte donc un coût net par usager pour la collectivité. L'effet de débordement se traduit par **une surimposition des contribuables des villes centres**.

Aussi, en l'absence de compensations et / ou de transferts intercommunaux, le débat tarifaire relatif à ces services entrainera de facto **une dissociation systématique entre utilisateurs Vittellois et résidents extérieurs**.

Plus globalement, au regard de la situation financière de la Ville et du poids de plus en plus lourd des charges de centralité supporté quasi intégralement par la Ville de Vittel, **le prochain mandat municipal et communautaire devra trancher, dès 2026, ce sujet soit**

- par un transfert important des compétences (sport, culture...) à l'intercommunalité avec un pacte fiscal et financier,
- par l'externalisation de ces domaines sous forme de délégation de service public à des partenaires privés.

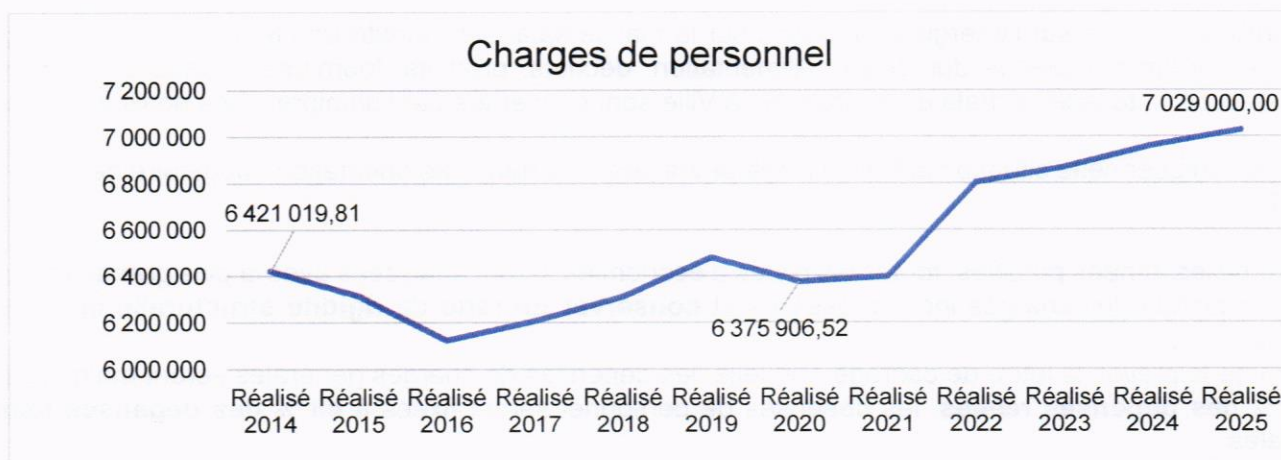
Cette politique exigeante, prudente et rigoureuse est **la seule garante de notre capacité à rester libres de nos choix**.

Ressources humaines :

Le chapitre 012 « Charges de personnels et assimilés » est le plus important de la collectivité.

La municipalité a poursuivi la politique de maîtrise de la masse salariale en maintenant le ratio des dépenses de personnels / dépenses réelles à 50,21 %. Les communes de même strate évoluent entre 50 et 55 %.

Malgré l'évolution normale à la hausse de la masse salariale, la mise en place d'une enveloppe annuelle complémentaire de 100 000 euros à partir de 2017 (régime indemnitaire) et l'adjonction de nouveaux postes en raison de nouvelles compétences (centre bourg, préservation de la ressource en eau...) les charges de personnel sont restées inférieures au montant de 2014 jusque fin 2021, hors revalorisation salariale.



Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 par le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985 induisant un surcôt de plus de **400 000 euros**, sans compensation par l'État.

Grâce à une gestion dynamique et précise des effectifs, l'évolution des dépenses de personnel s'est stabilisée en 2023.

Dans le cadre des mesures de revalorisation des rémunérations des agents publics, le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 prévoit l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics (fonctionnaires et agents contractuels de droit public) à compter du 1^{er} janvier 2024 induisant, de facto, une augmentation de la masse salariale estimée à **300 000 €** en année pleine.

Par ailleurs, la loi de finances de 2025 a modifié le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux fonctionnaires territoriaux porté à :

34,65 % à partir du 1^{er} janvier 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028.

Enfin, le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 a fixé les conditions minimales de couverture et les obligations de financement des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Cette participation devient obligatoire pour la santé à compter du 1^{er} janvier 2026, et doit être au minimum 15€/mois/agent.

Ces différentes mesures décidées par l'Etat ne font l'objet d'aucune compensation et ajouteront un impact significatif (entre 100 000 et 200 000 par an) au budget Ressources Humaines des prochaines années.

Parce que rien n'est possible au quotidien sans les 180 collaborateurs de la Ville et qu'ils sont au cœur des activités municipales, après un travail de concertation de plusieurs mois avec un CO.PIL. pluridisciplinaire, la Municipalité a mis en place dès 2018 la refonte du régime indemnitaire des agents (R.I.F.S.E.E.P.) d'un montant global de **350 000 € annuel**.

Un travail d'ajustement complémentaire a eu lieu en 2019 pour affiner les critères d'évaluation et leurs cotations et en 2022 la prise en compte des arrêts maladie.

En réduisant les inégalités existantes sans léser les agents qui avaient une situation actuelle confortable, ce nouveau régime met en avant le présentisme et la manière de servir grâce à une enveloppe annuelle complémentaire de **100 000** euros dédiée au Complément Indiciaire Annuel (C.I.A.) dont le CO.PIL. a ajusté la grille de cotation en 2023.

CIA versé en juin 2025

	Nombre	Minimum	Maximum	Moyenne
Catégorie A	7	0	793,37	312,56
Catégorie B	26	0	1581,08	477,92
Catégorie C	96	0	1545,79	556,78
Total	129	0	1581,08	527,64

Par ailleurs, les agents de la collectivité perçoivent une prime de fin d'année versée chaque année en novembre

Prime de fin d'année versée versé en novembre 2025

	Nombre	Minimum	Maximum	Total
Ville	153	216,64	1 263,75	162 075,25
CCAS	4	1 003,15	1 263,75	4 304,07
Total	157			166 379,32

Ces dispositifs sont complétés par une amélioration des actions sociales en direction des agents grâce à l'adhésion depuis le 1^{er} janvier 2018 au Comité National d'Actions Sociales (C.N.A.S.) ouvrant de nouveaux services et de nouvelles prestations aux agents municipaux.

Pour une meilleure sécurisation des situations de travail, des dispositifs spécifiques ont été mis à disposition des personnels en position de travail isolé au premier trimestre 2019.

Depuis 2020, chaque année, plusieurs études ergonomiques de poste de travail ont permis des améliorations notoires des conditions de travail. En 2025, 12 aménagements de postes ont été examinés : 7 sont finalisés et 5 sont encore en cours de mise en place. Des équipements de prévention des troubles musculo squelettiques ont été acquis : table électrique à hauteur variable, gilets de protection dorsaux, fauteuils et souris d'ordinateur ergonomiques...

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret 2019-1265 relatif aux lignes directrices de gestion a conduit la Municipalité en 2021 à engager une démarche pluridisciplinaire autour des règles de gestion du temps de travail. Onze séances de travail participatives ont permis la rédaction d'un Règlement Intérieur de Gestion du Temps de Travail appliqué depuis 1^{er} janvier 2022.

2022 a vu également la rédaction et l'adoption des lignes directrices de gestion ayant pour objectifs de fixer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels, corrélativement à la suppression des compétences des C.A.P. en matière d'avancement et de promotion interne.

Par ailleurs, 2022 a également été consacrée à la préparation de la mise en place d'un système automatisé et informatique de suivi du temps de travail qui est déployé depuis le 1^{er} janvier 2023.

Après plusieurs réunions de concertation d'un CO.PIL. dédié, plusieurs séquences de formation ont été organisées.

Afin de faciliter l'enregistrement des temps de présence des agents, la saisie ou la consultation des données, deux types de badgeuses (15 au total) ont été mises en place fin décembre 2022.

La Maison Ressource est également équipée d'une badgeuse via le budget du C.C.A.S.

La mise en production progressive du nouveau logiciel a été émaillée de nombreux dysfonctionnements tout au long de l'année 2023 en raison d'un défaut d'accompagnement et de paramétrage par la société en charge du déploiement. Fin 2023, grâce à la persévérance du service Ressources Humaines, la situation s'est fortement améliorée et s'est enfin normalisée en 2024.

Les élections du 8 décembre 2022 dans la fonction publique territoriale ont permis le renouvellement des représentants des agents qui siègent au sein du Comité Social Territorial qui remplace le Comité Technique et le C.H.S.C.T. à partir du 1^{er} janvier 2023.

Celui-ci a été installé officiellement le 27 février 2023 et s'est réuni à 5 reprises en 2023, 6 en 2024 et 2025 pour être consulté sur des points réglementaires obligatoires :

- Modifications du tableau des effectifs,
- Mises à disposition des agents,

mais aussi débattre et donner des avis formels en 2023 sur diverses thématiques :

- La mise en place du service minimum en cas de grève dans les services scolaires et périscolaires,
- La signature d'une convention d'intervention d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspections (A.C.F.I.) en hygiène et sécurité au travail,
- L'actualisation du rôle des assistants de prévention,
- La possibilité de recours à la cellule mobilité du Centre Départemental de Gestion,
- La mise en place éventuelle de la prime de pouvoir d'achat,
- La réalisation d'actions en faveur de la qualité de vie au travail : journée de prévention santé visuelle, sensibilisation en premier secours en santé mentale, séances régulières Amma assis, réactivation des cérémonies à l'occasion des départs de la collectivité.

2024 a été l'occasion d'aborder des sujets complémentaires :

- La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire prévue réglementairement en 2025 ou 2026,
- L'écriture du règlement intérieur,
- L'actualisation du Règlement Intérieur de Gestion du Temps de Travail
- La mise en place du forfait mobilité durable
- L'actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.)
- La rédaction du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (P.A.P.R.I .P.A.C.T.)
- La modification de l'organigramme des espaces verts et de la propreté urbaine

2025 a été consacrée à

- L'actualisation du R.I.G.T.T.
- La mise en place de charte du télétravail au 1^{er} juillet 2025 (12 demandes actuelles dont 8 validées et 4 en attente)
- L'indemnité de maniement de fonds pour les régisseurs
- La rédaction du rapport social unique,
- L'accord d'une étude ergonomique spécifique dans le service espaces verts (en 2026)

2026 devra permettre de poursuivre les actions

- Finalisation de la rédaction du livret d'accueil
- Intervention de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspections (A.C.F.I.) en hygiène et sécurité au travail dans trois services de la collectivité
- Préparation des élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026.

Enfin, l'article 77 de la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dispose que, depuis le 1^{er} janvier 2021, **les bouteilles en plastique contenant des boissons ne peuvent plus être distribuées gratuitement dans les locaux à usage professionnel**, y compris dans les espaces de restauration collective et les salles de formation.

L'employeur reste néanmoins **tenu de mettre de l'eau potable fraîche à la disposition de son personnel**. Aussi, les différents locaux municipaux ont été dotés d'une ou plusieurs fontaines à eau :

C.P.O.	1	Ecole de musique	1
Mairie	2	Maison des associations	1
Maison de l'enfance	2	Bibliothèque	1
Centre Technique Municipal	1	Harmonie municipale	1
Police	1		

La Maison Ressource a été également équipée d'une fontaine via le budget du C.C.A.S. Par ailleurs, chaque service demandeur a été équipé de ventilateur brumisateur pour faire face aux températures estivales.

La Commission de Contrôle Financier :

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a créé la commission de contrôle financier, chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises au titre d'une délégation de service public (D.S.P.), d'un marché public de services publics, d'un contrat de partenariat lorsqu'il comprend la gestion d'une mission de service public ou d'une garantie d'emprunt. Elle s'est réunie les 23 septembre et 3 décembre 2025 et a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour l'ensemble des comptes présentés :

Délégations de Service Public	Contrats de partenariats ou garantie d'emprunt
Camping	S.P.L. Destination Vittel Contrexéville
Casino	Vittel Câble
Chauffage urbain	Vittel Sport
Eau et assainissement	S.E.M. des Thermes de Vittel
Palais des Congrès	A.I.R.
Thermes de Vittel	

La cité administrative et les bâtiments municipaux :

Le service Population :

Titres d'identité/ Identité numérique

2830 demandes pour 1940 cartes d'identité et 890 passeports ont été réalisées, sachant que le seuil d'efficience d'un dispositif de recueil est fixé à 1 875 demandes annuelles.

La possibilité d'obtenir une **certification d'identité numérique** a été proposée aux usagers. Ceux-ci doivent détenir un modèle de carte d'identité récente et faire en amont de leur venue en mairie une démarche en ligne. En 2025, **112** personnes sont venues pour valider leur identité numérique **88%** de pré demandes réalisées en ligne soit **5.6%** d'augmentation depuis 2024.

Ceci est possible grâce à un fort partenariat avec le CCAS et la maison France Service de Vittel qui accompagnent les administrés à faire cette démarche dématérialisée.

Depuis octobre 2025, le service s'est doté d'un **module de prise de rendez-vous en ligne**. Cela permet de mieux organiser l'accueil du public, et de fluidifier les flux. Cela allège la charge de travail des agents en limitant les appels téléphoniques et la gestion manuelle des plannings, tout en diminuant les rendez-vous non honorés grâce aux rappels automatiques. Pour les utilisateurs du service, il offre un accès simple et équitable au service, disponible à tout moment, avec une meilleure visibilité sur les délais et les créneaux disponibles. Ce dispositif contribue enfin à moderniser l'image de la collectivité et à améliorer la qualité globale de l'accueil.

Etat civil

2094 demandes d'actes COMEDDEC transmis aux notaires et services publics demandeurs. Une vingtaine de plus que l'an dernier.

112 décès sont survenus sur la commune 18 de moins que l'an dernier.

17 mariages ont été célébrés. Soit 5 de plus que l'an dernier.

14 reconnaissances anticipées

4 changements de nom

19 naissances hors commune

12 divorces enregistrés

18 Pactes civil de solidarité enregistrés soit 8 plus qu'en 2024.

12 jurés d'assises tirés au sort.

16 concessions de cimetière vendues

Recensement de la population :

Le recensement de la population, organisé du **16 janvier au 21 février 2025**, a nécessité la mobilisation d'une équipe de **12 personnes**, composée majoritairement d'agents internes (**10**) et complétée par **2 intervenants externes**. Au total, **3 584** logements ont été recensés pour **4 578** bulletins individuels collectés.

Cimetière

Cinq relevages de tombes de personnes dites «indigentes» ont été réalisés et cinq sont programmés en 2026. Deux nouvelles tours de 12 places au columbarium ont été installées, le toit du cabanon a été remis à neuf et les panneaux signalétiques abimés se trouvant en bout d'allée ont été remplacés. L'an prochain, les opérations de reprises des tombes concédées à perpétuité et constatées en état d'abandon sera opéré.

Pole Accueil

En 2025, la responsable du service population en lien avec le directeur des services informatiques ont travaillé au déploiement d'un logiciel de gestion électronique des documents entrants (GEIDE) .

Les objectifs généraux du projet :

- ✓ Amélioration de la gestion des flux documentaires
- ✓ Gain en performance grâce à la digitalisation des processus
- ✓ Gain en conformité et en sécurité
- ✓ Optimisation des ressources

Des formations vers les élus, les responsables de services, des fiches procédures ainsi qu'un accompagnement individuel ont été mis en œuvre tout au long de l'année 2025.

Spécifiquement pour le pôle accueil qui traite le courrier entrant, il a fallu mettre en place un nouveau processus :

- ✓ Réception du courrier : Le courrier physique ou électronique est réceptionné par le service accueil. Cela inclut les lettres, les e-mails et toute autre forme de communication entrant.
- ✓ Tri et préparation : Les documents reçus sont triés en fonction de leur nature et de leur destination. Cela inclut la séparation des courriers personnels des professionnels, et la préparation des documents pour les étapes suivantes.

- ✓ Numérisation : Les documents papier sont numérisés pour être intégrés dans le système de gestion électronique des documents (GED). Cette étape est cruciale pour garantir une traçabilité et un archivage efficace.
- ✓ Première indexation : Chaque document numérisé est indexé avec des mots-clés et des métadonnées pertinentes (date, type, nature du courrier, l'expéditeur, l'objet du courrier)
- ✓ Envoi pour traitement : Les documents indexés sont envoyés à la DGS pour traitement. Cela peut inclure la vérification de l'exactitude et de la complétude des informations.

A cette heure, le circuit courrier dématérialisé est opérationnel, il reste quelques améliorations à opérer en 2026, notamment l'utilisation de formulaires de réponses automatisés.

Les Archives

Une vaste opération de destruction de documents après validation des archives départementales a été opérée en 2025, ce sont plus de 4 tonnes d'archives qui ont été détruites. Les différents services ont été mobilisés. Le tri des archives encore entreposées en vrac se poursuit avec l'aide de plusieurs agents des services concernés.

Au-delà des dossiers courants et de la poursuite de l'amélioration de l'outil GEIDE, l'année 2026 sera structurée par plusieurs temps forts importants pour le service population :

- ✓ les élections municipales, qui mobiliseront fortement les services et nécessiteront une organisation rigoureuse. Un nouveau logiciel métier : SOLUVOTE* sera mis en place et permettra de renforcer la transparence, l'efficacité et la sécurité du processus électoral :
 - Organisation des bureaux de vote
 - Gestion des listes électorales par bureau
 - Attribution des rôles (présidents, assesseurs, scrutateurs)
 - Suivi en temps réel de l'ouverture, du déroulement et de la fermeture des bureaux
 - Remontée d'éventuels incidents ou retards
 - Animation des soirées électorales
 - Centralisation et affichage en temps réel des résultats partiels
 - Visualisation des taux de participation par bureau
 - Interface claire pour communiquer aux électeurs et aux parties prenantes
 - Projection ou publication automatique de résultats sur écran ou plateforme web
 - Sécurisation du dépouillement et des résultats
 - Saisie sécurisée des résultats manuels
 - Double vérification pour limiter les erreurs
 - Chiffrement des données transmises
 - Archivage numérique des procès-verbaux
 - Calcul des sièges pourvus
 - Transmission fiable des résultats sur la plateforme nationale EIREL
 - Envoi automatique ou semi-automatique des résultats certifiés
 - Export au format exigé par EIREL (PDF, Excel, XML...)
 - Historique consultable à tout moment en cas de contrôle
 - Réduction des risques de retard ou de non-conformité
- ✓ le récolement des archives, indispensable pour garantir la continuité administrative et la transmission sécurisée des dossiers entre mandatures,
- ✓ le démarrage des opérations de reprises des tombes concédées à perpétuité et constatées en état d'abandon,
 - la réhabilitation du carré des enfants : cet espace comprenant environ 34 emplacements se trouve aujourd'hui dans un état d'abandon avancé. Plusieurs sépultures sont dégradées, l'ensemble donne une impression d'abandon indigne de la mémoire des enfants inhumés. Ces travaux ont pour objectifs de :
 - ✓ **Restaurer** la dignité du lieu, en redonnant au carré des enfants un aspect propre, lisible et harmonieux.
 - ✓ **Préserver la mémoire des enfants inhumés** et offrir un espace de recueillement digne aux familles.
 - ✓ **Valoriser le patrimoine communal**, en renforçant l'image d'une ville attentive à ses lieux de mémoire.



Avant travaux

Après rénovation

Le service Urbanisme :

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite « loi ALUR » du 24 mars 2014 a modifié dans son article 136 les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomérations et a organisé un nouveau transfert de la compétence P.L.U.I. aux E.P.C.I. à fiscalité propre existant à la date de sa publication ainsi que ceux créés ou issus d'une fusion postérieurement à cette date, comme c'est le cas pour la communauté de communes Terre d'Eau.

Les communes membres de la communauté Terre d'Eau se sont prononcées majoritairement contre le transfert de la compétence.

Par délibération du 9 février 2017, considérant que la ville doit rester maître de choisir et de déterminer l'organisation de son cadre de vie, le Conseil Municipal s'était également opposé au transfert de la compétence, au motif qu'il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal l'élaboration et la modification du P.L.U. qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale, naturelle, environnementale, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Aussi, la Ville de Vittel a-t-elle conservé un service urbanisme de proximité qui en 2025 a instruit ou pré-instruit :

- ✓ 140 certificats d'urbanisme
- ✓ 82 déclarations d'intention d'aliéner
- ✓ 10 autorisations d'enseignes
- ✓ 3 autorisations de travaux
- ✓ 103 déclarations préalables
- ✓ 4 déclarations préalables modificatives
- ✓ 23 permis de construire
- ✓ 2 permis de construire modificatifs
- ✓ 1 transfert de permis de construire
- ✓ 2 permis d'aménager
- ✓ 2 permis de démolir

Il a également fallu répondre aux demandes des administrés (porteurs de projets mais également tiers susceptibles de faire un recours contre une autorisation d'urbanisme).

En plus de son rôle habituel en matière de marchés publics, D.S.P. et assurances pour le compte de la ville de Vittel, le service accompagne également le CCAS, la régie Vittel Sports et la communauté de communes Terre d'Eau dans leurs procédures.

TOURISME, THERMALISME :

Vittel, Horizon 2030 :

La ville de Vittel connaît, depuis des dizaines d'années, une fréquentation touristique importante liée notamment à l'activité des thermes et du SPA attenant, du palais des congrès et du pôle sport mais aussi plus généralement de tous les acteurs touristiques.

À ce titre, elle représente un important pôle touristique pour la destination Vosges, elle-même inscrite dans les schémas de développement touristique de la Région Grand Est et du Département des Vosges. La ville tient à conserver sa place dans ce contexte touristique qui constitue une ressource économique essentielle du territoire de la plaine et du département.

Le partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'agence de développement Atout France (unique opérateur touristique de l'État) a permis de confier au cabinet Ernst et Young (E.Y.) l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel d'ensemble concret en 2019. Ses conclusions opérationnelles contribuent à orienter la stratégie de destination touristique de la Ville.

Ce repositionnement global de l'offre touristique fait l'objet d'un partenariat avec l'État et ses agences dédiées, la région Grand Est, le Conseil Départemental, la Banque des Territoires. La destination Vittel a été validée par le comité interministériel en collaboration avec France Ingénierie Tourisme.

Le projet « Vittel Horizon 2030 » qui en résulte est volontariste et d'envergure. Il doit non seulement **conforter l'implication des différents acteurs privés ou institutionnels déjà associés à la ville** mais également permettre un **rajeunissement de la destination, un enrichissement de l'offre dans toutes ses composantes ainsi qu'une diversification de ses clientèles**. Ses grandes orientations visent à aboutir à :

- ✓ un plan de restructuration de ses actifs stratégiques que sont notamment l'établissement thermal, les établissements hôteliers et de restauration, le palais des congrès, le casino, le centre de préparation omnisports ;
- ✓ un positionnement plus qualitatif et plus contemporain qui réponde mieux aux aspirations de la clientèle ;
- ✓ un partenariat soutenu avec les acteurs privés et publics de la destination.

La Banque des Territoires soutient la ville dans ce projet structurant et a affirmé son soutien, aux côtés de la Région Grand Est, du Département des Vosges et de l'État, en l'accompagnant à plusieurs niveaux et notamment :

- ✓ ingénierie et conseils pour accompagner les projets ;
- ✓ financements de long terme sur fonds d'épargne ;
- ✓ investissements en fonds propres de long terme dans des domaines d'utilité collective afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats

Depuis des décennies, le Club Med est l'opérateur touristique de référence de Vittel, exploitant plusieurs actifs, propriété du groupe Rolaco, et constituant un moteur de développement et de rayonnement. Dans le cadre de sa stratégie de montée en gamme, le Club a décidé de se recentrer sur l'actif le plus emblématique : l'Hôtel Ermitage.

Avant même la décision du Club Med, la Ville de Vittel avait engagé une réflexion d'envergure concernant l'ensemble des actifs exploités jusqu'à présent par le Club Med.

À l'initiative de la Ville, des financeurs privés et publics ont été associés à cette réflexion afin de relancer la destination en lien avec des opérateurs exploitants et de nouveaux investisseurs.

Ce projet structurant vise le maintien de près de 355 emplois directs et plus de 1 000 emplois indirects à Vittel avec des retombées économiques importantes pour le territoire et l'ensemble des acteurs locaux.

Ce programme est organisé autour de deux projets : l'un porté par un opérateur privé intégrant, aux côtés de la Banque des Territoires et du Crédit Agricole Alsace-Vosges, un pool d'investisseurs et visant à impliquer deux opérateurs, dont le Club Med ; le second est porté collectivement par les acteurs publics que sont la Commune, le Département et la Région.

Ce projet a permis le 20 septembre 2022 la signature de l'acquisition de biens immobiliers, via un portefeuille public en indivision entre la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges et la Ville de Vittel en vue de l'acquisition pour **5,4 millions d'euros** d'un ensemble immobilier composé du Petit théâtre, de l'ex-Casino et du Vittel Palace ainsi que tout ou partie du foncier non bâti.

La gestion de cette indivision a été confiée à la Ville de Vittel et fait l'objet du budget annexe « Parc acti horizon 2030 » au budget principal.

Par ailleurs le pool d'investisseurs privés a acquis l'hôtel de l'Ermitage, le Palmarium, le Grand Hôtel **pour un montant de 9,6 millions d'euros**.

La restructuration de ces différents actifs devrait mobiliser des investissements **estimés à 60 millions d'euros** permettant :

- Le développement d'une gamme d'hôtels diversifiée et une offre hôtelière au cœur du parc thermal
 - Réhabilitation de l'hôtel des Thermes qui **a pris fin en avril 2025**.
 - Nouvelle implantation du casino à proximité de l'Hôtel des Thermes **en avril 2026**. Cette offre modernisée verra l'augmentation du nombre de machines à sous et l'ajout d'une table de jeu électronique complémentaire
 - Restructuration de l'Hôtel de l'Ermitage en resort golfique et équestre ouvert **le 5 juillet 2024**. 2025 a été sa première saison complète avec un bilan très positif en termes de fréquentation et de satisfaction client.
 - Transformation du Grand Hôtel en chambres 4* et appartements dont les travaux commenceront au 1^{er} semestre 2026 pour une ouverture programmée en juin 2027.
- Le développement des synergies entre divertissement, événementiel et tourisme d'affaires en renforçant l'offre générale et en exploitant les décors
 - Création d'une offre de divertissement dans les espaces Charles Garnier : ancien casino et théâtre
 - Restructuration du palais des Congrès et développement du tourisme d'affaires en renforçant les synergies entre les sites
 - Commercialisation d'espaces événementiels haut de gamme
- La création du premier Eco-resort thermal et touristique dans un environnement naturel historiquement préservé
 - Délégation de l'exploitation des Thermes à un professionnel privé depuis 2023
 - Extension de l'activité bien être au Palmarium dont les travaux commenceront au 1^{er} semestre 2026 pour une ouverture programmée en juin 2027

L'établissement thermal :

Les Thermes de Vittel ont été exploités par une société d'économie mixte depuis 2007 dont la ville était actionnaire à 74,12 %.

La Ville a engagé en 2019 une première phase de travaux d'un montant d'environ 300 000 € avec la création de nouveaux espaces dans le SPA dotés de systèmes originaux de douches (froid, chaud, gravité, pluie...). En 2020 et 2021, des travaux d'entretien annuels (peintures dôme et plafonds, changements de pompes et de portes...) ont été réalisés.

Au global depuis 2008, ce sont **13,4 millions d'euros cumulés** qui ont été investis dans l'établissement thermal par la Ville de Vittel.

Pour autant, l'exploitation des thermes représente une véritable spécificité professionnelle nécessitant des moyens humains et une technicité dont la collectivité ne dispose pas. Par ailleurs, l'établissement thermal nécessite des investissements que la ville n'a pas l'intention de réaliser. C'est pourquoi la Ville a décidé de recourir à un contrat de concession de 20 ans sous forme de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2023, afin de confier le développement et la gestion de l'établissement thermal à France Thermes, opérateur spécialisé disposant des compétences de nature à garantir le fonctionnement pérenne du service public, dans le respect des conditions et objectifs fixés par la ville.

L'objectif à court terme est de répondre aux attentes actuelles de la clientèle en poursuivant l'activité thermale en accentuant le positionnement non médical pour asseoir Vittel sur le marché du bien-être, au-delà de la cure thermale :

- Aménagements des espaces et séparation des accès cure et Spa
- Réhabilitation et restructuration de l'établissement thermal pour le dédié aux soins de cures
- Transformation du palmarium en un grand Spa spécifique à l'activité bien être tout public
- Développement d'une offre semi intégrée Hôtel + Spa (Grand Hôtel et Palmarium)

Après deux années difficiles en raison de la crise sanitaire, l'établissement a retrouvé une activité correcte mais encore inférieure aux années avant COVID :

	2022 Nombre de curistes	2023 Nombre de curistes	2024 Nombre de curistes	2025 Nombre de curistes
Forfaits entiers	3 443	3 689	4 040	3 790
Demi-forfaits	1 788	1 820	2 006	1929
Cures non conventionnées	274	251	313	351
Entrées bien être	14 612	10 662	10 933	13 000

Le Casino :

La délégation de service public du casino de Vittel est détenue depuis 2005 par le groupe Viking Casinos, possédant 11 casinos en France. Sur un peu plus de 1 500 m2, le casino emploie 33 salariés permanents (45 rémunérés par an).

Par-delà le partenariat renforcé avec le Casino, en particulier en matière culturelle, 2020 a été l'année du renouvellement de la Délégation de Service Public incluant son transfert dans de nouveaux locaux jouxtant l'hôtel des Thermes.

La première pierre de ce nouveau casino a été posée le 28 octobre 2024. La livraison du bâtiment, d'un coût de 5,6 millions d'euros, est prévue au premier semestre 2026.

Le nouveau contrat de délégation de service public signé avec la Société du Casino de Vittel (groupe Vikings), et prenant effet le 6 août 2020, dispose par ailleurs que

- le prélèvement sur le produit brut des jeux est reconduit au taux de 9%
- le concessionnaire s'engage à contribuer au développement culturel en finançant une contribution annuelle de 150 000 € H.T., actualisée chaque année, soit 174 139 € pour 2026
- la Ville redevenant propriétaire des locaux actuels percevra un loyer annuel de 20 000 € HT actualisé jusqu'au transfert. Ces deux dispositions ne figuraient pas dans la précédente délégation de service public.

Comme d'autres activités, le Casino a subi deux années délicates en raison de la crise sanitaire avec une forte baisse du Produit Brut des Jeux (P.B.J.) en 2020-2021. L'amélioration depuis 2022 reste fragile et n'a pas encore atteint la période avant COVID.

P.B.J. 2018 2019	P.B.J. 2020 2021	P.B.J. 2021 2022	P.B.J. 2022 2023	P.B.J. 2023 2024
6 932 360	2 934 256	5 817 146	5 876 749	6 102 525

Le produit pour la commune lié au prélèvement sur le P.B.J. a suivi logiquement la même évolution :

Produits commune	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	614 323	459 617	346 911	558 620	551 615	599 607

Alors que le casino déménagera prochainement ses nouveaux locaux, avenue de Châtillon, Monsieur FLOQUET précise qu'un appel à manifestation d'intérêt sera porté à la connaissance des investisseurs en vue de la cession de ce bâtiment appartenant à la ville, actuellement occupé par le casino. Conformément au contrat de délégation de service public d'exploitation du casino, conclu en 2020, le délégataire, la société d'exploitation du casino de Vittel, remplit donc ses obligations d'investissement au titre de la construction, l'aménagement et le renouvellement des espaces du nouveau casino de jeux.

L'hôtel des Thermes :

La ville a décidé d'engager les travaux de clos, de couvert, de structure et d'aménagements extérieurs en supprimant l'aspect de verrue paysagère urbaine de ce bâtiment dégradé. Cette phase de réhabilitation constitue la première étape d'un projet plus général de revitalisation de la station et du renouvellement du positionnement et de l'offre de la destination tendant à s'appuyer sur un positionnement plus qualitatif et plus moderne, articulé autour de la vitalité, la sérénité et l'élégance et affirmé par une ambitieuse stratégie marketing à co construire avec les opérateurs présents.

Les travaux ont porté sur :

- ✓ la vérification de la charpente et de la toiture et rénovation en tant que de besoin.
- ✓ la vérification et la rénovation éventuelle de la solidité des structures porteuses (dalles des étages, piliers).
- ✓ la rénovation de la façade : enduits et parements
- ✓ la réfection des menuiseries extérieures
- ✓ les aménagements sommaires des extérieurs

L'opération a débuté en février 2023 et a été finalisée en avril 2025.

Concomitamment, la société DE BEAUNE INVESTISSEMENT a manifesté son intérêt de se rendre acquéreur de l'ancien Hôtel des Thermes, afin d'y réaliser environ 56 logements de type T1 et T2 à destination principale des jeunes actifs.

La société a transmis une offre d'acquisition, actée par le Conseil Municipal du 27 juin 2024, de ce bâtiment de 2834m² au prix de 2 000 000€ sous conditions suspensives :

- ✓ L'obtention d'un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques protégeant a minima les façades et les toitures de l'immeuble,
- ✓ L'obtention de l'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet et devenue définitive,
- ✓ L'achèvement total des travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment actuellement en cours de réalisation,
- ✓ La transmission de la DAACT, du procès-verbal attestant de la levée de toutes les réserves, signée par le maître d'ouvrage ainsi que d'une attestation de non-contestation de la conformité.

La promesse de vente a été signée fin 2024 et les conditions suspensives se lèvent au fur et à mesure du temps. La procédure de protection est en cours auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (C.R.P.A.) et permettra la conclusion définitive de sa vente courant 2026.

La galerie et le Parc Thermal :

Fleuron de notre patrimoine architectural, les travaux de restauration de la galerie thermique de 2 730 m² ont pris fin en juillet 2019.

Vittel offre ainsi aux habitants du territoire un cadre encore plus agréable mais surtout assure le développement touristique de la station.

Dans le cadre d'une autorisation de programme initiale de plus de 6 millions d'euros, modifiée le 24 février 2020, cet investissement important a été financé par les partenaires institutionnels tels que l'État, la Région et le Département mais aussi des généreux donateurs tels la Fondation du Patrimoine. Commencés à l'automne 2015, les travaux ont permis la rénovation des couvertures et de la structure métallique, la reprise des staffs, des peintures et l'éclairage.

Total	CP2013	CP2014	CP2015	CP2016
4 262 965,13 €	165 726,37 €	1 408 175,49 €	187 549,95 €	1 255 495,05 €
CP2017	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
1 271,63 €	98 643,21 €	1 134 367,98 €	4 489,78	7 245 ,67

Il convient d'ouvrir, dans les prochaines années, les études permettant la réfection du pavillon Grande Source et des boutiques jouxtant cette galerie. Une première mise en sécurité des vitrages de Grande Source a été réalisée courant 2024. Des grilles en fer forgé réalisées en régie ont été remplacées.

En 2023, des travaux de séparation des réseaux électriques des boutiques et des divers partenaires ont été initiés et devraient se terminer en 2026. Par ailleurs, des travaux de reprise de toiture, des descentes d'eau et de l'éclairage ont été finalisés.

Suite au départ partiel du Club Méditerranée et comme le prévoyait le commodat, la Ville de Vittel a retrouvé pleine possession de l'ancienne boutique du Club et des cellules à proximité de l'entrée des Thermes. En 2023, la Ville a initié des travaux d'individualisation des réseaux de ces boutiques qui se poursuivront en 2026. Elle engagera également une réflexion d'ensemble sur leurs locations ainsi que sur l'espace location vélo pour l'année 2026 dans la perspective des ouvertures des actifs touristiques et thermaux.

Autre fleuron de notre patrimoine naturel, la Ville a poursuivi les diverses actions d'améliorations dans le parc thermal :

Après avoir investi d'importants moyens dans la réhabilitation de la grande galerie thermale, la Ville de Vittel poursuit ses efforts dans la valorisation de son remarquable patrimoine thermal afin de dynamiser son activité touristique, majeure pour l'économie du territoire de l'ouest des Vosges.

Bien qu'ouvert au public, le parc thermal est une propriété privée de la Société Générale des Eaux Minérales de Vittel. La Ville participe financièrement à son entretien chaque année à hauteur de 250 000 €.

À l'occasion de la vente des actifs touristiques, les modalités et la répartition entre les différents acteurs dans cette participation a été modifiée et un comité de suivi trimestriel a été mis en place.

Dans la perspective d'un développement durable de l'attractivité de la station thermale, la ville de Vittel a sollicité le propriétaire pour obtenir le droit d'intervenir sur sa propriété et de financer des travaux sur le sol d'autrui. Ainsi, les engagements de la ville et l'accord du propriétaire ont été matérialisés en 2020 par un prêt à usage d'une durée de 50 ans.

Ce nouveau projet de valorisation du patrimoine bâti, en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France est mis en œuvre autour de deux axes :

- ✓ La création d'un sentier patrimonial avec signalisation physique des immeubles ou quartiers thermaux dans le parc thermal : mise en place de pupitres et ou de plaques de présentation du monument avec un QR code en 5 langues (français, anglais, néerlandais, allemand, chinois)
- ✓ La requalification de l'éclairage dans le parc thermal, pour l'optimiser et desservir les allées principales complétées des immeubles inscrits sur la liste des monuments historiques, qui pourront ainsi être mis en lumière : restauration et mise en peinture des 16 lampadaires inscrits aux monuments historiques, densification de l'éclairage dans les allées principales menant aux parkings...

Le projet tend également à prévoir la mise en place d'un réseau internet avec bornes WIFI et de câbles permettant de sonoriser les lieux.

Cette opération d'un budget de 536 430 € a été subventionnée à 71 % conjointement par l'État (Contrat de ruralité et D.R.A.C.), la Région Grand Est et le Conseil Départemental, s'est achevée en juin 2024.

Par ailleurs, et par-delà l'installation d'une quarantaine de racks à vélo en 2020, et comme pour le chalet « Lawn Tennis » ou le pavillon « Émeraude » dans le cadre de Thermalire, la Ville poursuivra la réouverture de certains édifices du parc en partenariat avec des associations ou la bibliothèque et réactualisera la signalétique interne. Elle a également participé au financement des travaux de réfection de la Roseraie.

Par courrier du 20 novembre 2023, le Président de la Nouvelle Société Vittel SAS a confirmé la proposition de céder à la commune certains actifs dont cette société est propriétaire dans le parc thermal qui a été actée par le Conseil Municipal du 7 décembre 2023.

Cette vente, effective début 2024, a permis :

- ✓ la cession de parcelles à titre onéreux (350 000€) supportant l'exèdre à musique, le parcours de mini-golf, le bâtiment "chalet mini-golf", un terrain de boules, le chalet des boules, le chalet des cygnes, le chalet des tennis et 25 courts de tennis
- ✓ la cession à titre gratuit de l'ensemble immobilier dénommé mini club, baby club, chalet des enfants et chalet des jouets La ville renonce à toute finalité spéculative sur ces parcelles objet de la donation au profit des enfants.

Afin d'élargir encore le rayonnement de cet écrin naturel, la municipalité a engagé également la reconnaissance du Parc Thermal en Jardin et Parc remarquable, en partenariat avec le propriétaire :

L'attribution de ce label de 5 années reconductibles est liée au dépôt d'un dossier mis en place dans chaque région de France et qui a abouti en 2023 à **son classement provisoire pour 2 ans** avec une visite ultérieure confirmant le classement pour 5 ans. Les jardins et parcs remarquables offrent ainsi de grandes qualités, tant au niveau de l'accueil du public que de l'intérêt culturel, esthétique et botanique des lieux. S'y ajoutent une dimension historique quand ils entourent des monuments, des édifices classés ou inscrits (Galerie, Hôtels)

Après la première phase de sentier patrimonial dans le parc thermal, 2026 devrait permettre, sous réserve de subventionnement, une deuxième étape de signalisation patrimoniale dans le centre-ville

La Forêt Parc :

L'année 2018 a vu l'ouverture des hébergements insolites et le développement du parc animalier grâce à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.) « Vit Tel Ta Nature » avec un projet pédagogique destiné non seulement aux touristes, mais aussi aux scolaires et aux familles du territoire.

La gestion du parc animalier par ses soins répond à une demande de la ville de Vittel : initialement appelé parc à gibier, cet espace est cher aux Vittellois qui apprécient d'aller le visiter. La S.C.I.C. assure un suivi, une alimentation et un entretien optimal des animaux du parc et de leur habitat. Elle projette également d'installer des panneaux explicatifs près des enclos, d'accueillir de nouvelles espèces et de proposer de nouvelles activités (anniversaires d'enfants, ateliers de médiation animale...)

La Ville continuera d'accompagner ce projet en améliorant l'accès, l'équipement et la signalisation du parc. Une première tranche de structures dédiées à la pratique sportive en plein air a été mise en place en 2019 et a été complétée en 2020 par de nouvelles installations ludiques et sportives. En 2021, le cheminement a été créé autour des agrès sportifs et des panneaux signalétiques au niveau du rond-point, en adéquation avec le site, ont été installés. Par ailleurs, des débits mètres ont été installés sur le réseau d'eau potable pour un meilleur suivi des consommations et un dépistage plus fin des fuites potentielles. Le cheminement piétonnier contigu à la R.D. 165 a été poursuivi avec un accès depuis l'aire de covoiturage communautaire. Les installations d'assainissement ont été mises aux normes en 2025.

Le camping :

Sur une surface de 2,24 hectares, le camping de Vittel, classé trois étoiles, dispose de 77 emplacements auxquels s'ajoutent 12 mobiles-homes, deux blocs sanitaires, un chalet d'accueil.

Par délibération du 24 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé le choix de confier la délégation de service public du camping à la société Aquadis Loisirs, pour une durée de quinze ans, du 31 mai 2006 jusqu'au 30 octobre 2021.

La procédure de D.S.P. a permis de confier la gestion et l'exploitation du camping du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2041 à la société SEASONOVA qui a répondu de manière comparativement plus satisfaisante aux attentes de la Ville pour les principaux motifs suivants :

- ✓ Une adéquation globale de l'offre proposée avec les attentes exprimées par la collectivité dans le document de consultation et pendant les négociations.
- ✓ Un positionnement nature affirmé, fondé sur la mise en place d'équipements et services en cohérence avec le site d'implantation,
- ✓ La prise en considération des besoins des clientèles curistes par le choix d'une offre locative adaptée et l'aménagement d'un espace de convivialité dans un bâtiment couvert,
- ✓ Une montée en gamme rapide avec la mise en place d'investissements structurants dès 2022 et la totalité du projet mis en place pour la saison 2024.
- ✓ Un développement pragmatique de l'offre locative avec 45 hébergements dont une vingtaine d'hébergements d'image (tentes bivouac et écolodges),
- ✓ Des grilles tarifaires proposées cohérentes, conformes au niveau de classement et de positionnement envisagé pour le site,
- ✓ La mise en place d'une gestion fondée sur la présence sur site d'un couple à l'année (hébergement de fonction créé) permettant de pérenniser l'emploi sur le camping et d'accueillir en mode de fonctionnement restreint les clientèles camping-caristes en dehors des périodes d'ouverture du terrain,
- ✓ Des compétences avérées pour la commercialisation vers les clientèles cibles d'établissements d'Hôtellerie de plein air,
- ✓ Une politique d'animation mesurée de pleine saison apparaissant être correctement dimensionnée en adéquation avec les complémentarités existantes sur le territoire,
- ✓ Un niveau d'investissements en aménagements structurants de plus de 700 000 € H.T. intégrant la reprise de l'accueil, la création d'un logement de personnel, la création d'un espace de petite restauration et piscine, la viabilisation de l'extension du camping pour l'implantation d'une vingtaine

d'hébergements locatifs raccordés, et la structuration rationnelle des infrastructures du camping en cohérence avec le positionnement thématique de l'opérateur,

- ✓ Un engagement ferme de réinvestissement significatif pour le renouvellement de l'offre locative du camping (1 230 000 € H.T.), dès 2022
- ✓ Une assise économique, des disponibilités financières qui apportent des apaisements quant à la capacité du candidat à mener à bien le programme,
- ✓ La redevance fondée sur le principe du reversement de 5% du chiffre d'affaires généré par l'hébergement, avec un minimum garanti de 10 000€HT dès la troisième année d'exploitation. Le montant de la redevance corrélé au chiffre d'affaires effectif de l'exploitation, permet à la collectivité de profiter des potentielles surperformances de recettes qui pourraient être réalisées par le délégataire par rapport à son prévisionnel d'exploitation.

En 2024, le délégataire a installé 19 nouvelles structures :

- ✓ 3 « bivouacs nomade » 2 personnes
- ✓ 4 « cottage » 2 personnes
- ✓ 4 « cottage prestige » 4 personnes
- ✓ 3 mobil homes 6 personnes
- ✓ 5 tentes Slow Lounge 5 personnes

2025 a été marquée par la mise en place de la piscine, du snacking.

2026 devrait voir le début des travaux d'extension visant la création de 35 nouveaux emplacements pour accueillir davantage de campeurs

La reprise de la compétence tourisme : La Société Publique Locale Destination Vittel

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les deux villes thermales du territoire ont repris leur compétence tourisme : Contrexéville a créé une nouvelle S.P.L. « Contrexéville Tourisme ». Vittel a conservé la S.P.L. pré existante, maintenant renommée « Destination Vittel » en modifiant ses statuts, son capital (99 % Ville de Vittel, 1 % Communauté de Communes Terre d'Eau) et ses missions :

- ✓ Gestion de l'office du tourisme de Vittel dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens dont la subvention de compensation pour contraintes de service public sera opérationnelle en cours d'année,
- ✓ Gestion du Palais des Congrès dans le cadre d'une délégation de service public,
- ✓ Gestion des espaces Charles Garnier pour le compte de l'indivision

Le palais des Congrès :

La gestion du palais des congrès de la ville a été confiée à l'association Vittel Congrès et Tourisme pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2020. Par avenant portant changement de titulaire, la S.P.L. Destination Vittel Contrexéville est devenue le titulaire du contrat le 1^{er} juillet 2017.

La nouvelle délégation a été à nouveau confiée à la S.P.L. Destination Vittel lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

Après une opération de relookage de ses entrées latérales en 2019, cette installation de 2 500 m², accueillant entre autres un amphithéâtre de 1 258 places, a fait l'objet d'améliorations quant au contrôle et à la gestion de ses installations de chauffage en 2020.

En 2021, une opération importante de renouvellement du plateau scénique a été engagée pour garantir l'accueil des spectacles de la saison culturelle dans des conditions optimales.

La gestion de la centrale de chauffage a été totalement renouvelée. Les drapeaux extérieurs, les équipements WIFI, de visio conférences ont été entièrement changés. En 2024, les escaliers extérieurs ont fait l'objet de travaux de réhabilitation.

En 2025, la centrale incendie a été entièrement mise aux normes et le renouvellement de la délégation a été acté par le conseil Municipal du 11 décembre 2025 pour une nouvelle durée de cinq ans.

Le pôle public :

Par délibération du 24 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un ensemble immobilier dans le parc thermal composé du petit théâtre Garnier, de l'ex-casino et du Vittel Palace ainsi que tout ou partie du foncier non-bâti correspondant au projet public du programme "Vittel Horizon 2030". L'achat a été réalisé en indivision avec la Région Grand Est et le Département des Vosges pour un montant de 5,4 M€ dont 2 M€ pour le Département et la Ville, 1,4 M€ pour la Région, compte tenu du financement qu'elle apporte au pôle privé.

Une convention d'indivision entre les trois collectivités a été signée concomitamment à la vente pour faciliter la gestion immédiate des biens et confié la gérance à la Ville de Vittel.

L'acquisition des sites par le pôle public s'inscrit dans une démarche de protection d'un patrimoine historique exceptionnel. Les immeubles, construits par François-Joseph Nachon, Auguste Bluysen, Fernand César et Georges Walwein sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques et participent à la renommée de la station et de son territoire. L'opération vise un renouvellement complet et pérenne de l'offre touristique autour des atouts de la destination pour renforcer l'attractivité du site et élargir la clientèle.

En raison de l'assujettissement à la TVA de ces activités destinées à la location à des personnes de droit privé, associations, commerçants, professions libérales, les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable ont impliqué la création d'un budget annexe le 30 juin 2022. De plus, la création de ce budget annexe permet d'assurer la transparence des opérations qui y sont retracées.

Le 31 mars 2023 un comité de pilotage stratégique du pôle public, en lieu et place de l'assemblée telle que prévue à la convention d'indivision, a été mis en place, composé de 3 représentants élus des 3 collectivités et de représentants des services, en fonction des points à l'ordre du jour. Chaque indivisaire, quel que soit le nombre de représentants, ne dispose que d'une seule voix. Il se réunit à minima une fois par semestre. Le secrétariat du comité de pilotage a été confié à la Ville de Vittel en sa qualité de gérante.

S'agissant en particulier des biens acquis par le pôle public, une étude sur la destination finale des actifs, les modalités d'exploitation ainsi que le modèle économique sous-jacent a été réalisée par un bureau d'études spécialisé.

Cette étude vise à accompagner les collectivités dans la définition d'un prévisionnel sur la destination desdits actifs. Plusieurs pistes sont à l'étude, toutes incluses dans les domaines de compétence des collectivités, à savoir le tourisme et la culture :

Dans le cadre de la poursuite de ce projet, les acteurs du pôle public ont souhaité, à la demande de la Région, via une nouvelle étude, élaborer en 2024 des propositions concrètes pour redynamiser la station de Vittel, pour atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Définir les usages et fonctions possibles des lieux à redynamiser appartenant au pôle public pour consolider une politique de l'offre déployée à l'échelle de la station, selon les capacités possibles disponibles dans les différents espaces et bâtiments mobilisables ;
- ✓ Enclencher une dynamique partenariale entre les acteurs publics et acteurs privés, afin de gagner en agilité, d'optimiser la gouvernance et d'étudier les éventuelles implications en termes de gestion globale des offres et de la destination. Cette dynamique partenariale porte l'enjeu de repenser et d'adapter les outils de gouvernance ;
- ✓ Accompagner l'émergence des nouvelles offres et anticiper des étapes de préfiguration/ expérimentations du renouveau du pôle public par des actions d'accompagnement.

Les diverses réunions du comité de pilotage stratégique du pôle public ont permis de

- ✓ Valider les tarifs de locations des Espace Charles Garnier
- ✓ Acter le marché de service entre la Ville de Vittel et la S.P.L. Destination Vittel lui confiant la location et la commercialisation des Espaces Charles Garnier
- ✓ Valider les différents budgets, décisions modificatives et compte administratifs du pôle public
- ✓ Acter la réalisation d'une étude bâtiminaire de faisabilité pour la sécurisation et la réhabilitation des bâtiments

Cette étude, confiée à l'Agence Technique Départementale, a fait l'objet d'un premier rapport en 2024. Un rapport final a été communiqué aux indivisaires début décembre 2025 pour prise de décisions.

Afin de préserver les bâtiments et d'améliorer leurs performances énergétiques, des travaux d'ampleur de réfection des toitures sont programmés pour 2027. Le coût total estimé de 1,53 millions d'euros sera

supporté à 37,04 % par le département, 25,92 % par la Région Grand Est et 37,04 % par la Ville de Vittel dans le cadre de l'AP 131 :

		2026	2027	2028
131	Rénovation toiture	56 000,00	418 000,00	93 000,00

Par ailleurs, un audit de faisabilité a été réalisé en 2024 concernant la couverture potentielle des espaces en WIFI, compte tenu des demandes formulées par les prospects. Les travaux devraient être réalisés en 2026.

Enfin, le dossier de demande d'ouverture au public a été finalisé en avril 2025, permettant une commercialisation beaucoup plus large des espaces.

VIE ASSOCIATIVE

Vittel compte près de 80 associations différentes dans les domaines culturel, sportif, caritatif...

La plupart sont accompagnées par la collectivité grâce à des subventions indirectes : mise à disposition de locaux à titre gratuit, prise en charge des consommations de fluides, mise à disposition de personnels, de matériels, de moyen de reprographie et de communication.

En 2025, cet accompagnement indirect a pu être évalué, **partiellement**, grâce à une extraction analytique des comptes de la collectivité pour un montant global de **1 741 500 €**

Cinquante d'entre elles bénéficient, en complément, de subventions financières directes pour un **budget annuel d'environ 500 000 €**.

Les associations sportives, à elles seules, bénéficient dans le cadre de l'application de la charte du sport d'un montant de subventions financières annuel total de **108 000 €**, sans tenir compte des opérations exceptionnelles.

Antérieurement réparties dans les divers domaines de délégations des adjoints, le Maire de Vittel a décidé, en mai 2020, de les rassembler dans une délégation dédiée à un élu unique, dont le titulaire a changé en octobre 2023, avec pour objectifs de :

- ✓ Mieux coordonner les actions et les manifestations au cours de l'année
- ✓ Identifier, valoriser et mutualiser les moyens humains et matériels à destination du milieu associatif
- ✓ Mieux diffuser les aides et moyens possibles des collectivités et organismes au tissu associatif.

Cet extraordinaire maillage associatif est essentiel pour la collectivité : nombre de manifestations ou d'activités ne pourraient pas avoir lieu sans ce réseau indispensable à la vie Vittelnoise.

2021 a été consacrée à la finalisation du dossier de demande de subvention unique.

En 2023, ce dossier a été dématérialisé permettant le dépôt du dossier et des pièces afférentes sur une plateforme dédiée.

Lors de la crise sanitaire, le montant de subvention financière attribué à chaque association a été sanctuarisé en 2020 malgré l'arrêt quasi-total des activités.

En 2021, ce montant a été ré alloué sur la base 2020 réduite de 30 % en moyenne prenant en compte la « thésaurisation » de l'année antérieure.

De manière analogue en 2022, ces montants ont pris pour base l'année 2020 réduite de 15 % en moyenne. L'année 2023 a permis un retour à la normale des moyens financiers dédiés, une simplification des dossiers de demandes et un nouveau règlement commun des attributions de subventions.

Par ailleurs, le budget municipal 2023 a été modifié pour créer un budget dédié « vie associative » permettant un suivi plus adapté des moyens directs et indirects consacrés au monde associatif. En 2026, ce budget devrait être reconduit de manière analogue à 2025.

Monsieur FLOQUET précise que l'enveloppe budgétaire allouée aux associations sportives est identique aux années précédentes. Sa répartition est différente, selon l'application de certains critères de la charte des sports.

SPORT

Le Centre de Préparation Olympique :

La plupart des installations sportives du Centre de Préparation Omnisports (C.P.O.) de Vittel ont été construites en 1971.

Depuis 2014, toute la coque du bâtiment a été rénovée permettant des économies de chauffage. Une rénovation importante des circuits de fluides, ventilation et agencement a eu lieu à l'occasion du sinistre de la fin 2018.

Compte tenu des échéances olympiques, de la labellisation en novembre 2019 de Vittel Terre de Jeux 2024 et de la reconnaissance du C.P.O. en Centre de Préparation des Jeux le 4 octobre 2020 pour de nombreuses disciplines olympiques et paralympiques, une autorisation de programme (1021) a été votée le 8 octobre 2020 et rectifiée pour la onzième fois le 13 novembre 2025 :

Total	CP2020	CP2021	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025
3 598 000,00	1 631,00	20 535,96	272 869,86	1 747 256,88	1 107 567,93	448 138,37

Elle décline un plan de travaux pluriannuel permettant d'exploiter cet événement et d'inscrire notre ville dans une nouvelle ère sportive.

Ce programme estimé initialement à 3,4 millions d'euros au total comporte :

- ✓ Le changement des éclairages des bassins (achevé en 2020) et de la halle des sports
- ✓ La réhabilitation des vestiaires sous la tribune du stade
- ✓ La création d'un espace convivial buvette et sanitaires
- ✓ L'aménagement des terrains en herbe
- ✓ L'aménagement d'un terrain multi activité
- ✓ L'aménagement d'un espace de performance hypoxico-climatique

En 2020, une importante campagne de renouvellement de l'éclairage des deux bassins a été mise en œuvre (éclairage L.E.D.) afin de poursuivre les efforts quant à la performance énergétique mais également la conformité et une gestion adaptée des intensités lumineuses pour l'accueil des entraînements sportifs de haut niveau.

Du matériel médical a été également acquis pour préfigurer les aménagements de l'espace médical climatique et hypoxique.

Des matelas et du matériel sportifs ont été acquis pour les sautoirs du gymnase Le Pennec en 2020.

Par ailleurs, un budget a été dédié à l'achat de divers matériels (en particulier pour la salle d'haltérophilie) et à la climatisation de la salle informatique en 2021 afin de sécuriser le serveur secondaire installé en 2020.

En 2023, les terrains couverts de tennis, la piste du stade et la piste d'athlétisme ont été complètement nettoyés. Les colonnes de douche du gymnase Dacoury ont été entièrement remplacées.

Par ailleurs, en 2022, la fosse de gymnastique a été remplacée, les portes extérieures du gymnase Lefevre ont été changées et un véhicule utilitaire a été acquis. En 2024, le praticable de gymnastique a été changé en partenariat avec le club local.

Enfin, le marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des vestiaires, buvette et sanitaires au stade Jean Bouloumié a été acté le 21 décembre 2020. Les travaux ont commencé fin 2022 et se sont achevés fin 2024. La réception des travaux et la première utilisation des nouvelles infrastructures a eu lieu en avril 2025

Le Centre de Performance avec création d'une salle hypoxique et d'une salle climatique : Mise en place et mise en route de toute la machinerie début 2025.

La situation de la piscine reste cependant fragile en raison d'une moindre fréquentation depuis la crise sanitaire engendrant des pertes de recettes substantielles et une tension importante sur les effectifs de maîtres-nageurs, malgré le recrutement d'un nouvel M.N.S. en juin 2024. Pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, les deux bassins ont été fermés du 22 décembre 2023 au 4 mars 2024.

Des groupes de travail avec les clubs sportifs ont été mis en place au 1^{er} semestre 2024 pour permettre l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique allégé pour la saison hivernale 2024-2025.

La reprise de la tuyauterie en sous-station du bassin de 50m en 2025 permet d'éviter un nombre important de fuites dû à des canalisations vieillissantes.

Cette année a vu également

- ✓ le changement des douches dans certains vestiaires du CPO : Ces travaux ont vocation à s'étaler dans les années futures pour changer l'ensemble des douches de tous les vestiaires du CPO
- ✓ la mise en place d'un produit anti-dérapant sur le sol des vestiaires piscines afin de limiter les risques de chute et l'achat de caillebotis couteux et se dégradant très vite
- ✓ l'achat de deux robots-tondeuses GPS pour l'entretien des espaces verts jouxtant le C.P.O.
- ✓ la réception d'un robot traceur pour les terrains du stade afin d'améliorer la prestation et les conditions de travail des agents.

En 2026, le service des sports :

- ✓ Poursuivra la remise en état des installations sportives : Remise aux normes de sécurité du bâtiment et rajeunissement de certains espaces.
- ✓ Continuera l'amélioration technique des équipements sportifs au travers notamment des luminaires, du projet d'amélioration de certains espaces tels que les espaces musculation ou encore les espaces de récupération,
- ✓ Poursuivra la mise en place d'événements « signature » Ville de Vittel tels que les Vit'Elle Games, la création d'autres événements qui jaloneront l'année.
- ✓ Continuera l'accompagnement des entités organisatrices d'événements
- ✓ Développera les synergies avec des entités partenaires : CREPS...
- ✓ Travaillera à l'augmentation de la fréquentation du site : stages, entrée piscine...

2025, l'année sportive

2025 a vu l'organisation et l'accueil de nombreux événements sportifs ;

- ✓ Compétitions départementales et régionales d'athlétisme Indoor
- ✓ Meeting national d'athlétisme Indoor
- ✓ Compétitions départementales et régionales de gymnastique
- ✓ Coupe d'Europe de Water-Polo féminin
- ✓ Compétition Nationale de tir à l'Arc organisée par la FFTA
- ✓ Grand National et International Concours Complet d'Equitation
- ✓ Compétitions nationales de Plongée Sportive en Piscine
- ✓ Footing Multicolore Solidaire : Color Run avec près de 400 inscrits
- ✓ Compétition départementale de natation
- ✓ Match de Basket-ball international U15
- ✓ Fête du sport à Contrexéville
- ✓ Vit'Elles Games : Première édition de l'événement signé Ville de Vittel
 - Tournoi de préparation Européen de volley féminin
 - Tournoi de préparation Européen de water-polo féminin
 - Village en rose : animation sport féminin
- ✓ Cyclo-cross
- ✓ Gravel fondo Vosges : Contribution minime cette année car l'événement avait lieu à Neufchâteau
- ✓ Tournoi national de Tennis de Table
- ✓ Téléthon
- ✓ Aquathlon indoor de Vittel

Le sport scolaire

La ville de Vittel met un point d'honneur à proposer une Education Physique et Sportive de qualité aux jeunes fréquentant les écoles primaires. Pour cela, trois Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la ville ont pour mission d'animer les différents cycles de sports de toutes les classes.

Ces ETAPS, en plus de ces cours, sont à l'origine et à l'animation des différents temps forts proposés aux scolaires que sont la Semaine Olympique et Paralympique, la Semaine Sport Santé.

Pour ces deux semaines, l'objectif est de faire découvrir aux élèves des pratiques sportives différentes de celles déjà pratiquées durant le cursus scolaire. Cela a notamment permis de faire découvrir des pratiques telles que la boccia ou le stretching...

Chaque année également, ils proposent, en lien avec l'association O'Sport de Contrexéville, les randos scolaires pour les primaires et collégiens de deux communes. Pendant cette semaine, chaque élève, sur

une journée, participe à une randonnée l'amenant à un point le matin, puis l'après-midi différentes activités sportives sous formes d'ateliers ludiques sont proposés aux élèves.

Enfin, la ville de Vittel participe grandement à l'apprentissage de la natation pour les scolaires vittellois et de nombreuses autres villes également grâce aux compétences des cinq Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS).

La maison sport santé

Soucieuse de permettre et d'inciter la pratique physique et sportive dans le respect de la santé et du bien-être du plus grand nombre, en partenariat avec les 4 communautés de communes de la plaine des Vosges, la ville a répondu à l'appel à projet de Maison Sport Santé ayant l'ambition d'annihiler les barrières et les freins qui mènent à l'activité physique.

Ce projet structurant et innovant a pour vocation de répondre aux attentes tant des personnes sédentaires atteintes ou non d'affections de longue durée ou en rupture avec l'activité physique que des pratiquants en recherche d'informations ou d'accompagnements.

Elle a pour objectifs également d'insuffler et de coordonner des futurs projets intégrant la dimension santé et d'explorer des axes scientifiques avec l'appui des professionnels médicaux et paramédicaux du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien. La candidature de la Ville de Vittel a été retenue le 14 février 2020.

En 2025, la Maison Sport Santé a accueilli 18 nouvelles personnes éloignées de la pratique sportive pour des raisons sociales ou physiques afin de leur permettre de se réinsérer dans le mouvement sportif.

En décembre 2025, 32 bénéficiaires sont engagés sur l'un des deux parcours d'activités physiques auprès de 5 prestataires différents.

Cette année, la Maison Sport Santé a travaillé sur le projet d'extension de sa prestation afin de toucher un public n'habitant pas à Vittel et ayant des difficultés à se déplacer.

La Maison Sport Santé a également organisé comme chaque année différentes manifestations :

- ✓ Semaine Sport Santé : Proposition d'activités physiques adaptées auprès des écoliers en intégrant des maisons de retraites vittelloises afin de développer l'aspect intergénérationnel. Les agents des services municipaux ont aussi pu bénéficier d'une heure de pratique sur leur temps de travail.
- ✓ Marche bleue, marche colorée

La labellisation « Communes et Villes sportives du Grand Est »

En fin d'année 2025, la ville de Vittel a eu l'honneur d'être labellisée « ville sportive du Grand-Est ». Cette labellisation met en avant le travail mené par la collectivité pour la qualité de ses installations sportives mais aussi pour la politique sportive mise en place, notamment auprès des associations ou des scolaires. Dans le cadre de cette labellisation, un panneau a été installé en début d'année 2026 aux abords du Centre de Préparation Omnisports.

La régie Vittel Sport et le centre d'hébergement Vita :

La Régie Vittel Sports, créée le 1^{er} janvier 2012, a pour objet de structurer, développer et organiser le tourisme sportif à Vittel et plus particulièrement l'accueil de stages sportifs :

- ✓ Administration des réservations (commercialisation, centrale de réservation, facturation)
- ✓ Gestion du Centre d'Hébergement Sportif de 70 chambres (hébergement et restauration)
- ✓ Mutualisation des moyens, actions et activités locales afin de promouvoir la destination Vittel (partenariats avec acteurs associatifs, économiques et touristiques locaux).
- ✓ Assistance médicale et paramédicale auprès des stagiaires sportifs

La régie Vittel Sports, dotée d'un budget annuel d'environ 900 000 €, est administrée par un conseil d'administration : sept membres désignés au sein du conseil municipal, trois membres désignés parmi des personnes qualifiées représentatives dans les domaines du tourisme et du sport. Le directeur assure, sous l'autorité et le contrôle du président du conseil d'administration, le fonctionnement quotidien de la régie.

De manière globale, depuis 2018 l'activité est affectée par plusieurs événements successifs ayant entraîné l'annulation ou la non-reconduction de stages sportifs : incendie du CPO fin 2018, dispositions sanitaires

relatives à la pandémie de COVID en 2020 et 2021, fermeture des bassins aquatiques en réponse à la hausse du prix de l'énergie à l'hiver 2024. Ces événements ont eu pour conséquence une diminution significative de la fréquentation annuelle du Centre de Préparation Omnisports et, par ricochet, du Centre d'Hébergement Vita.

L'accueil de plusieurs délégations olympiques et paralympiques françaises et étrangères (boxe, natation) lors de l'été 2024, en amont des Jeux de Paris, a néanmoins permis de remettre un « coup de projecteur » sur le site.

L'objectif fixé pour l'année 2025 était de revenir à un niveau de fréquentation au moins équivalent à l'année 2023, du fait de l'ouverture "normale" du Centre de Préparation Omnisports toute l'année. Néanmoins, si les chiffres démontrent une hausse nette de fréquentation logiquement attendue par rapport à l'année précédente, nous constatons un décrochage persistant par rapport à 2023 :

	2025	2024	2023	Variation
Nb de stages	138	109	139	-0,7 %
Nb de stagiaires	3 494	2 954	3 524	-0,8 %
Nb de journées	11 207	9 764	11 889	-5,7 %
Nb de nuitées	11 716	10 646	13 465	-13,0 %

Si l'accueil de stages sportifs au Centre de Préparation Omnisports demeure performant et indispensable au modèle économique de cette structure, il doit cependant faire face à l'évolution des demandes (réduction de la durée des séjours, volatilité de l'engagement des clubs et comités sportifs...) et de l'offre concurrente, en particulier celle des centres sportifs régionaux (CREPS) qui ont, pour la plupart, bénéficié de programmes de rénovation largement financés par l'État dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris. En dépit de la réussite du projet "Terres de Jeux", les fédérations sportives françaises longtemps considérées comme les utilisateurs majeurs du site de Vittel se tournent donc vers d'autres structures pour leurs stages de préparation, alors que certaines de nos installations accusent de plus en plus le poids des années. Le développement récent du Centre de Performance « CPO2 » ne permet pas, à lui seul, de générer un regain d'attractivité auprès de l'élite sportive nationale et internationale.

Pour autant, la place croissante du sport et de l'activité physique dans nos sociétés modernes, en particulier des sports "outdoor" (running, triathlon, gravel...) et du fitness, ouvre de réelles perspectives pour un Centre de Préparation Omnisports qui reste une infrastructure unique en son genre au cœur d'un cadre environnemental privilégié.

Dans ce contexte d'opportunité touristique, la régie soutient un projet de réflexion autour de l'avenir du CPO dans le cadre d'une prestation de service assurée par la société AEDI & IDEA. Ce projet a été lancé en fin d'année 2024 et a été partiellement financé par une subvention obtenue dans le cadre du volet 2 de la convention de revitalisation du territoire Nestlé Waters.

Une première réunion publique de présentation s'est tenue en mars 2025 afin de présenter un audit détaillé des atouts et faiblesses du site. Une seconde réunion se tiendra en début d'année 2026 afin d'établir les différentes orientations retenues pour l'avenir du site et des installations, et faire état des projets touristiques en cours dont les premières retombées en termes de fréquentation sont attendues dès l'année à venir.

Concernant les infrastructures du Centre d'Hébergement VITA, la Ville de Vittel a pris en charge en 2025 l'achat d'un nouveau four professionnel et le renouvellement partiel du parc de radiateurs afin de favoriser les économies d'énergie. En 2026, les priorités sont fixées sur la poursuite des actions d'ordre énergétique (éclairage et chauffage du bâtiment VITA) et la rénovation du bardage extérieur des chalets.

À l'échelle locale, la Régie Vittel Sports a soutenu le dynamisme du mouvement associatif en proposant des conditions avantageuses pour l'hébergement des bénévoles et des participants lors de plusieurs événements portés par les associations sportives vittelloises : Grand International de Concours Complet, Aquathlon de Vittel, Open Thermal de Tennis de Table...

En 2025, elle a soutenu sur le plan financier et logistique l'équipe cycliste Team Marni N'Side, devenue Team Vittel N'Side, vice-championne de France Nationale 2 et "porte-drapeau" de la ville à travers les courses et les routes du pays. Enfin, elle s'implique pleinement dans le développement du centre de performance « CPO2 » par sa participation au projet porté par l'Université de Lorraine intitulé « CARE », dont la finalité est de participer à l'accompagnement à la performance sportive aux athlètes et clubs d'élite du sillon lorrain. Toutes ces actions ont pour seul objectif de maintenir Vittel comme l'une des cités phares

du mouvement sportif régional et national. Ces efforts seront maintenus voire amplifiés au cours de l'année 2026.

Le Centre équestre :

Le bailleur initial ayant quitté ses activités fin 2018, la Ville, en concertation avec le Club Méditerranée, a assuré la poursuite des activités dans un premier temps et a permis une reprise garantissant une vraie pérennité à ce centre. Le nouveau gestionnaire a entièrement réaménagé ce centre et insufflé un nouveau dynamisme à cette activité. En 2020, le réseau d'eau pluviale a été complètement rénové. La Ville, propriétaire de ce complexe, l'a accompagné en 2021 par des travaux de rénovation et de rafraîchissement des bâtiments (douches, vestiaires...).

Par ailleurs, soucieuse de permettre la pratique des sports équestres au plus grand nombre et dans les conditions les plus appropriées à la performance, à la santé et au bien-être, la municipalité a également mis en place, à proximité d'un manège couvert existant, une nouvelle carrière de compétition (70mx55m aux normes sportives internationales avec obstacles et lisses) et a installé un parcours de cross répondant aux normes internationales et aux exigences des cavaliers de haut-niveau (dessin des parcours, acquisition d'obstacles, d'une cabine de jury et d'un hangar mobile de stockage de matériel). En 2022, un tunnel stockage a été acquis afin de sécuriser et protéger les matériels de concours.

À court et moyen terme, ces constructions et aménagements ont permis d'organiser en 2021 le Grand National de concours complet sélectif pour les Jeux de Tokyo 2021 et le trophée des Rois. Le projet a permis de fidéliser ce type d'évènement en 2022, 2023, 2024 et 2025 voire de l'étendre à l'international avec le concours de la Fédération Française d'Équitation.

En sus du versant évènementiel, ces nouvelles infrastructures ont pour intérêt de développer l'accueil de stages de préparation, tant des fédérations françaises d'équitation et de pentathlon moderne, que des fédérations étrangères, sans oublier les touristes hébergés à l'Ermitage.

Ces différents projets ont obtenu les financements du Conseil Régional, du Département.

Les Golfs:

Dans le cadre du projet Vittel Horizon 2030, l'activité golfique sur les sites du parc thermal et du Hazeau présente un attrait et un atout indéniables, notamment pour la clientèle du Club Med et la future clientèle du Grand Hôtel.

Au vu de la fréquentation et de l'ouverture des installations au plus grand nombre, cette activité a été érigée en service public à caractère industriel et commercial.

Après trois années d'exploitation sous forme associative sur le site Ermitage, il a semblé pertinent que la ville de Vittel puisse soutenir cette activité en clarifiant ses relations avec les différents acteurs.

- La Régie Vittel Golfs dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique a donc été mise en place. Elle a vocation à être mise en fonctionnement courant 2026.
- Sur le site Hazeau, le bail emphytéotique existant a pris fin janvier 2025. Une convention d'occupation précaire permet à l'association Golf du Hazeau l'exploitation du parcours et des bâtiments. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) a été lancé début 2026 dans l'objectif de permettre la signature d'un nouveau bail emphytéotique de 20 ans. Monsieur FLOQUET précise que la procédure d'attribution se poursuit. Le choix du futur exploitant sera décidé par la nouvelle municipalité.

Les autres équipements sportifs

2020 a permis de renouveler le parc de tondeuses au stade (budget global de 30 000€). En 2021, divers petits matériels ont également été renouvelés.

Un robot tondeuse a été acquis pour le stand de tir et les arroseurs du golf du Hazeau ont été remplacés. En 2023, l'ensemble de l'éclairage du boulodrome a été repris et 4 exutoires de sécurité incendie ont été changés au gymnase Saint Joseph.

2025 a vu la poursuite de l'équipement en matériels du stade suite à la réouverture de ses vestiaires et la réalisation d'une étude quant au changement de son éclairage. Un robot traceur a été acquis pour les stades afin d'améliorer les conditions de travail de l'équipe dédiée à l'entretien des terrains sportifs.

SOLIDARITÉ ET ACTIONS SOCIALES

Le Centre Communal d'Actions Sociales

La Ville s'appuie sur le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour conduire sa politique sociale.

S'il est une entité juridiquement indépendante, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) constitue le service d'actions sociales de la ville, au même titre que le service des sports ou de la culture.

Situé au rez de chaussée de la Maison Ressource, il assure non seulement les missions légales qui lui sont confiées par le code de l'action sociale et des familles, mais il mène aussi la politique sociale de la municipalité en proposant de nombreuses activités et services au bénéfice des vittellois.

Pour mémoire, le conseil d'administration du CCAS est composé de 8 représentants du Conseil Municipal, dont Monsieur le Maire, Président de droit, et 8 représentants d'associations œuvrant dans le domaine social.

Du fait de l'ouverture de France Service à l'étage de la maison ressource, son mode de fonctionnement a été repensé. De fait, le budget du CCAS est en légère diminution en 2025.

		2021	2022	2023	2024	2025*
FONCTIONNEMENT	Dépenses	272 033,38	291 395,70	281 136,89	259 983,24	245 372,70
	Recettes	268 838,26	226 708,97	298 857,34	260 777,53	239 077,52
INVESTISSEMENT	Dépenses	277,92	9 321,09	3 450,00	523,73	11 670,18
	Recettes	4 071,56	7 462,68	5 712,23	6 017,71	5 915,94

*provisoire

Ce budget annuel est financé à 75,3% par une subvention d'équilibre versée par le budget général de la ville (180 000 €).

En début d'année 2024, la Maison Ressources accueillait encore 23 organismes les plus importants pour la vie des habitants : C.A.F., C.P.A.M., France Travail, conciliateur de justice, la mission locale, Point d'Accès aux Droits....

Depuis le 1^{er} juillet 2024, ces organismes accueillent le public à l'étage, dans les nouveaux locaux de France Service.



Le CCAS de Vittel assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale à destination de publics diversifiés. Il apporte un accompagnement et un soutien aux vittellois les plus fragiles par le développement de projets partenariaux innovants.

2026 verra la poursuite et le renforcement par le CCAS de toutes les actions en direction de la population de Vittel et tout particulièrement les jeunes et les personnes fragiles.

- ✓ L'aide sociale légale : En 2025, la conseillère en économie sociale et familiale a accueilli 517 personnes au sein du bureau d'aide sociale (495 en 2024) dont 76% de personnes seules.
- ✓ L'aide sociale facultative : En 2025, le CCAS a principalement participé aux achats alimentaires et au paiement de carburant.

- ✓ **Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active :** Dans le cadre de l'appel à projet émis par le Conseil Départemental des Vosges, le CCAS propose un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire du dispositif RSA orienté sur l'action, permettant son insertion sociale et/ou professionnelle grâce aux entretiens individuels et aux actions collectives.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Personnes suivies dans l'année	93	125	112	127	131	118
Personnes entrées	41	62	34	45	50	30
Personnes sorties	21	48	43	47*	50	51

Outre les missions d'accompagnement des plus démunis et le suivi des bénéficiaires du RSA, les actions 2025 seront reconduites en 2026 :

- ✓ **Chantiers Jeunes :**

Les Chantiers Jeunes s'adressent aux adolescents âgés de 14 à 17 ans. Ces derniers reçoivent un bon d'achat d'un montant de 150 € en échange de 20 heures d'activités citoyennes au sein de la collectivité. A raison de 5 jeunes par semaine sur six semaines, les jeunes ont réalisé essentiellement des travaux de peinture et de désherbage. En 2025, **26 jeunes** ont participé à cette action, sur les trente places proposées.

- ✓ **La bourse au permis de conduire :**

Le CCAS propose aux jeunes de 15 à 25 ans résidant à Vittel de les aider à financer leur permis de conduire. Sous conditions de ressources et en échange de 40 heures d'activités citoyennes au sein de la commune, le CCAS verse une aide de 500 € à l'auto-école vittelloise choisie par le candidat. En 2025, le CCAS a accompagné **11 jeunes vittellois**.

- ✓ **Le carnet premier sourire :**

Existant depuis de nombreuses années, le carnet « 1^{er} sourire » est remis aux parents à la naissance d'un troisième enfant ou plus. En 2025, **deux familles** comptant chacune quatre enfants ont reçu ce carnet lors de la cérémonie organisée en leur honneur le 20 septembre. À partir de 2026, la remise du carnet sera effectuée lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de la Fête des Mères, afin de valoriser cet événement familial dans un cadre festif et solennel.

- ✓ **Les mentions Très Bien aux Baccalauréats :**

En 2025, **sept bacheliers** vittellois ayant obtenu la mention Très Bien ont été récompensés par le CCAS, chacun recevant un bon d'achat de 150 € en reconnaissance de leur réussite scolaire. Cette action sera également reconduite en 2026.

- ✓ **Goûters Pratiques Séniors :**

Grâce aux soutiens financiers de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Vosges, le CCAS a orienté ses actions vers la prévention de la perte d'autonomie et l'acquisition de comportements bénéfiques pour la santé et le bien-être. Avec pour fil conducteur, le renforcement des liens sociaux, le programme riche et diversifié a pour ambition d'impulser un mouvement et d'aider les séniors à oser vivre des expériences inédites. Ainsi le public sénior a été invité à participer à plusieurs actions :

- ✓ Activités physiques adaptées en partenariat avec la Maison Sport Santé de Vittel
- ✓ Danse assise et danse rythmique sur chaise
- ✓ Atelier de prévention à la sécurité routière en partenariat avec l'ADAVIE
- ✓ Atelier de sensibilisation de l'impact des écrans sur le sommeil, animé par 4 étudiants infirmiers de l'IFSI de Neufchâteau
- ✓ Visites du logement adapté VOSGELIS : solutions et équipements pour le maintien à domicile.

- ✓ **Bons d'achat de fin d'année :**

Depuis de nombreuses années, le CCAS distribue des bons d'achat aux Vittellois de plus de 70 ans non imposables sur le revenu. Ces bons permettent à chaque bénéficiaire de recevoir 35 € pour une personne seule ou 50 € pour un couple, à utiliser dans les commerces locaux pendant la période de Noël. En 2025, cette mesure a représenté une aide totale de 8 215 €, bénéficiant à **212 personnes**

✓ Repas des aînés

Le 15 mai 2025, **un peu plus de 300 personnes** se sont retrouvées à la salle du Moulin pour le traditionnel repas des aînés, réunissant un public nombreux et convivial. Le coût total de l'événement, incluant les repas, l'orchestre et les autres frais, s'est élevé à environ 12 600 €.

Les conditions de participation sont restées inchangées : l'accès est réservé aux Vittellois de plus de 70 ans, sur inscription préalable au CCAS. Les conjoints vittellois de moins de 70 ans ainsi que les conjoints non-résidents, quel que soit leur âge, peuvent également y participer en acquittant le coût du repas.

✓ Logement temporaire :

Afin pouvoir reloger rapidement les familles faisant face à la perte brutale de leur logement, un hébergement d'urgence est géré par le CCAS. Situé au rez de chaussée de l'aile droite de l'hôtel de ville, entièrement meublé et équipé, il peut accueillir une famille de 4 personnes.

✓ Je cuisine pour vous :

Depuis 2022, le CCAS de Vittel propose le dispositif « Je cuisine pour vous », destiné à accompagner les personnes malades sous chimiothérapie, qui rencontrent souvent des difficultés à préparer leurs repas. Conscient de l'importance d'un apport nutritionnel adapté pour favoriser la guérison, le CCAS alloue des tickets repas d'une valeur totale de 42 €, utilisables dans les commerces vittellois participants. Initialement, chaque membre de la famille du malade recevait un chéquier valable trois mois pour chaque période de traitement.

Depuis sa mise en place, le dispositif a permis de soutenir **10 personnes et leurs familles, avec 139 carnets** distribués pour un montant total de 5 838 €. En 2025, les conditions d'attribution ont été modifiées : seul le malade, sous condition de ressources, peut bénéficier de ce soutien. Le CCAS reconduit ce dispositif en 2026, poursuivant ainsi son engagement en faveur des habitants les plus vulnérables.

✓ Mutuelle communale :

Mise en place au début de l'année 2023, la mutuelle communale s'adresse à l'ensemble des habitants ayant leur domicile principal à Vittel, ainsi qu'aux agents de la commune et du CCAS et à leurs familles. En 2025, à la suite d'un audit du partenariat entre la mutuelle Victor Hugo et le CCAS, il a été décidé de reconduire le dispositif pour trois ans, avec une hausse maîtrisée des cotisations limitée à 15 %, sachant que le tarif était resté stable de 2023 à 2025.

Chaque adhérent bénéficie, moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle, du choix entre quatre formules de garantie, dont le tarif varie en fonction de l'âge. **Environ 65 personnes** profitent actuellement de cette couverture via la mutuelle vosgienne Victor Hugo, basée à Épinal.

La maison de santé

Suite aux 4 réunions des assises de la santé organisées en 2023 et 2024 afin d'évaluer les possibilités de poursuite du projet de création d'une maison de santé, l'ensemble des professionnels de santé a pris conscience de l'importance d'agir au vu vieillissement de la population et du manque de praticiens sur le bassin vittellois.

Un rapprochement avec l'ARS et la CPAM a permis d'obtenir des éclaircissements sur les conditions de création d'une maison de santé, ainsi que des pistes de réflexion. Ils ont acté un accompagnement méthodologique pour élaborer le projet, ainsi que le versement d'une aide financière de fonctionnement à hauteur de 50 000 € tous les ans pour couvrir les frais de personnel éventuels.

La Région Grand Est et le Département des Vosges pourraient, quant à eux, financer les travaux d'agencement de bâtiment.

En avril 2025, un cabinet externe indépendant a été mandaté pour réaliser un audit du territoire et des entretiens avec tous les partenaires potentiels de cette maison de santé.

Ce rapport a permis de préciser un plan prévisionnel d'actions : analyse des besoins sociaux, lieux potentiels d'implantation (rénovation ou construction) et avant-projet financier.

Le conseil Municipal du 19 février 2026 sera saisi de la création d'un budget annexe pour débiter la phase concrète du projet : avant-projet sommaire, demandes de subventions, contractualisation avec les professionnels

SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PROTOCOLE

La police municipale

En renfort de la Gendarmerie Nationale, la Police Municipale contribue à la lutte contre toute forme d'insécurité.

Les missions de sécurité de la Police Municipale comprennent entre autres :

- ✓ surveiller la voie publique et ses dépendances,
- ✓ prévenir les atteintes aux personnes et aux biens,
- ✓ veiller au respect de la réglementation municipale, notamment sur le stationnement,
- ✓ mission d'ilotage par des passages réguliers en véhicule de service, à pied ou en V.T.T. dans les différents quartiers de la ville,
- ✓ veiller au respect et à l'application du code de la route
- ✓ assurer le service d'ordre de toutes les manifestations publiques,
- ✓ faire appliquer les prescriptions concernant l'occupation du domaine public (manifestations, spectacles, marchés, terrasses ...),
- ✓ mener une lutte contre les bruits émis par les véhicules et les deux-roues motorisés,
- ✓ recueillir les déclarations de chiens dangereux de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories : chiens d'attaque, de garde et de défense,
- ✓ à la bonne tenue des chiens en ville (tenue en laisse, muselière, abandon des déjections canines ...),
- ✓ capturer et transporter vers les lieux appropriés les animaux dangereux et errants,
- ✓ vérifier le respect d'interdiction de boisson sur la voie publique,
- ✓ veiller au respect de l'interdiction de nourrir les animaux,
- ✓ lutter contre les bruits de voisinage, notamment de travaux,
- ✓ effectuer les opérations funéraires

Missions de Police	2024	2025	Administration	2024	2025
Mains courantes	56	125	Scellés funéraires	86	79
Rapports	11	29	Arrêtés municipaux	225	200
Manifestations	19	16	Ventes, déballages	33	31
Verbalisations	72	127	Courriers	31	36
Vidéos	18	20	Maisons vides	9	6
Relecture vidéo	65h	67h	Dépôt de plaintes	1	1
Opération vacances	27	57	Stérilisations	21	44
Suivi CCAS	3	3	Objets trouvés	40	65

2026 devrait permettre de

- ✓ poursuivre ou renouveler l'équipement des policiers : gilets pare balles, caméras piétons, radios portatives, ethylotest...
- ✓ l'harmonisation des zones de circulation 20 et 30 km/h de la collectivité,
- ✓ la création de nouvelles voies cyclables.

La vidéo protection

Comme toutes les communes, la ville de Vittel est confrontée à des risques qu'elle souhaite prévenir. Il s'agit essentiellement de faits de délinquance mais aussi de faits délictuels comme des cambriolages, des vols simples ou dans/de véhicules.

La vidéo protection, constitue à ce titre un véritable outil de prévention de la « malveillance » ou des « incivilités ».

Elle dissuade le délinquant car peut permettre une identification (*d'une personne ou d'un véhicule*)

- ✓ réduit le nombre d'actes commis
- ✓ renforce le sentiment de sécurité ou réduit le sentiment d'insécurité
- ✓ localise avec précision les lieux d'infractions ou troubles
- ✓ facilite la levée de doute
- ✓ permet une intervention plus efficace des forces de l'ordre
- ✓ facilite l'identification des auteurs d'infraction et l'administration de la preuve.

Certaines communes équipées d'un tel dispositif ont vu diminuer le nombre d'incivilités de plus de moitié. En 2024, 18 réquisitions d'images ont eu lieu sur demandes de la gendarmerie

C'est pourquoi, la ville de Vittel a déployé progressivement depuis 2019 un dispositif de vidéo protection en équipant le territoire de 8 caméras sur mâts dans divers points de la Ville et sous la galerie thermale. Cette opération, d'un budget de 161 817€ sur 3 ans, a été subventionnée à 50 % par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

2021 a vu la poursuite l'engagement du déploiement progressif de ces matériels au niveau des six entrées de ville en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la Préfecture des Vosges dans le cadre du dispositif L.A.P.I. 88 : système départemental de vidéo protection des flux de circulation routière par lecture automatique des plaques d'immatriculation.

2022 a permis l'implantation de 15 caméras dans 6 zones d'entrées de Ville : rond-point du stade, route de Lignéville, rond-point sortie Épinal, route d'Haréville, route de They sous Montfort, rue de la Vauviard.

2024 a été l'occasion d'une étude d'extension de 9 caméras aux bâtiments scolaires et au C.P.O. et 2026 pourrait voir leur implantation en fonction de l'obtention de l'intégralité des subventions en cours de sollicitation.

La sécurisation de l'espace public

Conformément au décret no 2018-1186 du 19 décembre 2018, des défibrillateurs automatisés externes ont été installés dans les bâtiments municipaux dans le cadre d'un plan d'investissements de 16 appareils sur 3 ans : Ceux-ci font l'objet d'une maintenance et d'une surveillance renforcée

Lieux	Année	Lieux	Année
Salle du Moulin	2020	Croix Rouge	2021
Alhambra	2020	Ecole Petit Ban	2021
Restaurant Scolaire	2020	CPO et Vita	2021
Eglise Saint Rémy	2020	Harmonie-Boulodrome	2022
Ecole 12 septembre	2021	Stand de tir	2022
Ecole Lyautey	2021	Centre Equestre	2022
Ecole Haut de Fol	2021	Gymnase St Joseph	2022
Ecole Louis Blanc	2021	Vittel Accueil	2022

CULTURE, ANIMATIONS, JUMELAGE

La saison culturelle

16 spectacles ont rassemblé **7200 spectateurs en 2025** soit 450 personnes en moyenne par spectacle : Dans le cadre de la DSP, le Casino Vikings a financé 11 spectacles pour la saison 2025. La Ville de Vittel a financé 3 spectacles en coproduction externe.

Elle a, également, organisé deux résidences d'artistes :

- ✓ Mathias Malzieu du 17 au 20 mars 2025
- ✓ Lit d'embrouille du 22 au 26 juin 2025

Enfin la 5^{ème} édition du festival « Révisons nos classiques » a eu lieu du 10 au 12 octobre à l'Alhambra.

Spectacles DSP	Types	Dates	Lieux
Un grand cri d'amour	Théâtre	05/01/2025	Alhambra
La case de l'année	Théâtre	23/02/2025	Palais des Congrès
Joseph Kamel	Concert	14/03/2025	Alhambra
Jenifer	Concert	12/04/2025	Palais des Congrès
Paul Mirabel	Humour	11/06/2025	Palais des Congrès
Chimène Badi	Concert	28/06/2025	Palais des Congrès
Mopa	Concert	26/09/2025	Alhambra

Papass	Théâtre	05/10/2025	Alhambra
Nancy Jazz Pulsation	Concert	19/10/2025	Palais des Congrès
Natasha Saint Pier	Concert	21/11/2025	Palais des Congrès
Dany Brillant	Concert	13/12/2025	Palais des Congrès

Spectacles coproduction	Types	Dates	Lieux
Le magicien qui ne savait plus lire	Enfants	12/02/2025	Alhambra
Le tour du monde des contes musicaux	Enfants	05/04/2025	Alhambra
Nicolas Peyrac	Concert	17/10/2025	Alhambra

En 2026, le service culturel proposera, comme chaque année, en partenariat avec Viking Casino avec entre autres :

Spectacles	Types	Dates	Lieux
Coup de bluff au cabaret	Théâtre	23/01/2026	Alhambra
Le Lac des Cygnes	Danse	13/02/2026	Palais des Congrès
Toa	Théâtre	07/03/2026	Alhambra
Yannick Noah	Concert	02/05/2026	Palais des Congrès
Duplessis et les violons du monde	Concert	13/06/2026	Alhambra
Carmen	Ballet	26/09/2026	Palais des Congrès
Calogero	Concert	26/11/2026	Palais des Congrès

Les animations

Les animations sous la galerie thermale du 02 juin au 08 septembre 2025

Le service culturel a programmé 15 concerts sous la galerie thermale accueillant en moyenne 200 personnes lors de chaque concert.

Le carnaval : Dimanche 9 mars 2025

Pour la 32^{ème} édition, 11 groupes (musiques et costumés) et 23 associations ont participé au cortège rassemblant plus de 1200 participants. L'édition 2026 est prévue le 29 mars 2026.

La foire aux grenouilles : 26-27 Avril 2025

Le 51^{ème} chapitre de la foire aux grenouilles a accueilli toujours autant de monde, (environ 17 000 visiteurs sur le week-end) qui ont pu fréquenter plus de 150 exposants.

La fête de la musique : 21 juin 2025

Manifestation mise en place en partenariat avec l'association des commerçants Vittel Union pour un budget de 5 000€. Le public a répondu présent.

Gala de saison : Samedi 7 juin 2025

Concert traditionnel de l'Orchestre d'Harmonie au palais des congrès suivi de la création comique musicale Wok'n Woll

Les Estivales 2025 : Juillet et août 2024

Innovation 2025 : 1^{er} festival REVIVISCO du 5 au 7 juillet composé de 10 concerts avec en point d'orgue le spectacle de Gautier Capuçon le 8 juillet réunissant plus de 2000 personnes dans le cadre du festival itinérant « Un été en France »

Défilé de Saint Nicolas 2025 : Samedi 06 décembre 2025

Déambulation des chars et des musiciens : 7 chars et 3 groupes musicaux

Animations de Noël 2025 : 06 au 31 décembre

- ✓ Village de Noël : En partenariat avec Vittel Union, 17 chalets étaient implantés accueillant 31 exposants, avec des animations tous les weekends, pour dynamiser le centre-ville et pour le plaisir de flâner entre amis ou en famille pour dénicher des cadeaux originaux

- ✓ Village des enfants : En parallèle, du marché de Noël, une patinoire a été installée dans la salle du Moulin, accompagnée de jeux et activités adaptées aux plus jeunes.
- ✓ Parade lumineuse : Déambulation de rue « Les abysses » le 14 décembre

L'ensemble de ces animations ainsi que de nombreuses autres manifestations ne seraient pas possible sans le club de bénévoles constitué de près de 50 membres participants à 30 événements pour 2500 heures de bénévoles par an.



L'école de musique et de danse Charles Gounod

L'école de musique et de danse a accueilli **226 élèves** pendant l'année scolaire **2024 - 2025** (175 en musique et 51 en danse) qui ont été encadrés par 14 enseignants, 1 personnel administratif et 1 directeur.

Discipline	Poste
FLUTE	12h
CLARINETTE	10h
SAXOPHONE	10h
TROMPETTE	10h
COR	10h
TROMBONE / TUBA / Formation Musicale	20h
VIOLON / ALTO	10h
VIOLONCELLE / Formation Musicale	20h
CONTREBASSE / EVEIL	6h
GUIARE CLASSIQUE	11h
GUIARE ELECTRIQUE	9h
PIANO	20h
BATTERIE PERCUSSIONS	20h
DANSE CLASSIQUE	12h

Les projets pédagogiques menés en 2024 / 2025 :

2024 / 2025	Heure	Lieu	Désignation
Samedi 1 décembre	16h	Vandœuvre-lès-Nancy	Participation des élèves de la classe de trompette au projet "Les trompettes de St Nicolas"
Samedi 16 décembre	15h	Bibliothèque Médiathèque	Audition heure du conte par les élèves des classes de flûte et l'ensemble de guitares
Mercredi 18 décembre	14h – 16h	Hôpital de Vittel	Concert pour les patients et résidents
Mardi 21 janvier	14h – 16h	Maison de retraite du Petit Ban	Animation pour les résidents sur le thème de la fête foraine (Anne-Laure Coulon)
Dimanche 2 février	15h	Hôtel de ville Salon d'honneur	Audition des élèves de la classe de piano
Samedi 22 mars	Ap-midi	Auditorium école de musique de Gérardmer	Rencontre des élèves des classes de violons-alto de Mirecourt / Gérardmer / Vittel
Samedi 22 mars	20h30	Auditorium école de musique de Thaon	Concert projet Saxo Pop (élèves de Thaon / Gérardmer / Golbey / Vittel)

2024 / 2025	Heure	Lieu	Désignation
Dimanche 30 mars	15h30	Eglise Saint Rémy	Concert de l'ensemble de violoncelles / trio de cuivres / duo de professeurs (Cédric Bourhaux et Christophe Jeannot)
Mercredi 2 avril	14h30 - 16h30	Salle Petipa EMDM	Accueil des enfants des mercredis récréatifs pour une présentation d'instruments et un mini concert.
Samedi 5 avril Vendredi 2 mai Vendredi 9 mai	20h30 18h00 20h30	Le Tholy Romont Vittel	Concerts projet SAXO POP + projection du film « Blue Giant » à l'Alhambra
Samedi 5 avril Dimanche 6 avril	Journée	Palais des congrès	Concours de danse CND
Samedi 3 mai	20h30	Alhambra	Concert par les ateliers de musiques actuelles de Commercy et Vittel
Vendredi 16 mai	20h30	Alhambra	Projet chorale / ensemble de saxophones
Samedi 24 mai Dimanche 25 mai	-	Rue de Verdun / centre-ville / Parc thermal	Festival de cuivres « Masters Cuivres 2025 »
Samedi 14 juin	15h30	Bibliothèque Médiathèque	Audition des élèves des classes de flûte et piano
Vendredi 20 juin	15h00	Salle du Moulin	« Fête de la musique pour les enfants ». Présentation du trombone, du piano et de la trompette
Samedi 21 juin	20h00	. Salle du Moulin . Square Robert Hossein	. 50 élèves de l'EMMD fêtent la musique . Atelier de musiques actuelles
Vendredi 4 juillet Samedi 5 juillet	20h30 15h30	Salle de répétition de Golbey Galerie Thermale	Concert des orchestres juniors Golbey / Vittel Ouverture festival REVIVISCO
Samedi 5 Juillet	17h00	Parc Thermal	Animation de l'heure du conte par le quintette à vent.

Année scolaire **2025 - 2026** : **237 élèves inscrits** (176 en musique et 61 en danse)
Nouvelle équipe pédagogique.

Discipline	Poste
FLUTE	12h
CLARINETTE	10h
SAXOPHONE	10h
TROMPETTE	10h
COR	10h
TROMBONE / TUBA / Formation Musicale	20h
VIOLON / ALTO	10h
VIOLONCELLE / Formation Musicale	20h
CONTREBASSE / EVEIL	6h
GUITARE CLASSIQUE	11h
GUITARE ELECTRIQUE	9h
PIANO	20h
BATTERIE PERCUSSIONS	20h
DANSE CLASSIQUE	12h

Projets réalisés en 2025 et projets 2026 :

2025 / 2026	Heure	Lieu	Désignation
Samedi 13 décembre	16h00	Salle Petipa EMDMV	Audition de Noël : classes de flûte et clarinette
Mercredi 17 décembre	14h-16h	Hôpital	Concert de Noël (environ 50 élèves)
Samedi 20 décembre	16h00	Salle du Moulin	Inauguration du village de Noël par les élèves des classes de cuivres (trompette, cor, trombone, tuba)
Dimanche 1 février	Journée	EMDMV	Audition candidats Petites Mains Symphoniques
Dimanche 29 mars	15h30	Salon d'Honneur	Audition de la classe de piano
Vendredi 3 avril	20h30	Alhambra	Concert ateliers de musiques actuelles Vittel - Thaon les Vosges

2025 / 2026	Heure	Lieu	Désignation
Samedi 23 mai	20h00	Vandoeuvre	Concert des orchestres juniors Vandoeuvre / Golbey / Vittel
Dimanche 24 mai	16h00	Golbey	
DIMANCHE 17 ou 31 Mai ?	ap-midi	Tolaincourt	Concert ensemble de violoncelles + trio cuivres ?
Dimanche 7 juin	ap-midi	Thuillières	Participation de l'atelier musiques actuelles + saxo pop à un festival Pop-Rock
Dimanche 14 juin	15h30	Gérardmer	Concert de l'ensemble IRISE pour la clôture du festival de cuivres.
Samedi 4 juillet	15h30	Parc thermal	REVIVISCO Concert par les orchestres juniors de Golbey / Vandœuvre-lès-Nancy et Vittel

La bibliothèque-médiathèque Marcel Albiser

Troisième plus importante structure des Vosges, la bibliothèque-médiathèque représente 1 000 m² d'offre documentaire : ce sont 37 000 documents imprimés et plusieurs milliers de documents numériques qui y sont rassemblés. L'année 2025 a été marquée par une forte progression de l'activité de la Bibliothèque-Médiathèque, confirmant son rôle central et son attractivité, non seulement pour les habitants de Vittel, mais également pour l'ensemble du territoire environnant.

Les données statistiques de 2025 témoignent d'une **fréquentation** soutenue et d'un rayonnement qui dépasse largement ses frontières :

- ✓ **1 384** inscrits dont **369** nouvelles inscriptions
- ✓ **42 %** ont moins de 14 ans
- ✓ **44 %** d'inscrits viennent des communes extérieures à Vittel

La fréquentation annuelle moyenne s'établit à 1 200 passages par mois, soulignant la régularité et l'importance de l'établissement dans la vie quotidienne des habitants. Cette fréquentation est en hausse, directement liée au succès et à la gratuité des animations proposées.

Un programme d'actions riche et fédérateur

Le dynamisme de la médiathèque se traduit par une programmation culturelle et éducative exceptionnellement dense et variée. 122 actions ont été organisées en 2025 représentant une moyenne de plus de 10 événements par mois, assurant une présence constante dans le paysage culturel.

Les catégories d'animations sont nombreuses et touchent tous les publics : exposition, cours informatique débutant, atelier créatif, rencontre d'auteur/illustrateur avec le public scolaire, café littéraire, heure du conte, animation jeux de société, Murder Party, spectacle, lecture théâtralisée ou encore des animations dans le cadre de manifestations nationales (Printemps des Poètes, Nuit de la Lecture, l'Art d'Accéder à l'Emploi), régionales (Festival Au Fil des Ailes, Fabrique du livre jeunesse) et départementales (Rencontre Avec, Zinc Grenadine) et intercommunales (exposition l'illustrateur Christian Voltz organisée conjointement avec la médiathèque de Contrexéville et la Communauté de Communes Terre d'Eau à destination des scolaires du territoire).

Coopération bibliothèque/écoles : un partenaire éducatif de premier plan

L'établissement a conforté son rôle de partenaire pédagogique essentiel :

- ✓ **18 classes** primaires et maternelles accueillies.
- ✓ **4 classes de 6^{ème}** du collège accueillies soit 814 élèves au total

Ces accueils réguliers participent activement à la sensibilisation des jeunes à la lecture, à la culture et aux ressources documentaires.

L'Espace Ludothèque : un pôle en plein essor

L'espace ludothèque (jeux de société et espace jeux vidéo) est devenu un lieu incontournable pour les loisirs et les échanges intergénérationnels. **Plus de 450 jeux** sont désormais disponibles, en consultation sur place ou en prêt. Cette croissance traduit une adaptation réussie aux attentes du public en matière de loisirs numériques et de jeux de société.

Perspectives et projet de service 2026 :

Fort de ce bilan positif, la médiathèque s'engage dans un projet de service 2026 axé sur l'amélioration de l'accessibilité et la poursuite de son engagement écoresponsable :

- ✓ **Amélioration de la visibilité** : un projet majeur sera l'**amélioration de la signalétique extérieure**. L'objectif est de rendre l'établissement plus visible dans un endroit stratégique de la ville (parc thermal et parking Bonne Source en face de l'établissement) afin de capitaliser sur les flux de visiteurs et de curistes.
- ✓ **Engagement écoresponsable** : La médiathèque continuera le développement de son projet « **bibliothèque verte** », initié il y a deux ans, en proposant des services écoresponsables innovants, notamment le développement du **prêt d'objets**.
- ✓ **Inclusion en bibliothèque** : des collections adaptées pour tous pour un accès à la culture élargi : achat de jeux spécialisés pour les personnes en situation de handicap ou avec des troubles comportementaux (Alzheimer, TDAH, HP, autisme, senior...), proposition d'un cycle d'animations autour de la maladie d'Alzheimer en lien avec les partenaires médico-sociaux (thématique de la mémoire et du souvenir en lien avec la Communauté de Communes Terre d'Eau en avril 2026).

Le cinéma Alhambra

En 2025, le cinéma, équipement d'une capacité de 300 personnes, a proposé 477 séances pour 123 films. Avec 12 145 spectateurs pour cette période, donc une moyenne de 25 spectateurs par séance.

Les séances d'après-midi attirent 6 266 personnes contre 5 094 le soir.

Aucun film ne dépasse les 1 000 entrées car aucun film n'a été réellement porteurs cette année : A titre de comparaison, en 2024 « un p'tit truc en plus » avait rassemblé à lui seul 1870 entrées, de plus les 10 premiers films totalisaient 6 586 entrées contre 3 983 en 2025.

La baisse est nationale et s'explique en partie par un manque de films porteurs et un bouleversement dans la consommation de l'image, notamment via Netflix, Amazon, les réseaux sociaux... Les jeunes adultes viennent moins au cinéma, d'où un basculement des résultats entre les séances d'après-midi et du soir. Maintenant les séances de journée attirent plus de monde que celles du soir.

Hors programmation cinéma, l'Alhambra accueille également toutes sortes de manifestations culturelles ou de divertissements :

Cette année 2025, 60 manifestations ont eu lieu, regroupant pas moins de 67 00 spectateurs, dont 22 conférences UCP, 8 jours de résidence (Danièle Gilbert et Mathieu Malzieu), 6 soirées théâtre, des concerts, de la danse...

En 2025, une étude a été initiée pour permettre le renouvellement de la centrale incendie. Les travaux de mise aux normes du désenfumage ont débuté dans les 1^{ers} jours de février. Ainsi, les préconisations de la commission de sécurité seront satisfaites.

Le jumelage

Le 13 mai 2023, Vincenz Wissler, maire de Badenweiler, Hans-Dieter Paul, 1^{er} Adjoint et Philippe Menny, conseiller Municipal, ont rencontré M. le Maire, le 1^{er} Adjoint et l'Adjointe à la vie culturelle de Vittel pour programmer de nouveaux rendez-vous pour intensifier le jumelage Vittel- Badenweiler pour les années 2023-2026 :

10 juin 2023	Présence d'une délégation de Badenweiler au concert de gala
23 juillet 2023	Délégation de Badenweiler avec pique-nique commun à l'Hippodrome
8 et 9 juillet 2023	Délégation de Vittel à la Fête du Château à Badenweiler. Vol en parapente commun des maires
14 octobre 2023	Célébration des 60 ans du Traité de l'Elysée : Conseils Municipaux Communs à Vittel

En 2024,

- ✓ Présence d'une délégation de Badenweiler à la foire aux grenouilles
- ✓ Concert commun Orchestre d'Harmonie – Trachtenkapelle pour le gala de la saison
- ✓ Présence d'une délégation de Badenweiler à l'hippodrome

En 2025, Badenweiler a fêté ses 1950 ans les 28 et 29 juin. A cette occasion, une délégation vittelloise a été invitée pour s'associer à ces festivités.

En 2026, l'inscription éventuelle de nos deux villes au label des Villes fleuries sera étudiée.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, FLEURISSEMENT, FORÊTS

La transition écologique :

La protection de l'environnement dans un objectif de développement durable fait partie de l'A.D.N. de notre ville. Vittel est labélisée « commune nature » 2 libellules depuis 2018. Elle a poursuivi son engagement dans cette démarche par un plan d'action généraliste mais aussi par diverses initiatives ponctuelles qui lui a permis la reconduction de ce label fin 2023.

La transition écologique étant une thématique transversale, l'ensemble des services est concerné par cette démarche globale.

Elle s'intègre également avec les actions externes mises en place par Agrivair. Cette filiale de Nestlé Waters France a vu le jour en 1992. Avec l'Institut National de Recherche Agronomique, ils ont élaboré un programme ambitieux : la protection de la ressource en eau au travers d'une politique en zéro pesticide du périmètre des sources tout en permettant aux agriculteurs de maintenir leur revenu agricole, mais aussi le développement économique et humain d'une région au fort potentiel touristique grâce aux thermes de Vittel et Contrexéville. Ce sont 17 communes et 10 000 hectares de territoire engagé pour la préservation de la qualité et de la pureté originelle de l'impluvium (bassin d'alimentation des sources).

Par-delà son rôle de gestionnaire du parc thermal et de ses environs, Agrivair coordonne aussi les actions en cours de renaturation du Petit Vair en aval de Vittel.

La ville poursuivra également ses actions de prévention et de lutte contre les chenilles processionnaires avec l'implantation de nichoirs à mésanges, piège à chenilles...

À chaque fois que cela est possible, la Ville se dotera de véhicules électriques. En 2020, des bornes de recharge ont été installées en mairie et au centre technique municipal. En 2022, deux bornes de recharges accessibles à tous publics ont été mis en place Parking de Flers. De nouveaux lieux d'implantations sont à l'étude pour les prochaines années.

En outre, en 2025, une aire d'implantation de stockage des déchets verts a été installée au Centre Technique Municipal permettant un meilleur tri et donc une meilleure valorisation.

Le fleurissement

2019 a été l'année de la visite du jury des Villes et Villages Fleuris qui a vu le maintien des 4 fleurs et l'attribution de la fleur d'or. Comme les années passées, des crédits seront inscrits pour le fleurissement et le renouvellement de matériels (jardinières...). 2023 a été l'occasion du passage du jury des Villes et Villages Fleuris pendant la saison estivale qui a acté la reconduction du label 4 fleurs, détenu par 280 villes françaises, lors d'une cérémonie au pavillon d'Armenonville à Paris le 12 décembre 2023 à laquelle participaient une grande partie des agents des services espaces verts et propreté urbaine de la Ville. Le fleurissement sera bien sûr poursuivi en 2026 en veillant aux choix des essences peu consommatrices d'eau. La Ville de Vittel a obtenu le report de la visite du jury des Villes et Villages Fleuris en 2027 en raison des élections municipales de 2026 et de la volonté d'associer notre ville jumelée Badenweiler à cette procédure.

Les Forêts

Située au cœur de la zone thermale, la forêt de Vittel couvre une surface de 336 ha dont 326 ha sont boisés et 10 ha correspondent à divers équipements et emprises techniques et touristiques. Issue du regroupement plusieurs sections, elle est morcelée en quatre entités principales dont 3 sont situées à proximité de la commune.

La forêt se développe sur des stations moyennement fertiles, favorables à la production de bois d'œuvre de chêne sessile et localement de hêtre. Principalement composée de chênes, sessile et pédonculé, de charme, de frêne et de quelques résineux, la forêt a été traitée en taillis sous futaie du XVIII^{ème} siècle jusqu'au début des années 1960.

L'aménagement précédent divisé en 3 séries prévoyait une conversion en futaie irrégulière par bouquets et par parquets, de deux d'entre elle. Ces dernières correspondaient aux zones les plus récréatives et présentaient une forte sensibilité paysagère. La troisième était traitée en conversion en futaie régulière.

Globalement sur les 93,39 ha correspondant aux zones de renouvellement

- ✓ 10,30 ha ont été entièrement régénérés
- ✓ 45,34 ha ont été commencés.

Sur l'ensemble de la période les prélèvements ont été de 1 419 m³/an

- ✓ dont 2% de produits accidentels,
- ✓ soit de 4,2 m³/ha/an pour un accroissement estimé des peuplements à 4,4 m³/ha/an.

Globalement les enjeux sociaux et de production sont associés avec une dominante de l'un ou l'autre suivant les cantons. La biodiversité est ordinaire sur l'ensemble de la forêt.

Grandes options de l'aménagement

Les objectifs principaux des aménagements futurs sont les suivants :

- ✓ Poursuivre les actions en faveur des paysages internes et externes des cantons exposés à l'agglomération ou fréquentés par le public.
- ✓ Améliorer et valoriser à son optimum le capital producteur en évitant des récoltes prématurées,
- ✓ Engager un processus de renouvellement des bois mûrs à récolter à court et moyen terme,
- ✓ Finaliser les régénérations en cours,
- ✓ Optimiser la production de bois de qualité dans les jeunes peuplements,
- ✓ Garantir la protection des eaux souterraines et la préservation des sols par des exploitations respectueuses et adaptées aux conditions stationnelles locales.
- ✓ Le traitement en futaie régulière s'appliquera sur 57,43 ha, celui en futaie irrégulière sur 268,73 ha.
- ✓ La composition en essences devrait évoluer progressivement en faveur du chêne sessile en réduisant le chêne pédonculé et le frêne.

Programme d'actions

Dans les groupes irréguliers, la rotation des coupes sera de 8 ou 10 ans selon l'importance des enjeux d'amélioration, de renouvellement.

Dans le groupe régulier la rotation variera de 6 à 8 ans, les peuplements les plus jeunes ne seront pas parcourus en coupe au cours de cette période.

La récolte moyenne prévisible sur l'ensemble de la forêt est de 1450 m³/an, soit 4,4 m³/ha/an, elle correspond à l'accroissement estimé des peuplements actuels. Stable par rapport à celle réalisée au cours de la période passée, elle répond aux différents enjeux présents de production de la forêt.

Les travaux concerneront :

- ✓ des actions sylvicoles, en faveur des jeunes peuplements réguliers issus ou en cours de régénération, et en faveur du renouvellement naturel et artificiel dans les peuplements en conversion en futaie irrégulière.
- ✓ des investissements et des entretiens des équipements et des parcours touristiques

Globalement, la dépense pour les travaux devrait rester stable

Par ailleurs, la Ville de Vittel a vu renouveler son agrément dans le cadre du programme de reconnaissance des certifications forestières (P.E.F.C) (*Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes*).

A travers la certification de la gestion durable des forêts, le système P.E.F.C. vise les objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir la gestion durable des forêts dans le monde afin de répondre aux besoins de l'homme tout en assurant la pérennité et la prospérité des forêts ;
- ✓ Apporter une garantie environnementale, sociale et économique aux acheteurs publics et privés et aux transformateurs sur l'origine des bois qu'ils utilisent et commercialisent ;

- **Environnementale** : assurer un accès pérenne à la ressource bois (respecter ceux qui possèdent et travaillent dans les forêts, tout en préservant la biodiversité et l'équilibre écologique) ;
 - **Sociale** : Permettre aux populations locales et à la société en général de profiter à long terme des retombées économiques de l'exploitation des ressources forestières, et garantir les conditions de travail d'hygiène et de sécurité pour ceux qui travaillent en forêt ;
 - **Économique** : Une exploitation forestière profitable aux acteurs économiques de la filière forêt-bois, sans pour autant porter atteinte à l'intégrité de la ressource forestière, ni à la biodiversité, ni aux populations locales.
- ✓ Apporter une réponse aux préoccupations de consommation responsable des consommateurs et aux exigences environnementales croissantes des acheteurs publics et privés.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG, COMMERCE, FOIRES ET MARCHÉS

La loi NOTRe a intégré le commerce au sein des compétences obligatoires « développement économique » transférées à la communauté de communes Terre d'eau le 1^{er} juillet 2017 tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relève de la compétence intercommunale et ce qui, a contrario, est de la compétence des communes membres.

Aussi, afin de dialoguer et d'encourager la mise en place d'une dynamique d'animation et de promotion commerciale collective et de pouvoir accompagner au mieux le commerce et l'artisanat, le maire de Vittel a décidé de confier une délégation spécifique à un élu dédié conjointement à la politique de revitalisation du bourg centre.

Le commerce, les foires et marchés

La vie commerciale Vittelloise a été violemment impactée par les différentes périodes de confinement. Pour pallier au mieux cette situation très difficile, la municipalité a souhaité améliorer le pouvoir d'achat des Vittellois et touristes et relancer la consommation locale. Une somme de 40 500 € a été budgétée, sous forme de bons d'achat à destination des habitants et des touristes utilisés dans les commerces Vittellois en 2020.

En outre, au-delà de la valorisation des mesures générales prises par la ville, pour faire face à cette crise, un portail dédié aux commerçants « faire mes courses à Vittel » a été activé et un service de livraison gratuite a été proposé lors du second confinement.

Dès le premier déconfinement, la Ville a mis en place la possibilité pour les cafetiers et restaurateurs d'étendre leurs terrasses sur le domaine public, dans la mesure du possible, dans le respect des mesures de distanciation physique et sans perdre leur capacité d'accueil.

Dans le cadre du retour à la normale, les tarifs des terrasses et autres occupations du domaine publiques ont été révisés en 2022 pour correspondre aux tarifs pratiqués dans les villes de même strate.

Une nouvelle dynamique a été impulsée avec l'association des commerçants vittellois Vittel Union actant la mise en place en 2024 d'un réel partenariat avec la Ville de Vittel. Des réunions régulières de travail et de concertation ont permis des actions communes autour des diverses animations comme la fête de la musique, ou les animations de fin d'année.

La revitalisation du centre bourg

Maintenir à Vittel un centre-ville avec un réseau de petits commerces dynamiques, des services à la population renforcés constitue l'enjeu majeur du programme de requalification du centre-ville 2018-2026. Ce projet, labellisé en 2019, est commun aux deux Villes de Vittel et de Contrexéville : il a pour objectif de redessiner le centre-ville de nos deux cités pour les 20 années à venir. Il est co construit par les élus, les habitants, les commerçants, les associations...

Ce programme doit permettre de renforcer l'attractivité touristique et commerciale afin que les besoins des habitants du territoire puissent être satisfaits sur le territoire et éviter ainsi "l'évasion" vers Épinal ou Nancy.

Ainsi, la Ville de VITTEL envisage de restructurer les abords immédiats de la rue de Verdun, considérée comme l'artère commerçante principale, offrant un cadre de vie de qualité et intégrant à la fois les attentes des commerçants, de la population et des touristes.

La requalification offrira au cœur de ville des conditions favorables au retour de la fréquentation des chalandes et de l'investissement privé grâce à l'amélioration de l'environnement du patrimoine bâti et de la rénovation des logements et des locaux commerciaux.

Une autorisation de programme a été ouverte le 15 mars 2018 et rectifiée pour la sixième fois le 29 septembre 2024 :

Total : 4 076 000,00 €	CP2018	CP2019	CP2020	CP2021
	193 284,55	115 663,76	119 567,71	13 906,80
	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025
	26 175,54	27 185,56	286 261,68	493 954,40
	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029
	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00

Le projet, dont le périmètre couvre environ 4,3 hectares du centre-ville, reposera sur la définition et la réalisation d'aménagements de qualité avec comme objectifs :

- ✓ Créer un cadre de vie remarquable donnant une identité particulière au centre bourg,
- ✓ Faciliter la mobilité et les déplacements avec une préoccupation particulière sur les liaisons douces,
- ✓ Apporter des services nouveaux à la population du territoire et aux touristes,
- ✓ Mettre en valeur les équipements publics structurants,
- ✓ Développer le secteur de l'animation.

Pour maintenir son attractivité, la Ville de VITTEL est déterminée à s'engager dans la construction de son avenir, avec l'aide de partenaires financiers (État, Conseil Régional et Départemental, Etablissement Public Foncier Grand Est) pour un ensemble pluriannuel d'opérations estimées actuellement à environ 4 millions d'euros.

Un chargé de mission, dont la rémunération est en partie financée, a été recruté en octobre 2019 pour 3 ans pour animer et suivre ce projet. Le départ de ce chargé de mission fin 2023 n'a pas pu être remplacé, faute de candidat qualifié, retardant d'autant les projets en cours.

La première phase a débuté en septembre 2019 par le transfert de la Croix Rouge et du cercle généalogique dans l'ancien bâtiment Orange, entièrement réaménagé (menuiseries intérieures et extérieures, voiries, chauffage, équipements électriques et téléphoniques...).

Le local initial de la Croix Rouge a été détruit, offrant la possibilité du réaménagement de ce quartier. L'aménagement de l'actuel skate parc a été repensé grâce à la mise en place d'un City Park plus performant de 18 sur 24 mètres et d'un jardin partagé.

Les phases suivantes ont permis d'acter :

- ✓ la création d'une liaison douce Vittel Contrexéville dans le cadre du plan vélo mené par le Conseil Régional.
- ✓ la création d'une rue parallèle à la rue de Verdun permettant le désenclavement du centre commerçant en termes d'accès et de parkings, la création de WC handicapés au square de l'Alpha,

Le 11 décembre 2020, la Ville de Vittel a été labellisée « Petites villes de demain ». Ce programme cible les villes de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité : services, commerces, santé, événementiels....

Ce dispositif a vocation à amplifier les dispositions du dispositif « bourg centre » et à dégager plus de moyens pour la concrétisation des projets en partenariat avec l'État et la Banque des Territoires.

En 2022, l'étude de faisabilité de la voie douce, financée par le Conseil départemental, a été lancée le 3 février, dans le cadre du schéma départemental cyclable 2019-2022. La reconfiguration de l'entrée de Ville - rond-point avec Contrexéville Est – a été également initiée.

Afin de pouvoir bénéficier d'un taux optimal de subventionnement et pour être en conformité avec les attributions de compétences des diverses collectivités, le projet de voie douce a bénéficié de l'accord de la Communauté de Communes qui en assure le portage, en collaboration juridique, administrative et financière étroite avec les deux villes thermales. Le budget prévisionnel a été acté par le Conseil Communautaire.

Une convention tri partite (Communauté Terre d'Eau- Ville de Vittel- Ville de Contrexéville a fixé les conditions administratives, financières et la clé de répartition des charges (55% des mètres linéaires pour la Ville de Vittel).

Les premières études de faisabilité ont été menées et ont permis le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre début 2025. Les études opérationnelles ont eu lieu à partir de septembre. Ces opérations sont financées via le versement d'un fond de concours à la Communauté de Communes. L'avant-projet a été validé en tout début d'année 2026 et les travaux devraient pouvoir commencer fin 2026, lorsque les accords de financements auront été obtenus.

Par ailleurs, un des enjeux est le renforcement du parcours marchand, notamment dans la rue de Verdun, considérée comme un axe structurant. Vacante depuis 2019, les locaux de l'ancienne pharmacie centrale située 210 rue de Verdun ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner. Compte tenu des enjeux de redynamisation du centre-ville et afin d'assurer la continuité marchande de la rue de Verdun, ces locaux ont été acquis par E.P.F.G.E. qui en cède l'usufruit à la commune. Le bien comporte un bâtiment principal, donnant sur la rue, une copropriété comprenant le local commercial inoccupé au rez-de-chaussée et des logements dans les étages ; à l'arrière une cour et un petit bâtiment, uniquement accessibles depuis le local commercial. La requalification des logements pourrait également être envisagée ultérieurement.

La convention opérationnelle d'intervention et de portage foncier entre E.P.F.G.E. et la ville fixe les engagements des parties.

Ainsi, la commune s'est engagée à :

- ✓ racheter les biens acquis par l'E.P.F.G.E. au plus tard le 30 juin 2026,
- ✓ faire le nécessaire pour permettre l'exploitation du local,
- ✓ assurer la gestion raisonnable des biens, dans le cadre de la convention d'usufruit à intervenir ultérieurement, (entretien, assurances, mise en sécurité, charges ...),
- ✓ assurer la gestion locative des biens et, le cas échéant, les contentieux y afférents.

La réalisation de ce projet doit favoriser la continuité du commerce de proximité de la rue de Verdun, autres que des organismes bancaires, assurances, agences immobilières. Les membres de la commission « centre-bourg et commerces » ont défini en 2022 les critères de l'appel à projets quant à la destination future de ce local commercial. **Le choix définitif a été acté fin 2024 avec une installation en février 2025.**

AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES, JEUNESSE

Comme depuis 2014, les budgets affectés aux services scolaires et périscolaires sont sanctuarisés.

Les crédits consacrés aux établissements scolaires, tant en section de fonctionnement, dont les fournitures scolaires et l'entretien normal des bâtiments, qu'en grosses réparations et mises aux normes relevant de l'investissement, seront reconduits.

Les services scolaires

Chaque année, les Vosges enregistrent une perte d'environ 600 élèves dans le 1^{er} degré. Cette chute se poursuit dans les collèges et les lycées et touche tout le département. Ce phénomène, national, est lié à la baisse du nombre des naissances.

Sur 317 écoles Vosgiennes, la moitié ont moins de 4 classes. À noter également que l'énorme majorité des classes ne dépasse pas 24 élèves.

Environ **800 élèves** sont scolarisés dans les établissements vittellois dont un peu **moins de 400** au Collège Jules Verne.

EFFECTIFS SCOLAIRES : 348 élèves							
PETIT BAN 3 Classes		LOUIS BLANC 3 Classes		HAUT DE FOL 5 Classes		G&H VOILQUIN 6 classes + 1 ULIS	
TOTAL ECOLE	52	TOTAL ECOLE	67	TOTAL ECOLE	105	TOTAL ECOLE	124
		TPS	13	CP	22	CP	22
PS	13	PS	14	CE1	20	CE1	19
MS	19	MS	19	CE2	18	CE2	21
GS	20	GS	21	CM1	26	CM1	27
				CM2	19	CM2	24

EFFECTIFS SERVICES PERISCOLAIRES					
	GH Voilquin	Haut de Fol	Petit Ban	Louis Blanc	TOTAL
Garderie matin	16	17	14	5	52
Restaurant scolaire	103	74	37	37	251
Etude surveillée	42	7			49
Garderie soir	52	15	26	10	103
Mercredis récréatifs	27		17		44

On notera que 79% des élèves scolarisés fréquentent un ou plusieurs services périscolaires.

Après la fin des travaux du plan numérique dans les 16 classes des établissements élémentaires, la Ville a mis en place un équipement numérique dans les établissements maternels en 2020.

Après la mise aux normes de l'école Louis Blanc en 2019, ce sont les 3 autres établissements scolaires qui ont été dotés, en 2020, de dispositifs de sécurisation « Plan Particulier de Mise en Sureté » (alarmes à plusieurs tons).

Dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité, les travaux de construction d'un ascenseur à l'école du Haut de Fol se sont poursuivis en 2020 et se sont achevés en 2021. Des rideaux occultants ont été posés dans les classes du 1^{er} étage du bâtiment Lyautey complété par un visiophone pour améliorer les contrôles d'accès et la rénovation complète de la cage d'escalier.

En 2025, la municipalité a poursuivi l'équipements des établissements scolaires :

- ✓ GH Voilquin : Lecteur de badge bâtiment Lyautey, tableau d'affichage extérieur, cercle de panier de basket
- ✓ Haut de Fol : Bancs extérieurs dont 1 banc de l'amitié, fauteuils de bureau, mobilier BCD coin lecture
- ✓ Louis Blanc : Equipements administratifs, tréteaux ergonomie travail d'entretien
- ✓ Petit ban. Ban : Matériel de musique, matériel EPS, tréteaux ergonomie travail d'entretien

2026 devrait pouvoir permettre la poursuite des aménagements :

- GH Voilquin : Volets du bâtiment Lyautey et bureaux 12 septembre, installation de ventilateurs au plafond dans les classes, remplacement de la porte côté IEN
- Haut de Fol : Massicot, sièges de bureau pour chaque enseignant
- Louis Blanc : Installation de ventilateurs au plafond dans les classes, installation de placard à l'espace TV
- Petit Ban : Matériel informatique (1 IPAD et 3 PC HP Mini)

Les animations scolaires :

- ✓ Prestations des Jardins de Madam avec les 4 écoles, les mercredis récréatifs et le centre de loisirs
- ✓ Animations fruits avec distribution de fruits aux 4 écoles dans un objectif de lutte contre l'obésité infantile, les poires, le 15 octobre 2024, des clémentines le 11 mars 2025, les pommes locales bio le 25 novembre 2025
- ✓ Animation petit déjeuner : Petit déjeuner offert à tous les enfants scolarisés afin de les sensibiliser sur les aliments qui le composent et leurs bienfaits, les 18 et 21 mars 2025

- ✓ Sport santé à l'école : les ETAPS de Vittel ont organisé des journées (du 03 au 07 mars 2025) pour les élèves des 2 écoles élémentaires dans le cadre de la 4^{ème} édition de la semaine sport santé.
- ✓ Semaine olympique et para olympique (SOP) du 31 mars au 04 avril 2025 avec initiation à l'escrime avec un maître d'arme, des activités para olympiques avec des courses à l'aveugle, du tennis de table et du hockey en slalom
- ✓ Animations sport scolaire toute l'année par les ETAPS et séances natation par les MNS dont les mini olympiades pour les maternelles et la rando scolaire pour les élémentaires en juin;
- ✓ Pique-nique de fin d'année avec les 4 écoles et le restaurant scolaire à l'hippodrome
- ✓ Dispositif « Savoir rouler à vélo » mis en place par les services périscolaires en 2022 et élargi sur les temps scolaires. Des séances sont dispensées par les éducateurs sportifs de la Ville sur un terrain dédié spécifiquement à cette activité. Un circuit y est peint avec installation de panneaux de signalisation. Deux vélos dédiés aux écoles élémentaires ont été financés en 2024 par la Ville pour équiper les enfants qui n'en auraient pas. Maintien du dispositif en 2025 et les années suivantes.
- ✓ Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 et ULIS terminant leur scolarité le 1^{er} juillet 2025
- ✓ Passage de Saint Nicolas dans les écoles et le restaurant scolaire le 02 décembre 2025

En 2026, ces diverses activités devraient se poursuivre en y ajoutant l'intervention d'une diététicienne dans les écoles pour sensibiliser les enfants sur les bienfaits des fruits et du petit déjeuner.

Les chèques rentrée familles :

Afin d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire 2025-2026, la ville de Vittel a reconduit le dispositif « Chèques rentrée familles » avec l'attribution d'un carnet de coupons détachables de monnaie fictive utilisable exclusivement dans tous les commerces vittellois pour des achats en fournitures scolaires, en culture jeunesse, en articles de modes et en coiffure et pour des entrées à la piscine, au cinéma et au centre de loisirs.

Chaque enfant vittellois et de commune extérieure, scolarisé dans les deux écoles élémentaires de Vittel, au jour de la rentrée scolaire, ont reçu une dotation de 50€ en tickets de 10€.

Sur 220 élèves éligibles pour l'année scolaire 2025-2026, 159 enfants sont venus retirer leur dotation. Cette opération devrait renouvelée pour l'année scolaire 2026-2027.

Le projet de regroupement scolaire :

La ville de Vittel, comme beaucoup de villes vosgiennes, subit une baisse de ses effectifs scolaires depuis plusieurs années. Face aux défis budgétaires, environnementaux (isolation thermique médiocre des bâtiments scolaires) et démographiques, elle se doit d'apporter une réponse adaptée à ces différents enjeux.

Avec actuellement 4 établissements scolaires en activité (2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires) pour un effectif total d'environ 350 élèves, il semble pertinent d'optimiser les bâtiments dans le domaine de l'enfance en essayant de se recentrer sur un seul groupe scolaire (1 maternelle + 1 élémentaire) qui permettrait un accueil optimal des futurs élèves en termes de confort thermique (avec végétalisation dans la cour), de logistique (circuits de transports scolaire réduits), financier (frais de fonctionnement réduits), restauration scolaire et services périscolaires in-situ.

Pour ces raisons, un marché de prestations intellectuelles pour les missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué en décembre 2024 afin d'étudier la faisabilité et élaborer des propositions en vue d'un regroupement scolaire. Durant l'année 2025, cinq rencontres se sont déroulées pour définir les besoins, visiter les sites, présenter l'état des lieux puis exposer les différents schémas de faisabilité. Une étude complémentaire a été demandée pour enrichir les propositions.

En attendant la concrétisation de ces travaux d'ampleur, une fusion des deux écoles maternelles est en cours d'élaboration pour la rentrée 2026. Cette réflexion a été menée durant l'année 2025 après accord des écoles en vue de ce rapprochement. Des rencontres avec l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) pour les modalités administratives et avec les services de la Région Grand Est pour l'organisation du transport scolaire ont été organisées. Un COPIL s'est réuni début 2026 avec les écoles, l'IEN, les parents d'élèves, les responsables des services de l'enfance et les élus afin d'établir les nouveaux horaires et organiser la fusion dans les locaux de l'actuelle école maternelle Louis Blanc.

Les services périscolaires

Projet EDucatif Territorial :

Suite au renouvellement fin 2023 pour les années **2024-2027**, un bilan du P.E.D.T. 2021-2024 a été effectué et envoyé à la D.S.D.E.N. en mars 2024. Le groupe départemental a validé le renouvellement et une convention a été signée.

Animations périscolaires :

- ✓ Participation au défilé de carnaval de Vittel
- ✓ Action de sensibilisation au handicap : les chaussettes dépareillées pour la Trisomie 21
- ✓ Labellisé plan mercredi, les activités du mercredi sont axées autour du sport, de la culture, de l'environnement et des relations intergénérationnelles.
- ✓ Mise en place de la gazette, petit journal qui informe les parents sur les activités menées pendant les temps périscolaires
- ✓ Participation à la Marche bleue, organisée par le CCAS et le foyer de personnes âgées AIR
- ✓ Mise en place d'une kermesse de fin d'année sur le temps méridien
- ✓ Collecte de bouchons en plastique pour le recyclage et venir en aide aux personnes en situation de handicap par le biais d'une association humanitaire
- ✓ Les aventures des lutins farceurs en décembre à la maison de l'enfance
- ✓ Passage de saint Nicolas le 02/12 et du père Noël le 19/12 au restaurant scolaire
- ✓ Centre de loisirs pendant toutes les périodes de vacances avec accueil d'enfants et de jeunes de 3 à 14 ans avec des activités autour du sport, de la culture, de l'activité artistique, des grands jeux et un inter centre durant l'été.
- ✓ Colo apprenante :
 - En 2024, 24 enfants ont bénéficié d'un séjour à la Bresse durant 7 jours à titre gratuit grâce à la prise en charge du séjour par la subvention de la DRAJES et du transport par la ville de Vittel en partenariat avec la ville de Contrexéville.
 - En 2025, 25 enfants ont bénéficié d'un séjour à Luttenbach-près-Munster durant sept jours, à titre gratuit grâce à la prise en charge du séjour par la subvention de la DRAJES. Une participation de 90€ a été demandée aux familles pour financer le transport mutualisé avec la commune de Contrexéville.
 - Si le dispositif colo apprenante est reconduit, la Ville de Vittel devrait renouveler l'opération pour l'été 2026 avec une destination dans le Jura.

En 2026, ces activités devraient se poursuivre en y ajoutant :

- ✓ Projet « le petit citoyen » : visite des différents services de la Ville (Le Maire, la police, les services techniques et culturel)
- ✓ Intervention et visite de la caserne des pompiers
- ✓ Visite de la vigie de l'eau
- ✓ B.c.h biker contre le harcèlement : intervention gratuite, sensibilisation auprès d'enfants
- ✓ Octobre rose : défis de Vittel en rose

Afin d'améliorer encore la prestation d'accueil périscolaire et extrascolaire, deux sondages ont été élaborés en mai 2024 à destination des familles et des jeunes ados.

Suite aux résultats, trois axes ont été travaillés :

- ✓ Trouver des alternatives au coût des activités
- ✓ Améliorer la démarche éducative
- ✓ Développer la communication, notamment auprès des ados

Un travail avec l'équipe éducative de la jeunesse a été réalisé avec un nouveau projet d'équipe et des actions de formation en interne. La communication est également développée auprès des ados avec une porte ouverte, des envois de mails groupés, des flyers plus attractifs et une communication directe par les jeunes conseillers auprès de leur camarade au collège.

En 2025, l'organisation d'une porte ouverte du local ados, le 26 mai a permis de mieux faire connaître le lieu et de compléter le recensement des besoins des ados, suivi d'un questionnaire durant l'été. Une vingtaine de personnes ont été accueillies autour d'un cocktail sans alcool et des différents jeux mis à disposition.

Une opération coup de poing, le 10 octobre 2025 à la médiathèque, lieu de rencontre des jeunes, a permis de d'échanger sur un nouveau fonctionnement du local ados par le biais de défis autour des jeux de société :

- ✓ Le maintien d'une semaine sur deux du centre de loisirs ados,
- ✓ L'ouverture un samedi par mois d'un accueil des ados pour travailler et réaliser un projet commun : En 2026, le projet s'intitule « Objectif Disney ». Les jeunes vont, avec l'aide des animateurs, organiser leur séjour en réalisant des actions pour financer leur projet.

Formation continue des personnels :

- ✓ 3 demies journées organisées dans le cadre du DEJEPS DPTR auprès de 8 agents sur la thématique « conduite et évaluation de projet périscolaire et extra-scolaire. »
- ✓ 3 journées organisées dans le cadre de la CTG pour les animateurs du territoire Terre d'eau avec une soixantaine d'agents de la jeunesse sur le sujet du harcèlement scolaire.
- ✓ 2 demies journées « Eveillez votre alimentation en santé » pour les animateurs périscolaires de Vittel, organisées par la diététicienne du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien dans le cadre de la convention de partenariat Ville-C.H.O.V.

Dispositif BAFA cout zéro :

Ce dispositif, subventionné à 60 % par la C.A.F. des Vosges, a été mis en place en 2023 afin d'aider financièrement et maintenir les jeunes sur le territoire tout en palliant le manque d'animateur saisonnier dans les structures.

En 2025, 4 candidats ont sollicité la Ville de Vittel pour participer à ce dispositif et ont effectué leurs stages pratiques bénévolement au CLSH d'été 2025 et travailleront de manière rémunérée lors de l'été 2026. Ce dispositif devrait être reconduit en 2026.

Transport scolaire :

Depuis septembre 2023, ce service a été transféré à la Région Grand Est permettant une économie substantielle pour la Ville et la gratuité pour les familles. La Région Grand Est finance et organise le transport matin et soir pour un transport intra-muros. La Région subventionne une partie du salaire de l'accompagnatrice de transport. Elle organise également le transport du midi école-domicile et le transport à destination du restaurant scolaire, sous conditions financières. Ce partenariat est formalisé jusqu'en août 2028.

En parallèle, le marché de transport, à la charge de la Ville, a été renouvelé pour les sorties scolaires des écoles, les sorties des mercredis récréatifs et du centre de loisirs. Cet engagement sur un an renouvelé deux fois permet de bénéficier de tarifs intéressants au vu du contexte économique actuel. Enfin, lors des sorties pédagogiques en ALSH et pour la colo apprenante, les transports sont mutualisés avec la commune de Contrexéville.

Restaurant scolaire : transformation de la cuisine satellite en cuisine de production

En raison de l'augmentation tarifaire des repas due à l'inflation, certaines familles ne parvenaient plus à assumer financièrement les repas de leurs enfants. Par ailleurs, certaines n'étaient pas pleinement satisfaites de la qualité des repas au regard du prix facturé.

Afin de résoudre ces deux problématiques, la ville de Vittel a étudié diverses options. La meilleure solution identifiée a été de produire les repas sur place, permettant ainsi de maîtriser les coûts et la qualité des repas proposés.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée en septembre 2024. Les travaux se sont déroulés principalement durant les vacances scolaires 2025 afin de garder ouvert le restaurant scolaire.

Un partenariat a été noué avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Plaine des Vosges (PETR) dans le cadre du Programme d'Alimentation Territoriale (PAT) et la chambre d'agriculture pour l'accompagnement de la collectivité sur l'approvisionnement en produits locaux.

La Ville a adhéré à la plateforme Agrilocal pour l'achat de produits locaux par le biais de marchés publics et en parallèle au groupement de commandes du lycée Poincaré pour les produits non locaux Elle a

recruté un cuisinier en août 2025 pour assurer le fonctionnement de la cuisine au 1^{er} septembre 2025 qui a été inaugurée le 20 octobre 2025.

Ces diverses modifications ont permis une amélioration significative de la qualité gustative des repas, une maîtrise complète des approvisionnements et la baisse de 1 € par repas de la facturation aux familles soit **un gain de 144 € en année pleine**.

En 2026, une dotation supplémentaire de matériels de cuisine, un chariot de lavage et des mobiliers devraient compléter ces équipements.

La convention territoriale globale

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges contribue à une offre globale de services aux familles du département, au travers du versement des prestations légales, du financement des services et des structures, ainsi que de l'accompagnement des familles, des collectivités et des associations dans de nombreux domaines.

La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est une démarche partenariale transverse qui concerne toutes les missions et champs d'activité de la C.A.F. des Vosges. Elle vient remplacer le dispositif des Contrats Enfance Jeunesse (C.E.J.), tout en ouvrant le champ de la contractualisation.

La C.T.G. constitue un levier stratégique pour :

- ✓ Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants d'un territoire,
- ✓ Permettre de consolider et de rendre plus efficient le partenariat entre les acteurs locaux,
- ✓ Concourir au maintien et à l'optimisation de l'offre globale des services de la branche famille pour l'adapter aux besoins des familles et des acteurs du territoire,
- ✓ Permettre de rendre plus lisible les engagements des politiques publiques et de mieux communiquer sur les actions mises en œuvre.

Elle synthétise les compétences partagées entre la C.A.F. et les collectivités territoriales et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- ✓ S'accorder sur le projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé,
- ✓ Définir des orientations et des objectifs partagés dans le cadre d'un schéma de développement.

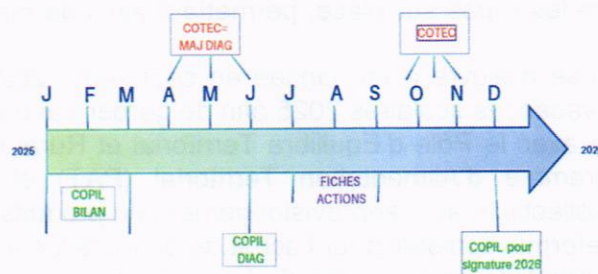
Cette démarche politique s'inscrit dans le schéma départemental de services aux familles. Elle permet d'en décliner les grands axes, au plus près des besoins du territoire **au niveau communautaire**.

La C.T.G. comporte un volet financier appelé « bonus territoire ». Les bonus territoire sont calculés sur la base des financements contractualisés dans les C.E.J., lissés, si besoin, entre les structures du territoire et versés directement aux structures.

Ils sont déclinés dans une Convention d'Objectifs et de Financement (C.O.F.), adossée à la signature d'une C.T.G..

La CTG signée pour les années 2021-2025 a pris fin en décembre 2025. Pendant l'année 2025, les objectifs se sont orientés sur :

- ✓ Terminer les actions en cours
- ✓ Faire un bilan des 5 années CTG
- ✓ Mettre à jour le diagnostic territorial
- ✓ Elaborer les fiches actions à venir
- ✓ Signature CTG, début 2026 pour les années 2026-2030



Le nouveau schéma de développement s'inscrit avec les actions suivantes :

Thématique Territoire :

- ✓ Action 1 : Renforcer la communication autour de la convention territoriale globale
- ✓ Action 2 : Articuler la CTG avec les autres projets et réseaux du territoire existants et (CLS, CTEAC, Educ'Ta Santé, Réseau Parentalité)

Thématique Logement

- ✓ Action 3 : Mener une réflexion autour du logement indigne dans le cadre de la lutte contre le mal-logement

Thématique Éducation

- ✓ Action 4 : Favoriser la continuité éducative entre l'école et les services associés dans un souci d'équilibre territorial
- ✓ Action 5 : Pérenniser le Lieu Accueil Enfants Parents
- ✓ Action 6 : Faire connaître les dispositifs parentalité

Thématique Petite Enfance

- ✓ Action 7 : Maintenir et valoriser l'offre et la qualité d'accueil du jeune enfant
- ✓ Action 8 : Assurer la montée en charge du Relais Petite Enfance dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance

Thématique Enfance-Jeunesse

- ✓ Action 9 : Maintenir la qualité d'accueil et le maillage territorial des accueils de loisirs
- ✓ Action 10 : Maintenir les projets existants pour les jeunes et les développer davantage dans les villages
- ✓ Action 11 : Pérenniser et développer le travail en réseau avec les acteurs enfance-jeunesse du territoire

Thématique Animation de la vie sociale

- ✓ Action 12 : Faire connaître les missions et soutenir le rayonnement intercommunal du Centre Social La Toupie
- ✓ Action 13 : Favoriser l'échange, l'entraide et la mutualisation pour soutenir les acteurs associatifs et les groupes de bénévoles du territoire

Thématique Accès aux droits

- ✓ Action 14 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs pour améliorer l'orientation du public par les professionnels

Le conseil municipal des jeunes

Élu pour deux ans, 2020 a été l'année de l'élection du nouveau conseil municipal des jeunes le 5 novembre 2020. En raison de la crise sanitaire, il n'a pu être installé officiellement que le 30 janvier 2021 et son mandat a donc été prolongé d'un an jusqu'en octobre 2023

En 2022, ils ont poursuivi leurs actions avec, entre autres :

- ✓ La visite du Service Départemental d'Incendie et de secours de Vittel, de la Vigie de l'Eau et de la maison du patrimoine
- ✓ La ré édition des cartes de Noël destinées aux 760 coffrets gourmands distribués par le C.C.A.S.,
- ✓ La participation aux décorations de Noël dans le parc thermal en partenariat avec la société Terideal

2023 a été l'occasion de la ré édition de la boîte Ado dont les conseillers ont choisi de verser le bénéfice à l'association de protection des animaux.

Le Conseil a renouvelé ses actions dans le cadre des journées de l'environnement et a pu visiter les locaux de la Police Municipale.

Des boîtes de Noël ont été confectionnées au profit des personnes isolées en lien avec la Croix Rouge.

En décembre 2023, les élections d'un nouveau Conseil Jeunes ouvrent un nouveau mandat de 2023 à 2025.

2024 a été l'occasion de multiples réalisations :

- ✓ **Boît 'ados:** Organisée le 25 mai 2024 sur le thème des années 80, cette activité a accueilli les enfants de 6 à 10 ans l'après-midi de 16h à 19h, et les ados de 11 à 15 ans de 20h à 23h. Les bénéfices, d'un montant de 691,64 €, ont été reversés aux Restos du Cœur.
- ✓ **Participation aux journées commémoratives**

- ✓ **Boîte à livres jeunesse** : Inaugurée le 23 octobre 2024 au city parc, cette ancienne cabine téléphonique a été restaurée par les services techniques et adaptée pour mettre des livres à disposition des plus jeunes.
- ✓ **Création de cartes de fêtes de fin d'année** : Les jeunes conseillers ont réalisé des cartes destinées aux seniors
- ✓ Participation au défilé de saint Nicolas

En 2025, le Conseil a poursuivi ces diverses activités :

- ✓ **Boit'ados**: Organisée le 17 mai 2025, elle a accueilli les enfants de 6 à 10 ans l'après-midi de 16h à 19h, et les ados de 11 à 15 ans de 20h à 23h, au nombre total de 123. Les bénéfices, d'un montant de 600 €, ont été reversés à la Croix Rouge.
- ✓ Création d'un parcours pieds nus par les services techniques de la ville et les jeunes du CMJ dans le parc de la bienfaisance à destination des jeunes enfants
- ✓ **Participation aux journées commémoratives**
- ✓ Participation au défilé de saint Nicolas

Le 14 octobre 2025 a vu l'élection du nouveau Conseil Municipal Jeunes. Les nouveaux élus ont commencé leurs actions en distribuant les colis de Noël aux personnes démunies le 30 décembre 2025 en accompagnement des membres de la Croix Rouge.

AMÉNAGEMENTS URBAINS, PATRIMOINE, URBANISME :

Les aménagements urbains :

2020 a vu la poursuite de l'aménagement du quartier des rues Tocquard, Pierre Ferry, des Vosges, Sœur Charité, la première phase des réseaux humides de la rue des Pâquerettes, les études d'aménagement de la sécurisation du carrefour Samaritaine, rue de Lignéville et la pose de ralentisseurs rue des Azeliers.

En 2021, le giratoire de l'avenue de Courberoye a été finalisé, le parking de l'Alhambra a été partiellement ré aménagé, les trottoirs de la rue Charles Garnier et les pavés de la fontaine de la rue Division Leclerc ont été refaits. L'étanchéité de la fontaine de la place de la Marne a été complètement reprise. En 2024, des travaux de rénovation de la fontaine de la place de Gaulle ont été réalisés.

En raison du changement du marché de collecte des ordures ménagères de la Communauté de Communes en juillet 2020, des premiers travaux visant à de nouveaux aménagements de voiries (plates formes de stockage des containers) pour améliorer cette collecte ont été réalisés et se sont poursuivis en 2021. Parallèlement, l'étude des circuits de collecte (localisation, horaires...) engagée en 2020 a été réaménagée en 2021 et la dotation en bacs de collecte des bâtiments municipaux sera réajustée aux besoins réels.

Une autorisation de programme de voirie 2020 - 2026 a été votée le 8 octobre 2020 dotée de **6 millions d'euros** pour la période et rectifiée pour la neuvième fois le 13 novembre 2025.

Total	CP2020	CP2021	CP2022
6 000 000,00 €	0,00 €	196 075,63 €	396 417,69 €
CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
196 938,16 €	52 504,15 €	654 164,10 €	902 000,00 €
CP2027	CP2028	CP2029	
743 000,00 €	743 000,00 €	743 000,00 €	

Elle a pour objectif de permettre la déclinaison d'un plan pluriannuel de réfection complète de voiries : Après la finalisation de la rue des Pâquerettes et la reprise de l'assainissement de la rue des capucines en 2021, la place des Dames a été entièrement reprise. La place des Francs a également été entièrement reconfigurée avec la réfection complète de la fontaine.

2024 a vu le lancement des travaux des branchements d'eau, d'assainissement de la rue du Cras qui a vu sa voirie entièrement reprise en 2025. La réfection du mur de soutènement de la cour de l'école Ginette et Hubert Voilquin a débuté fin 2024 et a été finalisée début 2025.

Par ailleurs, un diagnostic d'ouvrages d'arts et en particulier des ponts a été lancé en 2025 concomitamment à la réfection du pont des Frances réalisée au printemps.

2025 a également permis la sécurisation du carrefour de la Samaritaine et de la rue de Salomon et la réfection des couches de roulement de l'avenue Maurice Barrès, de la rue des Essarts et de la rue Maréchal Foch. En 2026, un aménagement de voirie sera réalisé pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment sportif « Padel », avenue de Courberoy porté par un investisseur privé.

Concomitamment à ces travaux d'ampleur, chaque année, une enveloppe spécifique sera dédiée aux réhabilitations de voiries sans reprise et / ou enfouissement des réseaux (en 2023, pavés de la rue de Verdun, barrières et trottoirs rue de la scierie, palier de l'escalier rue du Petit Ban, en 2024 entretien de nombreuses voiries au blowpatcher) Par ailleurs, en raison des intempéries hivernales, plusieurs réparations et réfection de toitures ont été engagées sur une vingtaine de bâtiments communaux.

Face à la vétusté des locaux du Centre Technique Municipal qui n'ont fait l'objet d'aucun investissement depuis plus de 30 ans, la municipalité s'est engagée dans un plan pluriannuel 2017-2020 de requalification de ces locaux pour un budget global de plus de 2 millions d'euros. Les objectifs principaux sont de regrouper l'ensemble des services municipaux sur le même site et d'offrir des conditions de travail en conformité avec la réglementation.

2019 a vu la construction du bâtiment qui accueille six ateliers avec une circulation commune, des bureaux, des vestiaires, des sanitaires et une salle de restauration/réunions qui assurent une meilleure qualité de travail des agents de la Ville.

En 2020, l'aménagement intérieur des locaux (6 nouveaux bureaux, vestiaires, accès sécurisés... pour un budget global de 250 000 € en 2020) a pris fin et le nouveau Centre Technique Municipal a été doté de nouveaux équipements : laveuse de rue (154 000 €), véhicules utilitaires, tracteur, saleuse, palan.... En 2023, la porte sectionnelle du grand garage a été motorisée et un abri vélos/motos a été implanté. En 2025, une zone dédiée d'évacuation des déchets verts et des déchets de voirie associée à une zone de lavage a été implantée.

Un plan pluri annuel de remplacement de véhicules a été acté pour la période 2022-2026. En 2023, un camion grue, un tracteur et 2 véhicules ont été renouvelés pour un budget de 350 000€.

Urbanisme :

Terrains non bâtis communaux en zone U :

Face au succès de commercialisation des parcelles du quartier des Collines et dans l'objectif d'une densification de l'urbanisme, la commission urbanisme a étudié, en 2023, le recensement de terrains non bâtis communaux en zone U pouvant être proposés à la vente.

21 parcelles d'une superficie totale de 6 hectares ont pu être identifiées. Une première vague de proposition à la vente de 6 parcelles (8000 m²) a été engagée en 2024, une est vendue, d'autres sont réservées ou font l'objet d'études.

L'îlot THOMAS-MULLER :

Identifiées comme centralités rurales par la Région, les villes de Contrexéville et de Vittel, conjointement labellisées « petites villes de demain », peuvent bénéficier du soutien de la Région Grand Est au titre du dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines ».

Dans le cadre du projet de revitalisation des bourgs-centres, intégrant le secteur des bâtiments dégradés, situés à l'angle des rues Saint-Eloi et Petit Ban, la ville de Vittel a mandaté le groupe Cohabilis, associé avec l'agence d'architecture 3+1 architectes, en vue de leur confier une mission d'élaboration d'un préprojet d'habitat intergénérationnel solidaire.

Cette mission a eu pour vocation de dresser constat de l'ensemble des bâtiments dégradés et d'identifier une feuille de route de stratégie foncière.

Cette étude a permis à la commune d'effectuer le travail nécessaire à la sécurisation du public, à mieux définir les stratégies adaptées pour les immeubles concernés et une prise de décision opérationnelle en 2024 pour identifier l'intervention de l'E.P.F.G.E dans les opérations d'acquisition, de démolition et de portage de l'îlot THOMAS-MULLER.

Cet accompagnement se fait au travers d'une convention entre la ville de Vittel et l'E.P.F.G.E., qui définit les conditions d'intervention.

Si les frais d'acquisition et frais annexes sont à la charge de la commune, les travaux de démolition et les études à venir en 2026 seront pris en charge par l'E.P.F.G.E. à hauteur de 80%, les 20% restant à la charge de la commune

Le projet de création d'une nouvelle caserne pour le P.S.I.G. :

L'effectif du Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (P.S.I.G.) de Vittel devrait prochainement doubler, rendant nécessaire la construction d'une nouvelle caserne. Le groupement de Gendarmerie des Vosges a donc sollicité Monsieur le Maire qui, par courrier du 6 janvier 2023, a fait part de sa volonté d'engager la commune dans ce projet en qualité de maître d'ouvrage.

Une nouvelle caserne pourrait ainsi être construite sur une partie de la parcelle cadastrée section AH n°181, à côté du stade. Le projet sera réalisé conformément au référentiel des besoins qui sera transmis après l'agrément ministériel et comprendra des locaux de service et techniques (L.S.T.) et 12 logements au profit du personnel du P.S.I.G. de Vittel.

Conformément aux dispositions en la matière, le loyer initial sera déterminé par application d'un taux de 6 % des dépenses réelles T.T.C. dans la limite du coût-plafond T.T.C. de l'opération en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie.

Une majoration limitée à 5 % des coûts-plafonds pourra être accordée en cas de dépenses supplémentaires résultant de servitudes particulières d'urbanisme ou d'architecture ou de travaux spéciaux rendus nécessaires par la nature des sols.

La valeur du terrain, propriété de la ville, pourra entrer dans le calcul du loyer à hauteur de 6 % de sa valeur, déterminée selon un avis du service des domaines.

De plus, la commune pourra prétendre à une aide en capital de l'État sur la base de 18 % ou 20 % des coûts-plafonds de l'opération.

À sa livraison, le bien sera loué à l'État-Gendarmerie selon un contrat de 9 ans conforme au modèle-type prévoyant notamment l'invariabilité du loyer, les conditions de renouvellement et la détermination du nouveau loyer, ainsi que les conditions de révision du loyer pendant la durée du bail renouvelé.

Afin d'assurer la transparence de cette opération, sa bonne gestion et le suivi du projet, le Conseil Municipal du 11 décembre 2025 a décidé de créer au 1^{er} janvier 2026 un budget annexe relatif à la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie et du PSIG qui sera dénommé « budget annexe Caserne PSIG » :

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites lors du vote du budget 2026. Le montant du projet global n'est à ce jour par encore défini, ni les sources de financement (subventions, investissement, fonds propres). Les dépenses liées à cette opération feront l'objet d'une récupération de la TVA déductible en cours d'exécution des travaux dans le cadre de livraison à soi-même (LASM) d'un bâtiment voué à la location.

Cessions et bail :

Le conseil municipal a acté la cession du presbytère et de la maison Parrot. Par ailleurs, la Ville propriétaire d'une partie des locaux a signé un bail pour la réserve avec Carrefour City, rue Saint Martin qui devrait ouvrir le 18 mars 2026.

Le quartier des Collines :

Débutée en 2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a permis son adoption le 4 mai 2017.

Ce travail d'ampleur a permis à la Ville, dès 2018, de lancer la commercialisation rapide de 5 nouvelles parcelles. Concomitamment, la municipalité a mis en œuvre la 3^{ème} tranche du quartier des collines qui se décline en deux zones respectivement de 20 et 22 parcelles.

L'opération d'aménagement de voirie et réseaux divers de la 3^{ème} tranche du quartier des collines se situe sur une emprise contenue entre le lieudit de la Vieille Ringue, la rue de Poiréoloup et le lieudit de la Longue Tennerre à proximité des tranches 1 et 2.

Les opérations comptables relatives à ce quartier font l'objet d'un budget annexe.

Le prix de vente des parcelles est identique à celui des tranches 1 et 2 : 31,77€ le m² H.T. Le coût global estimé est d'environ 65,50€ le m² soit un effort de la ville de 33,73€ par m² vendu.

Fin 2025, 37 parcelles ont été vendues, 1 est réservée et seules 2 parcelles restent libres.

Conformément au règlement de zone, 80 % de la 3^{ème} tranche étant urbanisé, les travaux de voirie définitive et d'éclairage public ont été engagés en septembre 2024 **pour un budget d'environ 700 000€** et finalisé à l'été 2025.

LA MOBILITÉ

Les actions de mobilités mises en place sont, pour une grande partie, de la compétence de la Communauté de Communes Terre d'Eau avec un financement important de la commune de Vittel et de la Région Grand Est :

La navette Navig'eau et le Transport A la Demande (T.A.D.) :

La navette Navig'eaux assure une liaison entre les villes de Vittel et Contrexéville et propose un circuit de plusieurs arrêts dans chaque ville, renforcé l'été par des arrêts supplémentaires (forêt parc et parc thermal de Vittel) et des navettes le week end. Depuis 2024, Navig'eaux fonctionne également en intra-muros.

Le transport à la demande (T.A.D.) est un service de proximité (1€ par personne) qui permet aux habitants qui ont des difficultés de mobilité, de se déplacer vers la structure ou lieux souhaités selon différents motifs

- ✓ se rendre à des rendez-vous, des permanences,
- ✓ participer à des activités associatives ou sociales,
- ✓ effectuer des démarches administratives.

La liaison douce Vittel Contrexéville :

Ce projet de mobilité active, d'un itinéraire de 5 km, s'inscrit dans la démarche globale de redynamisation de ces deux villes d'eau, sur le volet habitat, commerce, tourisme naturel et thermal. La Communauté de Communes Terre d'Eau, autorité organisatrice de mobilité sur le ressort territorial de Contrexéville et Vittel a été sollicitée par les deux villes de Contrexéville et Vittel pour porter ce projet en tant que maître d'ouvrage de l'opération. Suite à la validation du projet, la Communauté de Communes va aménager cet itinéraire de voie verte dans l'objectif de favoriser les modes actifs, les déplacements touristiques et utilitaires ainsi que la connexion au réseau de sentiers pédestres de l'intercommunalité afin de créer une diversité de parcours de découverte à destination de plusieurs profils d'utilisateurs.

Elle présente un fort enjeu paysager, patrimonial et surtout touristique pour les communes de Contrexéville et Vittel et un important potentiel intermodal routier bus/voiture/vélo et rail-route train/bus/voiture/vélo à l'horizon 2027, avec le projet de réouverture de la ligne ferroviaire n°14 qui desservira les gares de ces communes.

Le COPIL du 2 décembre 2025 a acté définitivement le tracé, le chiffrage (2,8 millions d'euros) et le plan de financement définitif, les demandes de subventions et le planning des travaux qui devraient débuter au deuxième semestre 2026. La participation globale de la Ville de Vittel s'élèverait à 150 000 € répartie sur les exercices comptables 2026 et 2027.

La ré ouverture de la ligne ferroviaire 14 :

Programmée le 12 décembre 2027, la ré ouverture de la ligne ferroviaire 14 sera un vecteur essentiel de l'attractivité du territoire. Les travaux, mobilisant environ 300 personnes, ont commencé en décembre 2025 pour régénérer 75 kilomètres de voies, construire un site de maintenance à Mirecourt où travailleront en permanence 65 personnes et desservir 12 gares. La Ville de Vittel devra accompagner cette opération avec le ré aménagement complet de la place de la Marne et la création d'un pôle d'échange multimodal (P.E.M.) en collaboration avec la Région Grand Est.

FLUIDES, HAUT DÉBIT, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En mai 2020, le Maire de Vittel a créé cette nouvelle délégation en charge du suivi, de la coordination et de la prospective quant aux divers fluides :

- ✓ Eau et assainissement
- ✓ Préservation de la ressource en eau
- ✓ Chauffage

- ✓ Performance énergétique
- ✓ Informatique
- ✓ Électricité
- ✓ Vittel Câble

Eau et assainissement :

Suez Environnement était titulaire de deux contrats d'affermage lui confiant l'exploitation du service de l'eau potable d'une part et le service de l'assainissement d'autre part, à compter du 03 février 2015. Ces contrats ont pris fin le 31 décembre 2024. Tandis que la compétence assainissement a été déléguée au syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et du Petit Vair, une convention d'exploitation temporaire du service de l'eau a été conclue pour 2025, en attente du renouvellement du contrat de délégation de service public. Le nouveau contrat d'exploitation a été attribué depuis le 1^{er} janvier 2026 à la société SAUR.

Les écritures comptables font l'objet des budgets annexes Eau et Assainissement.

L'eau potable :

VOLUMES D'EAU BRUTE PRÉLEVÉS (m³)								
FORAGES	Année mise en service	Capacité production m³/j	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1 (%)
FORAGE 6 Lignéville	1977	600	142	61 493	96 526	20 973	14 391	- 31,4%
FORAGE 7 Valleroy	1972	1 000	97 705	64 235	25 761	87 196	121 519	+ 39,4%
FORAGE 3 Vittel	1975	1 700	176 133	176 360	223 118	337 316	283 887	- 15,8%
FORAGE 5 BIS Vittel	2008	1 200	311 787	405 626	228 477	93 470	131 455	+ 40,6%
Total des volumes prélevés			585 767	707 714	573 882	538 955	551 252	+ 2,3%

Après avoir diminué entre 2018 et 2019 et augmenté en 2020 et 2021, les pertes réseau ont diminué en 2022 et 2023. De ce fait, le taux de rendement du réseau, s'est amélioré de 3,1 % entre 2022 et 2023. La comparaison sur les 5 dernières années, en omettant 2021, montre un rendement stable autour de 80%.

En 2021, l'adduction d'eau potable a fait l'objet d'un diagnostic du réseau. La pose de compteurs de sectorisation a débuté et s'est poursuivie en 2023 en cofinancement avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Un travail en partenariat avec le délégataire (Suez) est engagé pour réduire encore le nombre de fuites sur le réseau (stade, C.T.M., camping...).

En 2022, un maillage spécifique pour le renforcement de la sécurisation du secteur de la rue des Gélignes et le bouclage du réseau rue division Leclerc et rue de la scierie a été réalisé

En 2023, 5 grosses fuites ont été traitées (Rue de Tahon, allée Jean Cottant, rue Bel Air, cimetière et restaurant scolaire) et 6 branchements en plombs ont été remplacés.

La première étape de l'étude de la réutilisation d'eau non conventionnelle dans le secteur des installations sportives a été initiée par le cabinet Ecofilae, en co financement avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

En 2024, le renouvellement des branchements en plomb fuyards a été poursuivi. Les réseaux eau et assainissement ont été traité concomitamment à la réfection de la rue du Cras.

Le travail sur la réutilisation d'eau non conventionnelle avec la faisabilité du scénario retenu pour l'arrosage du golf et du stade a été poursuivi et une campagne d'analyses des eaux de rejets des nettoyages de filtres et des eaux non conventionnelles (pédiluves, débordement...) a été lancée permettant un premier chiffrage et tendant à montrer une économie potentielle de 13 000 m³.

La Ville de Vittel et ECOFILAE ont reçu à cette occasion le prix de l'innovation dans la catégorie « Modernisation des installations sportives en faveur de la transition écologique » lors du salon des sports et para sports 2024 à Paris en novembre.

2025 a vu la poursuite des discussions avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse autour du projet de réutilisation d'eau non conventionnelle dans le secteur des installations sportives :

- ✓ Démarches réglementaires, projet de gouvernance
- ✓ Avant-projet : dimensionnement pompes, canalisations
- ✓ Etudes géotechniques, topographiques

Ces travaux d'ampleur font l'objet d'une A.P./C.P. votée le 30 septembre 2025 :

OP	Libellé	Total	CP2025	CP2026	CP2027
1131	ressource en eau	2 620 011,00 €	144 800,00 €	2 213 211,00 €	262 000,00 €

Par ailleurs, les études ont été lancées pour les travaux de renouvellement des canalisations rue Calouche et des rues Winston Churchill et Ducrot en lien avec le syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et du Petit Vair

L'assainissement :

Le linéaire du réseau d'assainissement est de 84,5 km. (Séparatif pluvial : 32,9 km, séparatif eaux usées : 24,3 km, réseau unitaire : 27,3 km).

Le Conseil Municipal du 24 octobre 2024 a acté le transfert des compétences eau et assainissement au syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et du Petit Vair :

Ce transfert de compétences implique que le syndicat est substitué à la commune pour l'exercice de l'intégralité des compétences transférées que la ville exerçait précédemment, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour l'assainissement collectif dans sa globalité comprenant les réseaux de collecte et les systèmes d'épuration, le zonage, l'élimination des boues, ...

Chauffage :

Par délibération du 10 mai 2012, la gestion du service public communal de production et de distribution de chaleur a été confiée à la société IDEX dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, pour une période d'exploitation du 01 mars 2013 au 31 août 2036.

La chaufferie du « Haut de Fol » à Vittel est une installation dotée d'une puissance thermique installée de 15 050 kW décomposée en :

- ✓ 1 chaudière gaz : 7 000 kW
- ✓ 1 chaudière gaz : 4 000 kW
- ✓ 1 récupération thermique cogénération : 1 550 kW
- ✓ 1 chaudière bois : 2 500 kW

Pourvue de 38 sous-stations, la longueur du réseau primaire est de 5 762 m

En 2023, un schéma directeur du réseau de chaleur a été élaboré. Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des diagnostics et des audits énergiques des bâtiments ont été lancées.

La G.T.A. du Palais des Congrès a été remplacée. Une étude est en cours concernant le raccordement au réseau de la Maison de l'Enfance.

Vittel câble :

La délibération du 30 novembre 1993 a créé la régie autonome « Vittel Câble » dans le Conseil d'Administration de laquelle siègent trois membres du Conseil Municipal. Par délibération du 16 décembre 1999, pour pallier les manquements de l'entreprise « CITECABLE EST », le Conseil Municipal a décidé de racheter le réseau câblé de télédistribution pour une valeur de 10 130 400 Francs soit 1 544 369,52 € T.T.C.

Depuis lors, la régie Vittel câble, créée par la ville, assure l'exploitation du réseau. Par délibération du 20 décembre 2000, le Conseil Municipal approuvait les termes de la convention d'exploitation fixant le loyer à 365 300 Fr. H.T., soit 55 689,62 € H.T., à compter du 1^{er} janvier 2000 pour une durée de 23 ans.

Confrontée à de nouvelles offres technologiques et commerciales plus compétitives, la régie Vittel Câble voit son nombre d'abonnés diminuer depuis l'année 2007 – 1 440 abonnés début 2007, 705 abonnés au 1^{er} mars 2018 - rendant à ce jour impossible le paiement d'un loyer aussi élevé. C'est pourquoi le Conseil Municipal du 27 mars 2018 a prorogé la période de location de 2023 à 2027 et a fixé le loyer à 33 414,00 € H.T., à compter de l'exercice 2018.

Il a ensuite été réduit de moitié, pour s'établir à 16 707 H.T. à compter du 1^{er} janvier 2022, avec une nouvelle prorogation de location de 2027 à 2034.

Préservation de la ressource en eau

La nappe des Grès du Trias inférieur (G.T.I.) est une des principales ressources en eau de la région. Dans les Vosges, la nappe est présente sur la partie Ouest du département. Elle présente un contexte hydrogéologique particulier, avec une eau de très bonne qualité mais une capacité de recharge limitée et l'existence d'une faille - dite faille de Vittel - qui compartimente la nappe.

La création de forages a débuté à partir des années 1960, notamment dans les secteurs de Vittel-Contrexéville, afin d'accompagner le développement économique local. L'exploitation s'est ensuite étendue vers les secteurs de Mirecourt, Bulgnéville et Martigny-les-Bains afin d'assurer l'alimentation en eau potable des populations.

La forte augmentation du nombre de forages des années 1960 aux années 1990 a entraîné des baisses importantes des niveaux d'eau de la nappe, notamment dans le bassin de Vittel-Contrexéville-Mirecourt.

En 2009, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse ont imposé la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) sur cette nappe. En août 2009, le périmètre du S.A.G.E. a été défini, soit un quart du département (60 000 vosgiens) et en septembre 2010, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du S.A.G.E. G.T.I. a été mise en place.

Les prélèvements en eau dans la nappe servent à l'alimentation en eau potable des populations, aux activités industrielles, touristiques et agricoles. Les objectifs du S.A.G.E. G.T.I., à l'échelle de son périmètre, sont de définir les règles d'usage permettant d'équilibrer les volumes prélevés avec la recharge naturelle de la nappe des G.T.I. et de pérenniser l'alimentation en eau potable des populations tout en répondant aux enjeux économiques du territoire.

En avril 2016, la C.L.E. a validé la stratégie du S.A.G.E. : « Comblent le déficit de 1,35 Mm³/an par des mesures d'économies d'eau et des mesures de substitution ».

Lors de sa réunion du 18 octobre 2019, le comité de bassin Rhin-Meuse a fait partager sa propre stratégie dans le cadre de la préparation du futur S.D.A.G.E. (2022-2027), sans attendre la consultation dûment prévue sur le projet de SAGE. En effet, le comité de bassin a considéré les risques réels demeurant sur l'aboutissement et la mise en œuvre du projet de S.A.G.E., ainsi que sur l'atteinte du bon état de la nappe. Un scénario alternatif a été travaillé par les services de l'État et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous l'égide du Préfet et du ministère de la transition énergétique et solidaire. Le comité de bassin s'est ainsi prononcé sur l'intérêt de proposer aux acteurs locaux une solution alternative pour le S.A.G.E. de la nappe des Grès du Trias Inférieur, fondée sur la valorisation des ressources en eau locales sans préjudice sur la ressource nouvellement sollicitée et un plan d'économie d'eau pour tous les usagers.

Dans ce cadre, la ville de Vittel est signataire d'un protocole signé avec l'État, le Département des Vosges, la ville de Contrexéville, le S.I.E. de Bulgnéville, la fromagerie de l'Ermitage et Nestlé Waters France en vue de la restauration quantitative des aquifères du secteur de Vittel.

Les priorités définies par le protocole portent sur :

- ✓ la lutte contre les fuites,
- ✓ les interconnexions de sécurité,
- ✓ la substitution éventuelle de forages et
- ✓ le recensement des initiatives favorisant les économies d'eau par les particuliers et les acteurs socio-économiques (PME-PMI, artisans, ...).

Afin d'élaborer le programme d'actions à mener pour atteindre cet objectif, la ville a recruté un chargé de mission.

Cet emploi d'ingénieur, titulaire d'un diplôme de BAC + 5 dans le domaine de l'eau et de l'environnement est créé depuis le 1^{er} octobre 2020 pour exercer le portage, l'animation et le pilotage des projets. Ce poste est financé par plusieurs partenaires dont l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental des Vosges, ...

En 2023, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé en vue d'élaborer le cahier des charges des travaux d'interconnexion Vittel-Contrexéville

Par ailleurs, les communes de Lignéville et Dombrot-le-Sec ont été intégrées à la réflexion sur le projet d'interconnexion.

2024 a vu

- ✓ Le rendu du dossier PRO par le bureau d'études pour l'interconnexion Vittel-Contrexéville et début des travaux
- ✓ Le lancement du dossier d'autorisation des forages rétrocedés (avis hydrogéologue agréé, enquête publique)
- ✓ La demande de rétrocession juridique du forage Nestlé Waters Suriauville IV

2025 a permis :

- ✓ Le lancement des travaux d'interconnexion secteur Contrexéville, Dombrot, Vittel
- ✓ La rétrocession du forage Suriauville 4

En 2026, dès la réalisation des travaux de remplacement de la fontainerie du réservoir de Contrex, route de Lignéville, la phase 2 pourrait démarrer avec le raccordement du forage Suriauville IV, la mise en service d'une bache de mélange à la station de pompage de Contrexéville concomitamment au lancement du dossier d'autorisation d'exploiter des forages rétrocedés (avis hydrogéologue agréé attendu, enquête publique...)

L'informatique et la fibre optique

L'action de la municipalité consiste à :

- ✓ Remplacement annuel de matériel informatique (PC) et achat d'équipements pour le télétravail,
- ✓ Remplacement d'équipements de téléphonie mobile et fixe,
- ✓ Achat d'une valise de diagnostic pour la maintenance des véhicules gérés par le service mécanique. Cette valise permet de se connecter à tous types de véhicules (multimarques), de manière sécurisée pour une durée de 36 mois,
- ✓ Mise à jour des contrôles d'accès Simons Voss, à l'hôtel de Ville et Installation de nouveaux équipements au stade Municipal et au CCAS.
- ✓ Fin de paramétrage et mise en service de la GEIDE Open Bee™ afin de gérer de manière totalement dématérialisée tous les courriers entrants dans la collectivité,
- ✓ Début du tirage de la fibre optique Avenue Bouloumié (travaux de génie civil) afin de connecter les caméras sous la galerie thermale avec le système de vidéo protection de la Ville de Vittel.
- ✓ Maintenance du système de vidéo protection dans la Ville et au Centre de Supervision Urbain,
- ✓ Réalisation d'une étude radio pour l'installation de bornes wifi dans les espaces Charles GARNIER. Ce projet vise à couvrir de manière optimale tous les espaces ouverts à la location, tout en garantissant un haut débit et une sécurité en conformité avec la législation. Au total plus de 10 bornes doivent être installées et un nœud de raccordement créé dans un local technique. Le câblage (fibre optique et cuivre) doit respecter l'architecture spécifique des lieux. Ce projet sera finalisé au premier trimestre 2026,
- ✓ Début d'une étude sur la gestion centralisée des éclairages publics : Le passage de l'éclairage public en technologie LED touchant à sa fin, la Direction des Services Techniques et la Direction des Services Informatique travaillent sur une gestion à distance des équipements dans un souci d'optimisation de la gestion énergétique, de simplification de la maintenance et d'amélioration des services rendus à la population (éclairage optimisé suivant les zones et les heures). Ce projet se déroulera à partir de 2026 et s'étalera sur plusieurs années.

Performance énergétique

Pour faire face aux hausses importantes de l'énergie, la ville de Vittel s'est engagée à améliorer ses performances énergétiques et a pris différentes mesures de sobriété en vue de réduire sa consommation d'énergie de 10 % par rapport à 2021 :

Avec l'objectif de consommer moins, le plan de sobriété s'articule autour de 6 axes et en plusieurs temps.

- Limiter l'éclairage

Du fait du passage en LED des 434 points lumineux restants au printemps 2025, l'éclairage public est de nouveau opérationnel la nuit grâce à ce passage en 100 % LED. La variation d'intensité sera travaillée en 2026.

- Réduire le chauffage

La température a été limitée dans tous les bâtiments publics (services et bâtiments municipaux ouverts ou non au public, salles municipales, équipements sportifs, de loisirs et culturels, écoles) :

- Lorsqu'ils sont occupés, 19°C
- En période d'inoccupation ponctuelle de 48h maximum, 16°C
- En cas d'inutilisation prolongée, 8°C.

- Maîtriser la consommation d'eau chaude

L'ensemble des chauffe-eaux le permettant ont été vérifiés pour que la température maximale soit réglée à 50°C.

- Optimiser l'utilisation des espaces nécessitant de l'éclairage ou du chauffage

Les plages d'ouvertures ont été optimisées en fonction de la fréquentation, des manifestations et rendez-vous d'ores et déjà programmés.

Les périodes d'occupation ponctuelle ont été réduites afin de privilégier une totale inoccupation : les nouvelles locations de salles (notamment salle du Moulin) ont été temporairement suspendues dès le 5 décembre jusqu'au 5 mars.

- Généraliser les bonnes pratiques

Les agents municipaux et habitants ont été invités à adopter les bons gestes. Dans les services, un référent sobriété a été nommé dans chaque bâtiment.

Dans la mesure du possible, les créneaux d'occupation d'un même espace ont été mutualisés (plusieurs groupes en même temps).

Par-delà ces mesures ponctuelles, la Ville poursuivra sa politique de performance énergétique à moyen et long terme :

Intégré à la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) depuis le 23 juillet 2019, le décret "tertiaire" 2019-771 stipule que **tout ou partie des bâtiments (privés et publics) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface au sol cumulée liée à cette activité est égale ou supérieure à 1000 m², doit diminuer sa consommation d'énergie de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050, par rapport à l'année 2010 et afficher annuellement les résultats.**

Pour remplir leurs obligations, les collectivités doivent mettre en place plusieurs actions importantes qui doivent faire l'objet d'un plan pluriannuel :

- ✓ la performance énergétique des bâtiments ;
- ✓ l'installation d'équipements performants, de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements ;
- ✓ les modalités d'exploitation des équipements ;
- ✓ l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie et au comportement des occupants ;
- ✓ la valorisation de la chaleur fatale autoconsommée par les bâtiments.

Un chapitre-opération (130) du budget rassemble la déclinaison du plan pluri annuel de sobriété énergétique :

- Poursuite du changement de l'éclairage des bâtiments municipaux. En 2023, L'école de musique, la bibliothèque, l'atelier mécanique du C.T.M. ont vu leurs éclairages remplacés en L.E.D. Des détecteurs d'éclairage ont été installés au C.T.M. et au C.P.O. En 2024, l'intégration du système LORA au réseau informatique de la ville permet de suivre les températures des bâtiments en central. Par ailleurs un outil de pilotage avec tableau de bord des fluides a été mis en place au CPO. En 2025, ce sont les locaux de la Mairie, de la maison du patrimoine et de la Police Municipale qui sont passé en 100 % LED.

- Mise en place de radiateurs électriques connectés en 2023 :

Bâtiment Croix Rouge	6
Police Municipal	8
Cercle Généalogique	5

- En 2024, remplacement des radiateurs des chalets VITA et du restaurant de l'hôtel VITA

2026 devrait voir :

- ✓ La poursuite du projet performance des différents bâtiments
- ✓ L'étude de remplacement de l'éclairage du stade, du terrain 1 et des annexes

- ✓ L'étude de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment petite enfance
- ✓ Le lancement du projet « Ombrières » sur le parking du stade, du gymnase et de l'hôtel VITA.

COMMUNICATION

Afin de mieux mettre en valeur les atouts de la Ville de Vittel et de développer son attractivité, un service de communication en charge de la promotion de la marque Ville de Vittel a été créé début 2018.

Conception et réalisation de supports de communication grâce à une charte graphique renouvelée, optimisation de la communication numérique sont les principaux axes de ce service dédié. Il accompagne également les services de la ville pour améliorer la communication interne, la signalétique des bâtiments et l'information aux usagers.

La Ville a mis en place début 2019 des afficheurs numériques aux entrées de Ville et dans les principaux bâtiments municipaux pour permettre une information dynamique et moderne en direction des habitants et des touristes. En 2020, 6 panneaux d'affichage ont été implantés à divers endroits de la station pour permettre une communication de proximité.

Une signalétique uniformisée externe de l'ensemble des bâtiments municipaux a complété en 2022 ces supports afin d'améliorer la visibilité de ces locaux.

Dans la continuité du développement et de la modernisation de sa communication, Vittel a mis en ligne le 17 décembre 2020 une nouvelle version de son site internet : www.ville-vittel.fr. Un outil totalement repensé pour répondre aux besoins actuels :

- ✓ un aperçu de toute l'information fluctuante dès la page d'accueil (actualités, agenda, kiosque),
- ✓ des pages intérieures restructurées de manière optimale en 4 grandes rubriques,
- ✓ une entrée par profil (jeune, touriste, senior ...)
- ✓ un onglet « En un clic » pour accéder rapidement à l'information utile,
- ✓ des outils de recherche et de filtres pour trouver facilement les données recherchées.

Par ce nouvel outil, la municipalité affirme également sa volonté de mettre en avant les acteurs économiques et associatifs et leur dynamisme, avec notamment la mise en ligne d'annuaires des associations et des commerces Vittelais et la possibilité de les localiser sur plan.

La Ville de Vittel a profité de la mise en ligne de la nouvelle version de son site internet pour lancer sa page instagram.

Suite à l'engouement de vues et de réactions positives qu'a suscité chacune des publications photos sur facebook, il est apparu important et nécessaire à la municipalité d'exploiter cet axe positif en mettant plus en avant l'esthétisme de Vittel et ses trésors.

Dans la lignée de ses publications-photos régulières sur facebook, de la diffusion de clips vidéo thématiques de son territoire sur sa chaîne youtube et de la création de la rubrique "Vittel en images" sur son nouveau site, la Ville s'enrichit donc de l'outil instagram et l'utilise exclusivement à des fins photographiques en publiant des clichés de qualité. Montrer des endroits connus et reconnus, comme dévoiler des détails invisibles pour la plupart mais qui font toute la richesse de la ville, tel est l'objectif de Vittel sur ce réseau.

En 2025, la Ville de Vittel a poursuivi sa stratégie de développement de sa communication numérique, confirmant la dynamique engagée depuis plusieurs années et renforçant l'engagement des habitants et visiteurs.

Facebook demeure le canal principal d'information et d'interaction avec les citoyens. La page officielle a atteint **9 376 abonnés fin 2025** contre 7 500 en 2024, soit une progression nette de 1 876 abonnés sur l'année.

Cette évolution illustre la portée locale et régionale du dispositif, avec une majorité d'abonnés situés à Vittel et dans les communes voisines. La répartition démographique montre un équilibre entre les genres et une population majoritairement âgée de 35 à 54 ans, témoignant de l'intérêt intergénérationnel pour l'actualité municipale.

Les publications régulières et les formats identifiés, notamment le rendez-vous hebdomadaire #JeudiArchives, tout comme les stories de plus en plus nombreuses, ont contribué à renforcer l'adhésion citoyenne et la visibilité des actions municipales.

Instagram a également poursuivi sa croissance, avec **1 431 abonnés fin 2025** contre 1 233 en 2024, et 356 publications réalisées sur l'année, contre 286 l'année précédente. Ce réseau constitue un outil

essentiel de valorisation visuelle du patrimoine, des paysages et de l'esthétique de la ville, en complément du site internet municipal. Les publications de qualité et les stories permettent de toucher un public large et de renforcer l'image de Vittel comme station attractive et dynamique.

Dans la continuité de ces actions, la Ville de Vittel prévoit de renforcer, en 2026, sa stratégie de communication numérique en partenariat avec l'office de tourisme et les acteurs locaux, afin de mieux valoriser la destination et de consolider l'image de la ville autour des valeurs de sérénité, d'élégance et de vitalité. Cette démarche s'appuiera sur des contenus partagés, des actions coordonnées et une promotion renforcée de l'offre touristique, culturelle et économique

Par ailleurs, une Gazette trimestrielle relatant l'actualité de la Ville de Vittel est venue compléter les divers supports de communication de la collectivité. Son édition se poursuivra en 2026.

Conclusion

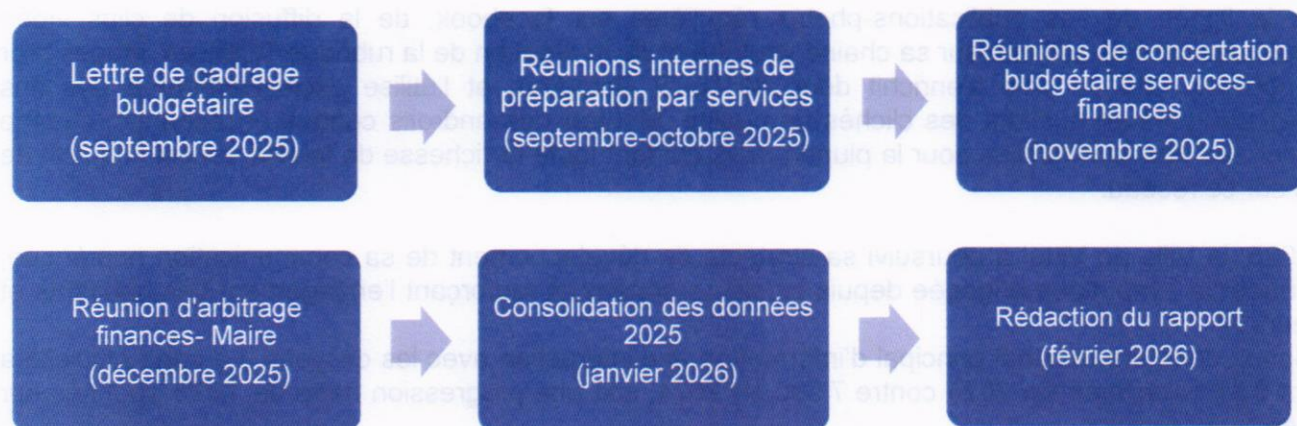
Le rapport d'orientation budgétaire est une étape essentielle dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales : Il intervient, cette année, dans le contexte particulier des prochaines élections municipales et communautaires.

Par souci démocratique, l'actuelle municipalité a choisi de laisser à la prochaine équipe municipale la mission de voter le budget 2026 en conformité avec les choix validés par les électeurs les 15 et 22 mars prochain.

Pour autant, ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes éventuelles de la politique budgétaire 2026 de l'équipe actuelle en précisant :

- ✓ les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ✓ les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissements ou d'autorisations de programme,
- ✓ les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- ✓ l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Comme chaque année, il est le fruit d'un travail de longue haleine qui mobilise l'ensemble des services de la Ville qu'il convient de remercier pour leurs collaborations actives, leurs implications au bénéfice de la collectivité et des Vittellois.



Monsieur Didier FORQUIGNON fait remarquer que le graphique « remboursement de la dette » ne mentionne pas l'endettement avant l'année 2025. Les intérêts d'emprunt liés au Pôle Public auront-ils davantage d'incidence sur l'endettement de la ville, à partir de l'année 2026 ? En ce qui concerne l'excédent de fonctionnement d'un montant de 730 000 € reporté sur l'exercice 2026, est-il possible de connaître le détail des postes générateurs d'économie ?

Monsieur FLOQUET précise que deux emprunts ont été contractés pour l'hôtel des thermes, la réhabilitation du stade Bouloumié (3 M€) en 2024, et l'acquisition des bâtiments du Pôle Public (2 M€) en 2022. Aucun n'a été souscrit sur la période 2014-2022.

A l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'y recourir pour les travaux de rénovation de la toiture de ces espaces. Cette décision appartiendra à la future municipalité, si elle le souhaite. De nombreux emprunts, dont deux contractés avant 2014 pour financer des travaux sur le réseau d'eau, devraient être soldés en 2032 et 2038. L'actuelle municipalité assume ses responsabilités et finance le capital et les intérêts d'emprunts des municipalités successives.

En ce qui concerne les postes d'économie qui ont dégagé cet excédent de fonctionnement, Monsieur FLOQUET précise que la municipalité a poursuivi sa politique de maîtrise des charges à caractère général (011) et de personnels (012), représentant les dépenses de fonctionnement les plus importantes de la collectivité. Alors que les dépenses de personnels s'établissent à 6,9 M€ en 2025, celles-ci auraient été bien supérieures si le ratio de Glissement Vieillesse Technicité n'avait pas été maîtrisé. Toutes les situations de mouvement, de remplacement de personnels sont finement étudiées, mutualisées afin de maîtriser la masse salariale, tout en maintenant le ratio des dépenses, sans dégradation du service public. La mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, avec le déploiement du 100 % leds, a également permis de minorer le coût des charges. En 2025, le budget général a été abondé par l'excédent du budget annexe de l'assainissement. Toutefois, cette situation ne se renouvellera pas ! L'ensemble de ces paramètres a permis de dégager un excédent de fonctionnement prévisionnel qui deviendra définitif lors de l'affectation du résultat.

Face au surcoût financier de l'enveloppe des travaux du Grand Hôtel et du Palmarium, Monsieur Didier FORQUIGNON demande quelles sont les décisions prises par les institutionnels, suite à la réunion du 15 janvier dernier.

Monsieur le Maire précise que la Directrice de la Banque des Territoires a exprimé publiquement l'intérêt de la ligne ferroviaire 14 et a évoqué les travaux de rénovation des équipements touristiques, dans un article publié sur Vosges Matin.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que la décision finale sera communiquée par les investisseurs eux-mêmes, au moment qu'ils choisiront. La Région Grand Est, sollicitée sur ce projet, devrait apporter une avance remboursable de 900 000 € soumise au vote des élus, le 09 avril prochain.

Monsieur le Maire précise que la Banque des Territoires ne fera aucune annonce pendant cette période de réserve électorale.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport des orientations budgétaires pour l'année 2026.

3. FINANCES - AUTORISATION DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET - EXERCICE 2026 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 11 DÉCEMBRE 2025 :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick FLOQUET et présente les points n° 3, n° 4, n° 5, n° 6

Le troisième alinéa de l'article 1612-1 du code général des collectivités prévoit la possibilité d'utiliser le quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'année 2025 avant le vote des budgets 2026.

Pour le budget général, le montant total des dépenses réelles nouvelles inscrites sur les opérations 101 à 130 et aux chapitres 10 à 45, hors crédits de paiements, s'élève à 2 503 987,56 €. L'autorisation peut donc porter sur un montant maximum de 625 996,89 €.

Lors de la séance du 11 décembre 2025, le Conseil Municipal a validé un montant total d'autorisations de crédit de 521 798,00 €.

Compte tenu des nouvelles données connues, il est proposé de modifier les autorisations comme suit :

Op/	Nature	Fonction	Nature de la dépense	Montant
102	2188	321	Projet musculation haltérophilie	30 000,00
116	2188	281	Autolaveuse service périscolaire	4 500,00
109	2188	30	Totem	3 600,00
110	2121	845	Aménagement de la ZAC des Collines	12 000,00
110	2121	845	Aménagement paysager	12 000,00
27	2745	633	Avance remboursable SEMTV	175 000,00
26	261	633	Avance Compte courant SEMTV	175 000,00

Soit un total d'autorisation de crédit ramené à 499 898,00 euros.

Au titre des AP/CP, il convient de préciser l'ouverture des chapitres comme ci-dessous :

n°AP	Libellé	Inscrit 2025	CP 2026	Autorisation	Chapitre
AP 1101	Voirie	554 773,30	4 457 900,00	184 924,43	23
AP 1131	Ressource en eau	144 800,00	2 213 211,00	48 266,67	20
AP 129	Centre bourg	32 000,00	888 870,00	10 666,67	20

Monsieur FLOQUET précise que, suite à des modifications techniques, certains ajustements ont été pris en compte, modifiant ainsi le montant total de l'enveloppe d'autorisation de crédits de 521 798 à 499 898 €.

Sur proposition de la commission des finances réunie le 12 février 2026, le Conseil municipal à l'unanimité, valide les modifications proposées.

4. FINANCES - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 11 DÉCEMBRE 2025 - AVANCE EN COMPTE COURANT À LA SEMTV :

Par délibération du 11 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une avance remboursable de 175 000 € à la SEM des thermes (SEMTV) afin qu'elle puisse rembourser le prêt garantis par l'État qu'elle avait souscrit en 2020 dans le cadre des mesures de soutien à l'économie face à la crise COVID 19.

Par courrier reçu le 15 janvier 2026 au titre du contrôle de légalité, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Neufchâteau sollicite le retrait de cette délibération au motif que les avances peuvent être consenties aux SEM pour des opérations d'aménagement dans le cadre d'un contrat de concession et non pour financer des échéances de remboursement d'emprunt.

Néanmoins, la collectivité actionnaire peut procéder à un apport en compte courant dont les modalités sont définies dans le cadre d'une convention conclue entre la société et l'actionnaire, pour une durée maximum de deux ans.

Monsieur FLOQUET précise que la ville se conforme à la demande de retrait de la délibération du 11 décembre 2025, au titre du contrôle de légalité.

Alors que cette somme de 175 000 € sera versée en apport en compte courant à la SEMTV, Monsieur Didier FORQUIGNON demande si cette société la reversera à la ville.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que cette somme est remboursable de fait à la ville. La SEMTV devra honorer le remboursement des prêts garantis par l'État avant de procéder à sa dissolution, en cours d'année.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Retire la délibération du 11 décembre 2025 allouant à la SEMTV une avance remboursable de 175 000 €
- Décide de procéder à un apport en compte courant d'un montant de 175 000 € à la SEMTV
- Autorise Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

5. FINANCES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT :

A. Budget annexe « parc acti horizon 2030 » - Remplacement des systèmes de sécurité incendie :

Il est proposé d'utiliser la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération « remplacement des systèmes de sécurité incendie » sur le budget annexe « Parc Acti Horizon 2030 ».

Cette procédure prévue par l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 permet de s'affranchir du principe de l'annualité budgétaire

et de donner une meilleure vision des implications budgétaires d'une opération sur la totalité de sa durée de réalisation.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour un projet et les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année. Ces montants peuvent être révisés par délibération du Conseil Municipal.

Les objectifs de la mise en place des AP/CP sont multiples :

- prévoir un échéancier dès le lancement de l'opération et inscrire chaque année la part qui sera utilisée,
- mieux faire apparaître le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice,
- Faciliter la lisibilité financière, améliorer les taux de réalisation du budget et limiter le volume des restes à réaliser.

Les dépenses seront financées par les participations des indivisaires que sont la Région Grand Est, le Département des Vosges, et la ville de Vittel. Les reports de crédits de paiement seront automatiquement enregistrés sur les crédits de paiement de l'année n+1.

Op°	Libellé	Montant global de l'AP	2026	2027
	Remplacement système sécurité incendie	270 000 €	150 000 €	120 000,00 €

Monsieur Patrick FLOQUET précise que les indivisaires ont donné leur accord pour lisser ces dépenses sur deux années.

Sur proposition de la commission des finances réunie le 12 février 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de cette autorisation de programme et crédits de paiement, telle que proposée ci-avant.

B. Réhabilitation des ensembles sportifs :

Par délibération du 8 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative à l'opération pluriannuelle "réhabilitation ensembles sportifs". Les délibérations successives afférentes à cette AP ont déterminé ainsi les crédits :

Op°	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1021	Réhabilitation ensembles sportifs	3 598 000,00 €	1 631,00 €	20 535,96 €	272 869,86 €	1 747 256,88 €
		CP 2024	CP 2025			
		1 107 567,93 €	448 138,37 €			

Compte tenu des réalisations, et des révisions successives, l'AP doit être prolongée d'une année et révisée ainsi :

Op°	Libellé	Montant global de l'AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1021	Réhabilitation ensembles sportifs	3 598 000,00 €	1 631,00 €	20 535,96 €	272 869,86 €	1 747 256,88 €
		CP 2024	CP 2025	CP 2026		
		1 107 567,93 €	278 777,48 €	169 360,89 €		

Étant précisé que les crédits de l'année 2026 sont constitués par les restes à réaliser et des actualisations de prix.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que le montant global de cette autorisation de programme reste identique. Alors que certaines factures ont été réceptionnées tardivement en fin d'année 2025, il a été nécessaire de reporter les restes à réaliser sur 2026.

Après avis favorable de la commission des finances réunie le 12 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de cette autorisation de programme et crédits de paiement, telle que proposée ci-avant.

6. FINANCES – CCAS – AVANCE SUR SUBVENTION D'ÉQUILIBRE :

Chaque année, dans le cadre du vote du budget primitif, le Conseil Municipal alloue une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS dispose d'un excédent suffisant pour faire face aux dépenses du 1^{er} trimestre, et notamment les frais de personnel. Cependant, du fait du vote du budget en avril, et non en mars comme les années passées, cet excédent sera insuffisant pour payer les factures et les salaires.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue au CCAS une avance sur subvention d'un montant de 50 000 € à verser avant le vote du budget.

7. FINANCES - CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE DÉNOMMÉ « BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ » :

Monsieur le Maire quitte la salle, ne prend part ni au débat, ni au vote.

La présidence de l'assemblée est assurée par Monsieur Patrick FLOQUET.

Face à la difficulté d'accès aux soins sur le territoire et à la nécessité de renforcer l'offre de santé, la municipalité a décidé de recourir, en mai 2025, aux services de la société « Office Santé » afin de recenser les besoins des professionnels de santé et d'élaborer un pré-programme exposant contraintes et opportunités.

L'état des lieux dressé par la société « Office Santé » a permis de présenter un projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Afin d'assurer la transparence de cette opération, sa bonne gestion et le suivi du projet, il est proposé de créer un budget annexe qui sera dénommé « budget annexe maison de santé ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce projet seront inscrites lors du vote du budget 2026.

Le montant du projet global n'est à ce jour par encore défini, ni les sources de financement (subventions, investissement, fonds propres). Les dépenses liées à cette opération feront l'objet d'une récupération mensuelle de la TVA déductible en cours d'exécution des travaux. Le budget respectera la nomenclature M57, sera sans autonomie financière et sera rattaché au budget général.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que cette affaire pouvant constituer un conflit d'intérêts pour Monsieur le Maire, compte tenu de sa situation de proximité avec une personne possiblement intéressée, Monsieur le Maire ne prendra part ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Missionné par la ville dans son projet de création d'une maison de santé, le cabinet « Office Santé » a réalisé un audit du territoire, recensé les besoins des professionnels de santé. Depuis deux ans, des réunions ont été organisées avec les protagonistes concernés. La ville, porteuse du projet de création d'une maison médicale pluridisciplinaire, pourrait proposer des locaux, moyennant le versement d'un loyer, ou les revendrait aux professionnels de santé. En concertation avec la trésorerie de Vittel, il est proposé de créer un budget annexe dédié à ce projet.

Madame Marie-Laurence ZEIL demande pourquoi avoir perdu autant de temps pour lancer ce projet et l'annoncer maintenant ? Alors que les médecins exerçant sur Vittel sont tous âgés de 60 ans, que la ville est désormais classée en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) depuis le 1^{er} janvier 2026, que l'arrivée de nouveaux médecins est hypothétique, seules trois réunions pour la mise en œuvre de ce projet ont été organisées ! Ce sujet préoccupe les administrés.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que la municipalité n'a pas seulement organisé trois réunions avec les professionnels de santé mais a aussi analysé le projet de construction neuve ou de rénovation d'un

bâtiment, a pris des contacts, organisé des réunions avec les différents partenaires, le cabinet Office Santé, la CPAM, l'ARS... Au-delà de la participation de Madame ZEIL aux réunions avec les professionnels, le travail mené en interne ne se quantifie pas mais représente une part importante dans la phase préparatoire du projet. Le projet de construction de maison médicale est désormais bien avancé et pourra aussi accueillir d'autres praticiens.

Madame Marie-Laurence ZEIL rétorque que le but d'une maison médicale est d'accueillir un grand nombre de praticiens exerçant des soins différents. L'objectif n'est pas de transférer les actuels médecins dans de nouveaux locaux !

Madame Sylvie VINCENT précise que l'arrivée de deux médecins généralistes constituait la base du projet proposé par l'Agence Régionale de Santé et la CPAM. Alors que la France fait face à une pénurie de médecins, le territoire n'est pas non plus épargné par cette problématique. Face à cette situation de blocage, la municipalité a donc décidé de confier ce dossier au cabinet Office Santé qui l'a repris en mains. Le dossier est désormais bien avancé !

Monsieur Patrick FLOQUET déplore le manque de volonté de certains professionnels de santé du cru ; ce qui a conduit à en rechercher d'autres !

Pour répondre à l'interrogation de Monsieur Didier FORQUIGNON sur le choix d'un maître d'œuvre, pour la construction de ce bâtiment, Monsieur FLOQUET précise la nécessité de créer un budget annexe pour l'engager concrètement. Tel est l'objet de l'affaire inscrite à l'ordre du jour de ce jour consistant à délibérer sur la création d'un budget annexe dédié à la création d'une maison de santé !

Sur proposition de la commission des finances réunie le 12 février 2026, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de créer un budget annexe nommé « budget annexe maison de santé » ;
- Précise que ce budget annexe respectera la nomenclature M57, sera sans autonomie financière et rattaché au budget général.

8. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU PALAIS DES CONGRÈS - AVENANT AU CONTRAT :

Monsieur le Maire revient dans la salle et assure à nouveau la présidence de l'assemblée.

Madame Nicole CHARRON et Monsieur André HAUTCHAMP quittent la salle, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Lors de sa séance du 11 décembre 2025, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du palais des congrès, ainsi que le contrat à conclure avec la SPL « Destination Vittel » pour la période 2026-2030 et autorisé Monsieur le Maire à le signer.

À la suite de cette adoption, et avant la signature définitive du contrat, une analyse juridique et fiscale complémentaire a mis en évidence la nécessité d'ajuster certaines dispositions financières du projet de DSP afin de garantir sa conformité aux règles applicables en matière de TVA. Ces ajustements portent principalement sur :

- la facturation obligatoire de toutes les mises à disposition du Palais des Congrès à la Ville, aux associations, ou aux partenaires,
- La suppression de la contribution forfaitaire de base au profit de l'attribution d'une subvention d'équilibre hors champ de la TVA,
- la mise à jour de l'article 31 du contrat (cf. ci-après).

Des corrections d'erreurs matérielles sont également proposées :

- erreur de numérotation des articles à compter de l'article 21 initialement deux fois mentionné.
- suppression de la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 32.3 - Promotion du palais des congrès et de la station :

« Le délégataire contribue à la promotion du palais des congrès et, plus largement, à l'attractivité de la station thermale. Toute campagne de communication externe significative doit être soumise à l'accord préalable du délégant. ~~Les supports (logos, visuels, slogans) doivent être validés par la direction de la Communication.~~ »

Ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du contrat approuvé en décembre 2025, mais nécessitent la conclusion d'un avenant.

Sur proposition de la commission tourisme réunie le 10 février 2026, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve l'avenant ci-annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

9. TOURISME - TARIFS ET PRESTATIONS DU PALAIS DES CONGRÈS 2026 - MODIFICATION :

Par délibération n°05 du 11 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs 2026 du palais des congrès, exprimés en montants hors taxes, ainsi que les modalités de mise à disposition alors en vigueur.

À la suite d'une analyse juridique et fiscale complémentaire, il est apparu que les modalités de mise à disposition et de facturation prévues dans la délibération du 11 décembre 2025 devaient être ajustées afin de garantir la conformité du dispositif aux règles applicables en matière de TVA. En particulier, la possibilité de mise à disposition gratuite des espaces, telle que mentionnée dans la délibération initiale, n'est plus compatible avec les obligations fiscales applicables à la SPL dans le cadre de la DSP 2026 2030.

Conformément à l'avenant au contrat de DSP soumis parallèlement au Conseil municipal, il est désormais prévu que toute mise à disposition d'espaces du Palais des Congrès, y compris lorsqu'elle concerne des manifestations contribuant à l'animation et au rayonnement de la commune, fasse l'objet d'une facturation par la SPL Destination Vittel, sur la base des tarifs votés par le Conseil municipal.

La ville pourra, le cas échéant, attribuer aux associations bénéficiaires une subvention destinée à couvrir tout ou partie du montant hors taxe de la mise à disposition.

La TVA demeure à la charge de l'organisateur, conformément aux règles fiscales applicables.

Les tarifs 2026, annexés à la présente délibération, demeurent inchangés par rapport à ceux votés en décembre 2025. Seules leurs modalités d'application sont modifiées.

Dans ce contexte, il convient de rapporter la délibération n°05 du 11 décembre 2025 et de réadopter les tarifs 2026 dans le cadre du nouveau régime de facturation applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Sur proposition de la commission « tourisme et thermalisme » réunie le 10 février 2026, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Rapporte la délibération n°05 du 11 décembre 2025 relative aux tarifs 2026 du palais des congrès,
- Approuve les tarifs 2026 annexés à la présente délibération, sans modification de leurs montants,
- Valide les nouvelles modalités de mise à disposition et de facturation des espaces, telles qu'exposées ci-dessus,
- Précise que ces dispositions entreront en vigueur immédiatement et s'appliqueront à toutes les mises à disposition réalisées dans le cadre de la DSP.

10. TOURISME - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VITTEL ET LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « DESTINATION VITTEL » :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la ville de Vittel a repris l'exercice de sa compétence « promotion du tourisme » et a confié la gestion de son office de tourisme à la SPL Destination Vittel Contrexéville, devenue depuis SPL Destination Vittel. Cette organisation a permis d'assurer la continuité du service public touristique tout en laissant le temps nécessaire pour définir une gouvernance adaptée aux enjeux de la station et aux évolutions du projet Vittel Horizon 2030.

Aujourd'hui, Vittel connaît une nouvelle dynamique de développement touristique, portée notamment par la réhabilitation du Grand Hôtel et l'ouverture programmée du Grand Spa des Vosges en 2027. Ces projets structurants engagent la ville dans une montée en gamme de son offre touristique, fondée sur les valeurs « Vitalité – Sérénité – Élégance » et sur une évolution progressive de l'expérience proposée aux visiteurs.

Dans ce contexte de transformation profonde, il est indispensable de structurer davantage le service public touristique en fixant à la SPL Destination Vittel des objectifs clairs, mesurables et cohérents avec l'ambition de repositionnement de la destination.

La précédente convention étant arrivée à échéance, il est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens.

Le projet annexé définit précisément :

- Les missions confiées à la SPL : accueil et information multicanal, promotion de la destination, animation touristique, mise en réseau des acteurs locaux, structuration progressive de l'offre et commercialisation de prestations adaptées aux attentes actuelles.
- Le dispositif de pilotage et d'évaluation : dialogue sur la gestion, tableau de bord d'indicateurs simples et réalistes (fréquentation, visibilité digitale, retombées économiques locales, montée en gamme de l'expérience...).
- Les moyens humains, financiers et logistiques mobilisés par la Ville : mise à disposition des locaux de l'office de tourisme dans les anciennes salles d'attente de la gare, prise en charge des fluides et de la sécurité, et versement d'une compensation financière au titre des obligations de service public imposées à la SPL.
- Les obligations de transparence et de reporting : rapports d'activité périodiques et annuel, compte rendu financier détaillé et suivi des indicateurs.

La convention est conclue pour une durée initiale de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelable deux fois par tacite reconduction, dans la limite de six ans. Cette organisation par phases permettra d'adapter progressivement le rôle de l'office de tourisme aux évolutions du thermalisme, du sport bien-être, de l'offre d'activités et de l'ouverture du Grand Spa, dans la déclinaison du projet Vittel Horizon 2030.

Cette convention permet à la ville de :

- piloter stratégiquement le développement de la destination en cohérence avec son positionnement premium,
- renforcer l'image de Vittel et fidéliser la clientèle de curistes tout en conquérant de nouvelles clientèles,
- maîtriser l'emploi des deniers publics grâce à un suivi financier rigoureux et des résultats mesurables,
- développer les retombées économiques locales au bénéfice des acteurs socio-professionnels de la station.

Après avis favorable de la commission « tourisme et thermalisme », le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée pour la gestion de l'office de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits aux chapitres concernés du budget communal.

11. SPORTS - RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE « JEAN BOULOUMIÉ » - DEMANDE DE SUBVENTION :

Madame Nicole CHARRON et Monsieur André HAUTCHAMP reviennent dans la salle.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Nicole CHARRON.

Par délibération du 13 novembre 2025, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de différents partenaires et destinées à financer le projet de rénovation de l'éclairage public du stade « Jean Bouloumié », sur un montant prévisionnel global de travaux s'élevant à 487 000 € H.T.

Ainsi, un dossier d'aide a été déposé auprès de l'État, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et d'autres financeurs qui n'ont pas répondu favorablement à la sollicitation.

Suite au dépôt du dossier de demande de subvention DSIL, les services de l'État demandent de compléter cette délibération par les mentions d'approbation du projet par le Conseil Municipal et de son plan de financement s'établissant comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant	Origine	Taux	Montant
Rénovation de l'éclairage du stade	487 000,00 €	État - DSIL	40,00%	194 800,00 €
		FAFA	4,10 %	20 000,00 €
		Ville sur fonds propres	55,90 %	272 200,00 €
TOTAL DÉPENSES	487 000,00 €	TOTAL RECETTES	100,00 %	487 000,00 €

Monsieur Didier FORQUIGNON rappelle sa demande restée sans réponse concernant le montant des dépenses énergétiques des installations actuelles afin d'évaluer le retour sur investissement de cette opération de rénovation de l'éclairage du stade Bouloumié.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que celui-ci est difficilement quantifiable. Au stade, il n'existe pas de système de comptage spécifique et plusieurs équipements sont branchés sur le même compteur. À l'heure actuelle, il s'agit de rechercher des subventions qui pourraient financer ce projet.

Si l'étude démontre la non-rentabilité du projet, Monsieur le Maire précise qu'il ne se réalisera pas.

Compte tenu de ce qui précède, et considérant que cette rénovation permet d'améliorer significativement l'éclairage des terrains et d'étendre l'utilisation du complexe tout en réalisant des économies d'énergies et préservant l'environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de rénovation de l'éclairage du stade Jean Bouloumié ainsi que le plan de financement prévisionnel y afférent ;
- Sollicite une aide financière auprès des différents financeurs sur un montant prévisionnel global des travaux s'élevant à 487 000 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

12. BOURG-CENTRE - PROJET DE LIAISON DOUCE ENTRE VITTEL ET CONTREXÉVILLE - AVENANT À LA CONVENTION TRIPARTITE DE VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'EAU :

La liaison douce entre Vittel et Contrexéville constitue l'un des projets de mobilité à l'échelle intercommunale, inscrit dans le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la plaine des Vosges. Ce projet de mobilité active s'inscrit dans une démarche globale et prioritaire de redynamisation du territoire.

En sa qualité d'autorité organisatrice, la communauté de communes Terre d'Eau, au titre de sa compétence « mobilité », porte et coordonne ce projet de création, d'amélioration et de sécurisation des itinéraires cyclables en tant que maître d'ouvrage, dont l'ensemble des tronçons sont situés sur les territoires des communes de Vittel et Contrexéville.

Par délibérations respectives du 7 mars et du 9 mars 2023, les communes de Contrexéville et de Vittel ont affirmé leur engagement dans le projet de liaison douce entre Vittel et Contrexéville, validé la convention tripartite de versement des fonds de concours et des modalités de participation, en direction de la communauté de communes Terre d'Eau.

Compte tenu de l'évolution du projet, il convient d'actualiser ladite convention relative au fonds de concours entre la communauté de communes Terre d'Eau, la ville de Vittel et la ville de Contrexéville, comme suit :

L'article 4 « modalités de versement du fonds de concours » est précisé comme suit :

« L'opération étant inscrite comptablement en compte de tiers, la communauté de communes Terre d'Eau ne retouchera pas de TVA sur les dépenses. C'est pourquoi les versements demandés par la communauté de communes Terre d'Eau aux villes de Vittel et de Contrexéville seront calculées sur les dépenses toutes taxes comprises. Une régularisation des versements déjà réalisés en 2024 et 2025 pour les marchés de prestations, sera opérée au 1^{er} trimestre 2026, après application de la TVA, et selon les modalités prévues au sein de l'article 4 de ladite convention ».

L'article 6 « engagements des parties, alinéa 2 », est modifié comme suit :

« La commune de Vittel et la commune de Contrexéville s'engagent à poursuivre la réalisation des travaux sur leur périmètre communal, aux côtés de la communauté de communes Terre d'Eau, maître d'ouvrage, assisté de l'agence technique départementale, en qualité d'assistants à maîtrise d'ouvrage. En cas de besoin en fonds, et en attendant le versement des subventions, la communauté de communes Terre d'Eau pourra solliciter un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Dans ce cadre, les frais bancaires (intérêts et assurance) seront supportés par les villes de Vittel et de Contrexéville, selon la répartition financière définie à l'article 3, alinéa 2 de la présente convention, laquelle prévoit une participation financière calculée en fonction des coûts des travaux par tronçon, situé sur le périmètre de chacune des deux communes ».

Les autres modalités contenues dans la convention demeurent inchangées.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes de l'avenant à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la communauté de communes Terre d'Eau pour le projet de liaison douce Contrexéville-Vittel, tel que mentionné ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant, et tout document afférent à cette affaire.

13. GESTION DE L'EAU – CONVENTION DE VENTE D'EAU À LA COMMUNE DE NORROY :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Thierry LEDZINSKI qui présente les points n° 13 et 14.

Par délibérations du 11 décembre 2025 et du 12 décembre 2025, les communes de Vittel et de Norroy-sur-Vair, constituées en groupement d'autorités concédantes entre personnes publiques, ont décidé de déléguer la gestion de leurs services publics d'eau potable à la société SAUR.

Le cahier des charges dudit contrat prévoit expressément en son article 8.4.3, la fourniture de l'eau à la commune de Norroy sur Vair par la commune de Vittel. La commune de Vittel consent à fournir à la commune de Norroy sur Vair l'eau potable nécessaire à ses besoins dans la limite d'une consommation journalière maximale de 200 (deux cent) m³.

La convention en pièce jointe prévoit les conditions dans lesquelles la commune de Vittel fournit de l'eau à la commune de Norroy sur Vair et la rémunération du service, le délégataire encaissant les sommes dues par la commune de Norroy sur Vair pour le compte de la commune de Vittel et de l'Etat pour les parts leur revenant.

Bien qu'il s'agisse d'une vente en gros - un seul compteur à relever, mais les communes étant situées sur une zone de répartition des eaux dont la nappe présente un déficit chronique, le tarif facturé à la commune de Norroy sur Vair correspond au prix de vente de l'eau appliqué par la commune de Vittel à ses abonnés et s'élève à 0,3150 € H.T./m³.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention à intervenir avec la commune de Norroy sur Vair pour la fourniture d'eau en gros ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

14. GESTION DES EAUX PLUVIALES - CONVENTION TRIPARTITE POUR LES PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES ENTRE LE SIAE2PV, LA VILLE DE VITTEL ET LA SOCIÉTÉ SUEZ EAU FRANCE :

Le syndicat intercommunal de l'assainissement et de l'eau potable du Vair et du Petit Vair (SIAE2PV) a confié, par affermage à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de quinze ans, la gestion des installations d'assainissement (station d'épuration et collecteurs intercommunaux, poste de relèvement compris), à la société SUEZ Eau France.

L'article 6.1.1 du contrat de délégation prévoit notamment que « le concessionnaire doit effectuer les prestations d'entretien des réseaux unitaires sur l'ensemble du périmètre délégué, ou pluviaux uniquement

sur le territoire des communes de Contrexéville et de Vittel. Ces prestations comprennent la surveillance et l'entretien, y compris le nettoyage périodique des avaloirs et bouches d'engouffrements, ainsi que leur raccordement sur le réseau. Les prestations comprennent aussi les interventions en cas d'urgence ».

Les statuts du SIAE2PV prévoient la possibilité d'exercer des activités par convention, notamment en matière de gestion des eaux pluviales. Pour ce faire, il est nécessaire de formaliser les engagements de chacune des parties dans le cadre d'une convention entre le SIAE2PV, son délégataire la société SUEZ Eau France et la commune de Vittel. Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le concessionnaire intervient, dans le cadre du contrat de délégation avec SIAE2PV, au nom et pour le compte de la commune de Vittel pour la surveillance et l'entretien du réseau d'eaux pluviales, tel que décrit dans l'article 6.1.1. Cette convention précise entre autres, la durée, les missions, les modalités financières.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention tripartite pour les prestations d'entretien des réseaux d'eaux pluviales, ci-annexée, à intervenir entre le SIAE2PV, la ville de Vittel et la société Suez France,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer et tout document afférent à cette affaire.

15. COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES – RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES ASSURANCES :

Afin de faciliter la gestion du marché, de l'exécution et du suivi de leurs marchés d'assurances, responsabilité civile, dommage aux biens et véhicules à moteur, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation, d'exécution et de suivi des marchés, la ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale, la communauté de communes Terre d'Eau et la Régie Vittel Sports ont décidé de se regrouper et de constituer un groupement de commandes, en application de l'article L2113-6 du code de la commande publique.

La convention constitutive du groupement ci-jointe, a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement jusqu'au terme du marché.

La ville de Vittel serait le coordonnateur du groupement jusqu'à la signature des marchés. Les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis entre les organismes concernés au prorata du montant de leurs marchés respectifs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve le projet de convention portant constitution d'un groupement de commandes entre les instances précitées,
- désigne la ville de Vittel comme mandataire du groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché.

16. TRAVAUX – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur André HAUTCHAMP, qui présente les points n° 16, n° 17, n° 18, n° 19, n° 20.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, sur la commune de Vittel, Enedis doit réaliser sur la parcelle section AR n°0093 au lieu-dit « Le Parc », (exèdre à musique) appartenant à la ville de Vittel :

- L'établissement, dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 10 mètres ainsi que ses accessoires,
- L'établissement si besoin de bornes de repérage,
- L'établissement d'un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade
- L'élagage, l'enlèvement, l'abattage et le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages et gênant leur pose ou pouvant leur occasionner des dommages.

Au titre de compensation forfaitaire, Enedis s'engage à verser au propriétaire une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de servitudes ci-annexé, et autorisant les travaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte et document permettant la mise en œuvre de ces décisions et à entreprendre toute démarche à cet effet.

17. AMÉNAGEMENT URBAIN – CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL – CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES :

En application de son règlement de voirie départementale, le Conseil Départemental a fixé des obligations d'entretien du domaine public routier.

En dehors des agglomérations, le Conseil Départemental assure l'entretien des éléments de voirie situés à l'intérieur de l'emprise de la route : chaussée, ses dépendances et accessoires, ouvrages d'art portant la R.D., aqueducs conduisant les eaux de ruissellement de la route, équipements de sécurité, signalisation horizontale réglementaire nécessaire au guidage et à la sécurité des usagers.

En agglomération, le Conseil Départemental assure :

- l'entretien des éléments et murs de soutènement de la route, des fossés de voirie de la chaussée, des ouvrages d'art et murs de soutènement de la route, des fossés et aqueducs transversaux,
- le marquage au sol de la signalisation de police et des carrefours complexes,
- une partie de la signalisation verticale et de la signalisation directionnelle pour les mentions desservies par le réseau routier départemental et inscrites au schéma directeur de signalisation départementale, à l'exception des ensembles de signalisation qui sont la conséquence d'un choix esthétique particulier de la commune,
- l'entretien et le remplacement éventuel de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, sauf accord contraire entre les parties, et sur demande de la commune.

Il n'assure ni le financement, ni l'entretien des dépendances aménagées : trottoirs, pistes cyclables, pavés, dallages, plantations, espaces verts, îlots, refuges de passages piétons, parkings latéraux, éclairage public, réseaux d'assainissement pluviaux et eaux usées ainsi que les ouvrages d'assainissement, la signalisation horizontale, les réseaux d'eau potable, d'électricité, de gaz, de télécommunications et les ouvrages annexes ainsi que tous les éléments qui ne sont pas nécessaires à la conservation et à l'exploitation de la route, les missions de nettoyage, de fauchage et de débroussaillage.

D'une façon générale, tous les équipements liés à des mesures de police de circulation, y compris les feux de signalisation.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de conclure avec le Conseil Départemental des Vosges, une convention d'entretien du domaine public routier, ci-annexée, fixant les modalités relatives à la gestion des giratoires en agglomération et hors agglomération, la description et l'exécution de travaux d'entretien de ces équipements.

Aucune compensation financière ne sera due par les deux collectivités concernées, à l'issue de l'établissement de la présente convention.

Monsieur le Maire précise que la convention prévoit l'enlèvement de colonnes sur le giratoire dit « des fontaines ». Un courrier sera transmis au président du Conseil Départemental des Vosges pour signaler le caractère sécuritaire de cet équipement susceptible de freiner la vitesse excessive d'un véhicule.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention ci-annexée, à intervenir avec le Conseil Départemental des Vosges,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte et document permettant la mise en œuvre de ces décisions et à entreprendre toute démarche à cet effet.

18. PATRIMOINE - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE N° AL81 :

La SCI LAULIE, représentée par Monsieur Thierry GERARD, souhaite faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL n°81 pour y construire sa maison d'habitation avec garage attenant.

Il vous est proposé d'accéder à la demande de la SCI LAULIE, ou toute autre société s'y substituant, et de lui céder la parcelle AL n°81, rue du docteur Fournier, d'une surface de 678 m² au prix de 45 € H.T./m². L'estimation des Domaines est référencée 2025-88516-82353.

La cession sera conditionnée par l'obtention du permis de construire. L'acte comportera une clause résolutoire précisant que, dans le cas où la construction projetée ne serait pas achevée dans le délai de trois ans, la vente serait résolue de plein droit et la ville de Vittel récupérerait la parcelle au prix de vente, l'acquéreur gardant les frais de vente et de résolution à sa charge.

Monsieur André HAUTCHAMP précise que le produit de cette vente s'établit à 30 510 €.

Monsieur Didier FORQUIGNON demande sur quels critères l'acheteur est choisi.

Monsieur Patrick FLOQUET précise que le choix s'opère sur l'ordre d'arrivée de la demande, et en fonction du projet, ainsi que sur la capacité financière du pétitionnaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la cession de la parcelle cadastrée section AL n°81, d'une surface de 678 m², au prix de 45 € H.T./m² au profit de la SCI LAULIE, ou toute autre société, dans les conditions susmentionnées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Vittel.

19. PATRIMOINE - QUARTIER DES COLLINES - TRANCHE N°3 - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BC N° 969 :

Monsieur et Madame Hasan-Can et Aslihan ARSLAN, domiciliés à Vittel, souhaitent acquérir la parcelle cadastrée section BC n°969 constituant le lot n°20 de la tranche 3 du quartier des Collines, d'une contenance de 983 m², à l'angle des rues Simone Veil et Marie Curie.

Le prix de cession est de 31,77 € H.T./m², conformément à la délibération du 26 mars 2025.

La signature de l'acte de vente sera subordonnée à l'obtention du permis de construire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la cession de la parcelle cadastrée section BC n°969 constituant le lot n°20 de la tranche 3 du quartier des Collines, d'une contenance de 983 m², aux conditions susmentionnées ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ou son représentant à signer l'acte de vente dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Vittel.

20. PATRIMOINE - PARTIE DE LA PARCELLE AR 100 - CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ « VITTEL EN SELLE » - MODIFICATION DU NOM DU TITULAIRE :

Par délibération du 11 décembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'un bail emphytéotique avec la société « Vittel en Selle » sur la parcelle AR 100, située à l'entrée du parc thermal. Il conviendrait de modifier le nom du titulaire du bail et de remplacer « Vittel en Selle » par « Vittel Bouge » ou toute autre société s'y substituant.

Le reste de la délibération demeure inchangé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la conclusion du bail emphytéotique du projet d'activités de locations de cycles, karts et rosalias au profit de la société « Vittel Bouge », ou tout autre société s'y substituant,
- Précise que les autres conditions mentionnées dans la délibération du 11 décembre 2025 demeurent inchangées ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Vittel.

21. AFFAIRES SCOLAIRES - FUSION DES ÉCOLES MATERNELLES :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Valentin VASSALLO.

La baisse continue des effectifs scolaires dans les écoles maternelles de la commune ne permet plus le maintien de six classes à la rentrée de septembre 2026 et laisse présager la fermeture d'une classe.

Les locaux actuels des écoles maternelles Petit Ban et Louis Blanc présentent des superficies devenues disproportionnées au regard du nombre de classes dans chaque structure, générant des coûts d'énergie et de fonctionnement importants pour la collectivité. Au regard de ces éléments, il a été décidé d'optimiser l'organisation du service public de l'éducation, d'assurer de bonnes conditions d'accueil des élèves et de garantir une gestion efficiente des bâtiments communaux.

Réunis en comité de pilotage, le 27 janvier 2026, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN), les directrices des écoles élémentaires Ginette et Hubert Voilquin et Haut de Fol, ainsi que des deux écoles maternelles Petit Ban et Louis Blanc, les représentants des parents d'élèves (LIPE), le référent DDEN, le représentant de la Région Grand Est pour les transports scolaires, les élus municipaux, les responsables du service éducation enfance jeunesse, ont émis un avis favorable à la fusion des deux écoles maternelles sur un site unique.

L'école maternelle Louis Blanc a été retenue comme lieu d'implantation unique de la future école maternelle fusionnée, à compter de la rentrée de septembre 2026.

Ce comité a proposé une harmonisation des horaires scolaires entre les écoles de Vittel, selon les modalités suivantes :

Ecole	Horaires scolaires actuels				Horaires scolaires projetés			
Elémentaire « Ginette et Hubert Voilquin »	08h05	11h05	13h05	16h05	08h30	11h30	13h40	16h40
Maternelle « Petit Ban »	08h15	11h15	13h15	16h15	08h40	11h40	13h50	16h50
Maternelle « Louis Blanc »	08h40	11h40	13h50	16h50				
Elémentaire « Haut de Fol »	08h55	11h55	14h05	17h05	08h50	11h50	14h00	17h00

Les conseils d'école ont été consultés conformément à la réglementation, aux dates suivantes :

- 3 février 2026 pour l'école élémentaire Haut de Fol,
- 5 février 2026 pour l'école élémentaire Ginette et Hubert Voilquin,
- 9 février 2026 pour les deux écoles maternelles.

L'avis des conseils d'école, ainsi que la présente délibération, seront transmis à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale afin d'engager officiellement la procédure de fusion auprès des services de l'Éducation Nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la fusion des écoles maternelles Petit Ban et Louis Blanc, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, sur le site de l'école maternelle Louis Blanc ;
- Approuve les nouveaux horaires scolaires applicables à compter de la rentrée 2026 pour les écoles de Vittel, tels que présentés ci-dessus ;
- Décide de transmettre la présente délibération, accompagnée des comptes rendus des conseils d'école, à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pour instruction de la demande de fusion ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

22. ÉDUCATION-JEUNESSE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'AIDE AUX TEMPS LIBRES SUR FONDS LOCAUX DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES POUR LES SÉJOURS EN ALSH - ANNÉE 2026 :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Ghislaine COSSIN.

La ville de Vittel assure et organise un accueil collectif de loisirs les mercredis et pendant les vacances. Elle est signataire d'une convention annuelle d'aide aux temps libres avec la CAF des Vosges.

Dans le cadre de sa politique, la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges accorde des aides financières versées directement aux structures accueillant des enfants de 3 à 18 ans. Il s'agit de l'aide aux loisirs.

Cette aide est utilisable pour les séjours en ALSH qui ont reçu une autorisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations hors TAP ou NAP.

Le gestionnaire s'engage :

- à ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et qu'elle s'adresse sans discrimination à tous les publics. De plus, la structure s'engage à respecter la charte de laïcité de la branche famille avec ses partenaires ;
- à proposer des services et/ou des activités ouvertes à tous les publics, s'appuyant sur un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté ;
- à faciliter, par une politique d'encadrement et de tarifs adaptés, l'accès des jeunes issus des familles modestes.

Et au regard du public, il s'engage à accepter l'aide aux loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges présentés par l'allocataire en règlement des séjours effectués en ALSH hors TAP.

Il s'engage à respecter les engagements précisés dans ladite convention d'aide au temps libre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention d'aide aux temps libres sur fonds locaux de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges 2026 pour les séjours en ALSH, ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ladite convention.

23. RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Patrick FLOQUET qui présente les points n° 23, n° 24, n° 25 et n° 26.

Après avis favorables du comité social territorial et de la commission des ressources humaines réunis le 12 février 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs de la manière suivante :

➤ Au 1^{er} mars 2026 :

1^{ère} Modification

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35h00

Création d'un poste d'adjoint administratif à 35h00

Il s'agit de procéder à la nomination stagiaire d'un agent des services techniques.

2^{ème} modification

Suppression d'un poste de rédacteur à 35h00

Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à 35h00

Il s'agit de procéder à la nomination d'un agent du service population déclaré lauréat du concours

Monsieur le Maire sera chargé de procéder à la nomination de l'agent intéressé dans les conditions fixées par les textes relatifs au statut de la fonction publique territoriale. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus au budget primitif de 2026 au c/012 « charges de personnel et frais assimilés ».

24. RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS :

La ville a conclu plusieurs conventions de mise à disposition de personnels avec différents partenaires, afin de répondre à des besoins ponctuels ou récurrents de fonctionnement.

Ces conventions concernent :

- la mise à disposition de personnel au bénéfice des clubs sportifs,
- la mise à disposition de personnel auprès du PETR,
- la mise à disposition d'agents du CCAS dans le cadre des manifestations,
- l'intervention d'une diététicienne du CHOV, pour des actions menées au sein de la collectivité.

Ces mises à disposition se déroulent dans des conditions satisfaisantes, tant sur le plan organisationnel que financier, et répondent à des besoins identifiés. Il est proposé de renouveler ces conventions dans les mêmes conditions, par reconduction tacite.

Pour les personnels municipaux, la ville versera aux agents la rémunération correspondant à leurs grades et le bénéficiaire remboursera annuellement à la ville le montant total des rémunérations et des charges de toute nature, selon le taux horaire des agents intervenus et le nombre d'heures d'intervention.

Pour le CCAS et le CHOV, ces employeurs assurent la rémunération de leurs agents et établissent une facture à la ville, selon le nombre d'heures réalisées au bénéfice de la ville.

Après avis favorables du comité social territorial et de la commission des ressources humaines réunis le 12 février 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les conventions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les délibérations afférentes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles relatifs au bon déroulement de ces projets.

25. RESSOURCES HUMAINES - INTERVENTIONS DES VACATAIRES JEUNESSE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 22 MARS 2005 :

La délibération du 22 mars 2005 a fixé le taux horaire des vacations à l'accueil périscolaire à 11,71 €, avec une indexation sur la valeur du point. Or, cette modalité d'indexation n'est aujourd'hui plus adaptée. En effet, le SMIC horaire brut applicable en 2026 est fixé à 12,02 €, soit un montant désormais supérieur au taux issu de la valeur du point.

Afin de garantir une rémunération conforme au minimum légal et de simplifier les modalités de calcul, il est proposé de :

- Modifier la délibération du 22 mars 2005,
- Abandonner l'indexation sur la valeur du point,
- Aligner le taux horaire des vacations sur le taux horaire du SMIC en vigueur.

Après avis favorables du comité social territorial et de la commission des ressources humaines réunis le 12 février 2026, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Modifie la délibération du 22 mars 2005 relative au taux horaire des vacations à l'accueil périscolaire ;
- Fixe le taux horaire des vacations à l'accueil périscolaire sur la base du taux horaire brut du SMIC en vigueur au moment de la réalisation de la vacation, à compter du 1^{er} mars 2026 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

26. RESSOURCES HUMAINES - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :

Dans le cadre des élections professionnelles du 10 décembre, il est nécessaire de fixer les modalités de fonctionnement du futur Comité Social Territorial (CST) commun à la ville et au CCAS, conformément au décret du 10 mai 2021.

L'effectif de référence au 1^{er} janvier 2026 est de 170 agents, ce qui permet de fixer le nombre de représentants du personnel entre 3 et 5 membres. Il est proposé de retenir 4 titulaires et 4 suppléants et de maintenir le paritarisme numérique, avec 4 représentants des collectivités, en nombre égal à celui des représentants du personnel.

Compte tenu de l'absence de risques professionnels particuliers, il est proposé de ne pas créer de formation spécialisée.

Le fonctionnement du CST commun sera assuré par la ville de Vittel, et l'avis des représentants des collectivités sera recueilli sur toutes les questions soumises au CST.

Ces modalités ayant fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales, et après avis favorables du comité social territorial et de la commission des ressources humaines réunis le 12 février 2026, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide que le fonctionnement du CST commun à la ville et au CCAS sera assuré par la ville de Vittel,
- fixe à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel et à quatre le nombre de représentants suppléants au sein du CST,
- décide de maintenir le paritarisme numérique en fixant à 4 le nombre de représentants des collectivités, égal à celui des représentants du personnel, et en nombre égal le nombre de suppléants,
- décide de ne pas créer de formation spécialisée ni de formation spécialisée de service ou de site,
- décide le recueil, par le CST, de l'avis des représentants des collectivités sur toutes les questions sur lesquelles le CST émet un avis.

27. ÉCONOMIE – COMMERCE – DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2026 – DEMANDE DE MODIFICATION DE DATES :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Fabienne PICARD.

En août 2025, l'enseigne LIDL a sollicité une dérogation au repos dominical pour pouvoir ouvrir le magasin quatre dimanches du mois de décembre 2026. Par délibération du 30 septembre 2025, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette demande d'ouverture les dimanches 06, 13, 20 et 27 décembre 2026 de 08h30 jusqu'à 17h00.

Par courrier du 16 décembre 2025, cette enseigne a modifié sa demande en ajoutant six dimanches supplémentaires aux dates susmentionnées, soit les 28 juin, 05 juillet, 12 juillet, 19 juillet, 30 août, 06 septembre 2026 de 08h30 à 19h30.

La loi du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » donne la possibilité aux Maires de répondre à la demande d'ouverture des commerces lorsqu'elle génère plus d'activité et plus d'emploi, en portant à 12 par an le nombre de dimanches pour lesquels le repos dominical peut être supprimé par décision du Maire, après avis du Conseil Municipal. Lorsque l'ouverture de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, à la majorité,

- Emet un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale 2026, aux dates susmentionnées ;
- Décide que les dates d'ouvertures dominicales seront définies par un arrêté du Maire, sous réserve des avis favorables des organisations syndicales et patronales et de la communauté de communes Terre d'Eau, qui seront consultés,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Trois votes contre : Monsieur Francis MARQUIS, Madame Nadine BAILLY et son pouvoir (Madame Maryse RATTIER).

28. INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE – DEMANDE DE RETRAIT, D'ADHÉSION :

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Thierry LEDZINSKI qui présente les points n° 28 et n°29.

A. Demande de retrait de la commune nouvelle de Neufchâteau :

La commune de Rollainville est adhérente au syndicat mixte pour l'informatisation communale depuis 2004 ; la commune de Neufchâteau n'était pas adhérente puisqu'elle disposait des services informatiques nécessaires.

Ces deux communes ont fusionné le 1^{er} janvier 2025 pour devenir la commune nouvelle de Neufchâteau. Conformément à l'article 13 de l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2024, la commune nouvelle se substitue aux anciennes communes de Neufchâteau et de Rollainville au sein des syndicats au sein desquels elles étaient adhérentes. La commune nouvelle est donc devenue adhérente au SMIC des

Vosges. Par délibération du 03 novembre 2025, la commune nouvelle de Neufchâteau a sollicité son retrait du SMIC des Vosges.

Par délibération du 25 novembre 2025, le comité syndical du SMIC des Vosges s'est prononcé favorablement à la demande de retrait de la commune nouvelle de Neufchâteau. Cette commune nouvelle pourra bénéficier si elle le souhaite, des services du SMIC des Vosges, en tant que commune non adhérente, selon les tarifs fixés par la délibération n° 10 du 20 novembre 2024.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de retrait de la commune nouvelle de Neufchâteau du SMIC des Vosges.

B. Demande d'adhésion de la commune de Barisey-la-Côte (54)

Par délibération, la commune de Barisey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle), a demandé son adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges (SMIC).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'adhésion.

29. INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES – DEMANDES DE RETRAIT, D'ADHÉSION DE COLLECTIVITÉS :

A. Demande de retrait de la commune nouvelle de Neufchâteau :

Par délibération du 03 novembre 2025, la commune nouvelle de Neufchâteau, composée de Neufchâteau et de Rollainville, a sollicité son retrait du syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC). Sur les deux anciennes communes, seule celle de Rollainville adhère au SDANC avant la création de la commune nouvelle.

Par délibération du 03 décembre 2025, le comité syndical du SDANC a accepté la demande de retrait présentée par la commune nouvelle de Neufchâteau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de retrait de la commune nouvelle de Neufchâteau du SDANC des Vosges.

B. Demande d'adhésion à la compétence à la carte « entretien » par deux collectivités :

La compétence « entretien » du syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges (SDANC) est une compétence à la carte. Les collectivités adhérentes à la compétence obligatoire « contrôle » doivent solliciter leur adhésion à cette compétence facultative si elles souhaitent bénéficier de ce service.

Par délibérations respectives du 28 novembre 2025 et du 23 juin 2025, la communauté de communes de Bruyères « Vallons des Vosges » et la commune de Circourt-sur-Mouzon ont sollicité leur adhésion à cette compétence. Par délibération du 22 janvier 2026, le comité syndical du SDANC a approuvé l'adhésion de ces deux collectivités à la compétence dite à la carte « entretien ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à ces deux demandes d'adhésion.

30. COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE CONFORMÉMENT AUX DÉLIBÉRATIONS DU 25 MAI 2020 ET DU 05 OCTOBRE 2023 PAR LESQUELLES LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

N°	Date	Objet
2025-216	27/11/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AY n° 447, n° 448, n° 617 et n° 620 au 59, rue Emile Mairerichard
2025-217	27/11/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AS n° 347 au 174, rue Ernest Perrochon

N°	Date	Objet
2025-218	27/11/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AK n° 80 au 74, rue du Général Mangin
2025-219	27/11/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AL n° 370 au 198, rue de la Vauviard
2025-220	27/11/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AK n° 152-444 au 14, rue Jeanne d'Arc
2025-221	27/11/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AT n° 389 au 88, avenue de la Roseraie
2025-222	21/11/2025	Contrat de prestations, services d'hébergement annuel, assistance hotline et SMTP, logiciel de gestion des bibliothèques du 15 décembre 2025 au 14 décembre 2026 – PMB Services à Montval-sur-Loir (72) : 2 413,84 € H.T.
2025-223	21/11/2025	Renouvellement de l'adhésion à l'association « Interbibly » à Chalons-en-Champagne (51) - Année 2026 : 30,00 €
2025-224	24/11/2025	Tarifs des installations sportives et du complexe aquatique, à compter du 1 ^{er} janvier 2026
2025-225	26/11/2025	Marché à procédure adaptée – Achat de plants pour le fleurissement pour les années 2026 à 2029 – Société « Les serres de Barges » à Barges (70) Lot n° 1 plantes pour massifs : 37 000,00 € H.T. maxi annuel Lot n° 2 plantes pour jardinières et vasques : 25 000,00 € H.T. maxi annuel
2025-226	26/11/2025	Recours aux services du cabinet FILOR Avocats à Villers-les-Nancy (54) – Mission d'analyse juridique, projet de convention de délégation de service public du palais des congrès : 280,00 € H.T./heure dans la limite de 1000,00 € H.T.
2025-227	26/11/2025	Convention d'occupation précaire et révocable – Mise à disposition à titre gratuit, le 4 décembre 2025 d'une salle dans les locaux de l'école maternelle Louis Blanc– Coopérative scolaire de l'école Louis Blanc à Vittel
2025-228	05/12/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section BC n° 844 au 234, rue Alouette des Champs
2025-229	02/12/2025	Etude de faisabilité solaire photovoltaïque - Demande de subvention d'investissement auprès de la Région Grand Est (Climaxion) : 5 947,20 € H.T.
2025-230	08/12/2025	Contrat de prestations – SCEA « les jardins de Madam » - Activités scolaires et périscolaires de l'année 2026 : 2 960,00 € H.T.
2025-231	09/12/2025	Convention d'occupation précaire et révocable – Mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle dans les locaux de Vittel Accueil sis 3, rue du Maréchal Foch à Vittel le samedi 17 janvier 2026 à l'association « maison du patrimoine »
2025-232	11/12/2025	Régie de recettes et d'avances « animations et affaires culturelles » - Modification d'encaissement des recettes avec le Pass Culture
2025-233	11/12/2025	Avenant n° 2 au marché sur appel d'offres « prestations de services d'assurance du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 » - Groupement de commandes avec la CCTE, la régie Vittel Sports, et le CCAS de la ville de Vittel Lot n° 5 flotte automobile – Révision du montant de la cotisation annuelle de la ville de Vittel : moins-value de 2 474,56 € T.T.C.
2025-234	11/12/2025	Marché à procédure adaptée – Maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité du système d'incendie du bâtiment de l'Alhambra – Entreprise Socotec Smart Solutions à Maxéville (54) : 5 200,00 € H.T. – 6 240,00 € T.T.C.
2025-235	22/12/2025	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AY n° 263 au 1, rue du Cras
2025-236	22/12/2025	Convention d'utilisation d'un créneau piscine et séances d'aquagym du 15 septembre 2025 au 19 juin 2026– Foyer de Châtenois (88) – Saison 2025-2026 : 226,80 €/personne
2025-237	22/12/2025	Convention de gestion et d'animations sportives – Saison 2025-2026 – Mise à disposition, à titre gracieux de la salle Saint-Joseph les matinées des dimanches 23 novembre 2025, 18 janvier 2026 et 29 mars 2026 - Chorale Aquasong à Vittel

N°	Date	Objet
2026-001	05/01/2026	Avenant n° 1 – Convention d'occupation précaire et révocable – Programmation de dates pour la mise à disposition de salles au 3, rue du Maréchal Foch – Associations « club cartophile de Vittel » et « Vittel Accueil »
2026-002	05/01/2026	Convention d'occupation précaire et révocable – Mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle dans les locaux de Vittel Accueil, le 31 janvier 2026 – Association « club cartophile de Vittel »
2026-003	05/01/2026	Convention d'occupation précaire et révocable – Mise à disposition, à titre gratuit, des locaux sis 4, rue du Général Mangin, à compter du 1 ^{er} octobre 2025 pour une durée d'un an – Croix-Rouge Française, antenne locale de Vittel-Contrexéville
2026-004	05/01/2026	Avenant n° 3 – Marché sur appel d'offres ouvert – Performance énergétique pour l'exploitation des installations thermiques et aérauliques – IDEX Energies à Maxéville (54) – Ajout ou modification de certaines prestations : moins-value de 49 590,06 € H.T., passant de 766 567,47 € H.T. annuel à 716 977,40 € H.T. annuel
2026-005	05/01/2026	Avenant n° 4 – Marché sur appel d'offres ouvert - Performance énergétique pour l'exploitation des installations thermiques et aérauliques – IDEX Energies à Maxéville (54) – Ajout ou modification de certaines prestations : moins-value de 3 561,41 € H.T. passant de 716 977,40 € H.T. annuel à 713 415,99 € H.T. annuel
2026-006	06/01/2026	Attribution d'une concession au columbarium, au cimetière communal pour une durée cinquantenaire du 06 janvier 2026 et expirant le 06 janvier 2076 – Mme Isabelle BILQUE à Vittel : 500,00 €
2026-007	13/01/2026	Marché à procédure adaptée – Prestations informatiques pour 2026 – Vitia à Vittel (88) : 80 000,00 € maxi annuel H.T. – 96 000,00 € maxi annuel T.T.C.
2026-008	06/01/2026	Convention de mise à disposition d'équipements sportifs communaux – Association « Nancy Athlétisme métropole » du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026 : 2,65 € par athlète
2026-009	14/01/2026	Convention de mise à disposition de l'équipe pluridisciplinaire de l'hôpital de jour pour adultes du centre hospitalier de Ravenel à Mirecourt, d'une partie de la salle Saint-Joseph, à titre gratuit, pour la pratique d'actions sportives et physiques, jusqu'au 31 décembre 2026
2026-010	14/01/2026	Convention de mise à disposition des piscines municipales, de la salle de gymnastique Le Pennec, le gymnase Dacoury et le stade Bouloumié – Collège Jules Verne à Vittel, pour une durée d'un an, à compter du 1 ^{er} septembre 2025 - 4,70 € par élève, pour les créneaux piscine, les jeudis du 11 septembre 2025 au 12 février 2026 ; - gratuit pour les autres équipements sportifs pour les 36 semaines scolaires
2026-011	14/01/2026	Convention de mise à disposition de la salle de musculation, de spistes d'athlétisme indoor et outdoor, du centre de préparation omnisports - Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 – Association « Athlétic Vosges Entente Club » à Mirecourt (88) : 2,65 € par personne et par séance
2026-012	15/01/2026	Convention d'utilisation d'un créneau piscine, saison 2025-2026 - ADAPEI88 IME Clair Matin à Saint-Amé (88) : 3,20 € par usager
2026-013	16/01/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AV n° 86 au 39, allée de Réveillon
2026-014	16/01/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AY n° 216, au 163, rue Division Leclerc
2026-015	16/01/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AB n° 468 au 194, allée des Preys
2026-016	16/01/2026	Renouvellement d'une concession cinquantenaire au cimetière communal, compter du 05 mars 2026 - Mme Pierrette VAUTHIER : 500,00 €
2026-017	20/01/2026	Convention d'occupation précaire et révocable - Mise à disposition, à titre gratuit, des locaux sis 4, rue du Général Mangin à Vittel, à compter du 1 ^{er} octobre 2025, pour une durée d'un an - Cercle généalogique et historique de Vittel

N°	Date	Objet
2026-018	20/01/2026	Convention d'occupation précaire et révocable - Mise à disposition, à titre gratuit, des salles n° 1 et n° 6 dans les locaux sis 3, rue du Maréchal Foch, du samedi 17 janvier 2026 à 17h00 au dimanche 18 janvier 2026 à 18h30 - Association « Vittel Accueil »
2026-019	27/01/2026	Projet ados « objectif Disney » -- Don de l'association « Lions Club Eaux Vives » : 300,00 €
2026-020	27/01/2026	Projet ados « objectif Disney » - Don de l'association « Kiwanis club de Vittel » : 500,00 €
2026-021	30/01/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AK n°50, d'une superficie de 7a 78ca au 174, rue Raymond Poincaré
2026-022	30/01/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AY n°684, d'une superficie de 17a 55ca au 169, rue du Maréchal Foch
2026-023	28/01/2026	Bail commercial dérogatoire - Occupation de l'ancienne pharmacie sise 210, rue de Verdun du 13 janvier 2026 pour une durée de six mois - SARL Cosy par Pause Nature : loyer de 720,00 €/mois, hors charges
2026-024	29/01/2026	Convention de partenariat, renouvellement de l'adhésion 2026 à l'association « Chantiers-Services » sise à Neufchâteau (88) : 15,00 €

31. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour le travail accompli pendant toute la durée du mandat et la séance de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,



Daniel GORNET.

Le Maire,



Franck PERRY.